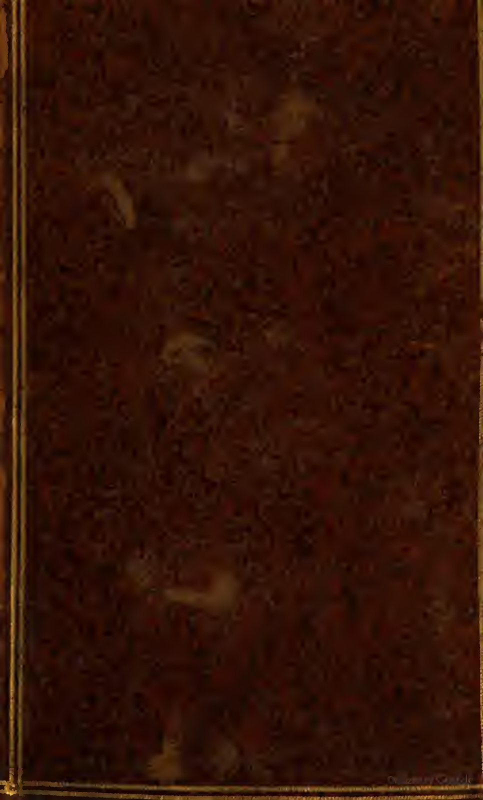
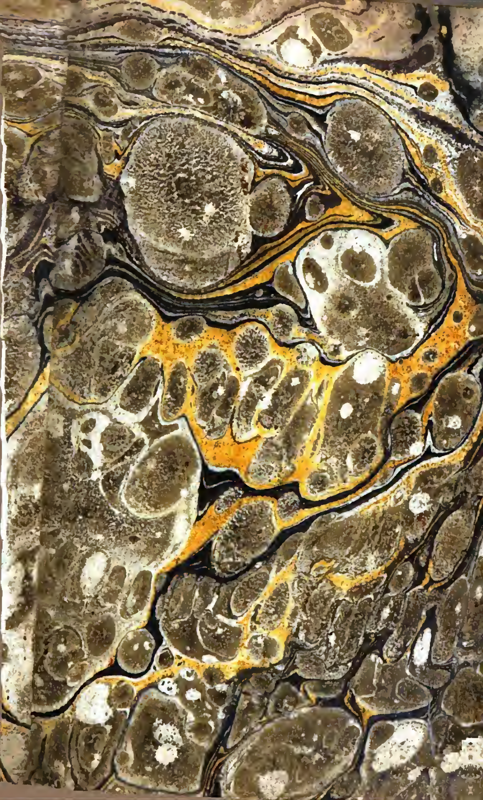




C
N



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE FRANCE.

TOME DIX-HUITIÉME.

AVIS AU RELIEUR.

Le relieur est prévenu qu'il trouvera dans ce volume deux feuilles B, dont une *folio* 292, est celle B b qu'il porrera à sa place.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE FRANCE,

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des Administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable;

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

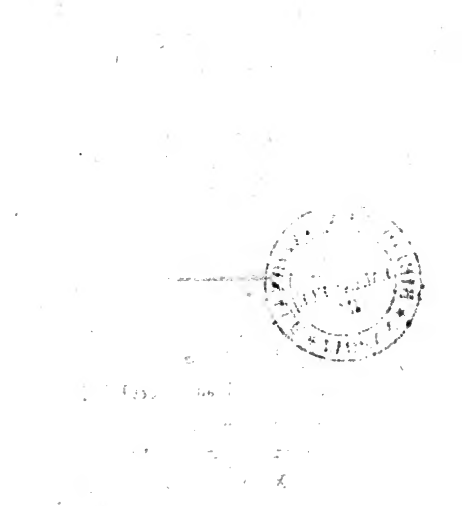
TOME DIX-HUITIÈME.



A PARIS,

Chez BIDAULT, Libraire, rue et Hôtel Serpente, n°. 14.

An XI. (1803.)



HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

CINQUIÈME PARTIE.

Caractère particulier de la Révolution du 18 Brumaire, an VIII. Actes du Consulat provisoire. Lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre. Réponse du cabinet de Saint James. Débats du parlement Britannique. Radiation d'émigrés. Position des armées. Pacification de la Vendée. Administration intérieure. Armée de réserve. Le premier consul part, passe les Alpes, arrive à Milan, marche au secours des Français bloqués dans Gênes. Evacuation de Gênes. Bataille de Marengo. Mort de Desaix. Arrivée de Bonaparte à Lyon, à Paris. Affaires d'Egypte. Mort de Kléber. Victoires du général Moreau,

Armistices signés, rompus, renouvelés. Paix de Lunéville. Embargo mis en Russie sur les vaisseaux anglais. Combat devant Copenhague. Mort de Paul premier. Levée de l'embargo. Traité du Nord. Paix entre la France et les Etats-Unis. Attentat du 3 nivôse contre la vie de Bonaparte. Administration intérieure. Relations extérieures. Projet de débarquement en Angleterre. Guerre et paix avec le Portugal. Congrès d'Amiens. Consulta Cisalpine assemblée à Lyon. Paix d'Amiens, paix avec l'Angleterre, la Russie, la Porte. Concordat. Code civil. Instruction publique. Légion d'honneur. Consulat à vie. Senatus-consulte organique.

AUCUNE des nombreuses révolutions qui s'étoient opérées en France depuis 1789, n'avoit été plus complète et moins prévue que celle des 17, 18 et 19 brumaire an VIII, (7, 8 et 9 novembre 1799); aucune n'avoit laissé moins d'élémens de réactions, parce que cette dernière étoit faite, pour ainsi dire, par le milieu, de l'aveu des

partis extrêmes, entr'eux et contr'eux. Ils se flattèrent tous d'y gagner, ils transigèrent pour se conserver, pour se sauver, et s'y trouvèrent liés de manière à n'avoir plus la dangereuse faculté de tout bouleverser, en s'élevant tour-à-tour les uns sur les autres; ils croyoient se fortifier par un nouveau pacte, et furent bien étonnés de n'avoir fait que signer une capitulation commune; jamais écroulement ne fut plus subit que celui des deux prétendus pouvoirs législatif et exécutif, et jamais décombres n'offrirent moins d'obstacles au projet d'une construction nouvelle; le mépris public les avoit pulvérisés. Ce que le gouvernement eut d'abord de provisoire, lui concilia les espérances les plus contraires, les ambitions les plus opposées; et l'acte qui le rendit bientôt définitif, lui donna plus d'empire sur les factions déroutées, plus de moyens tutélaires, plus de ressort pour maintenir l'ordre, la sûreté, l'obéissance.

Cependant toutes les premières démarches des autorités que cette révolution avoit créées, ne parurent pas également

propres à lui concilier la faveur populaire; et peut-être un mélange adroitement combiné d'estime, d'espoir, de doute et de crainte, devoit-il entrer dans l'impression qu'on vouloit que fissent les institutions préparatoires. Déjà quelques-unes des paroles de Bonaparte avoient indiqué, sinon le but où il tendoit, du moins la route qu'il se proposoit de suivre.

Il avoit dit plusieurs fois, avant le 18 brumaire : « La révolution pour laquelle tout se dispose, sera le contraire des autres, elle n'entraînera point de proscriptions, et en fera cesser beaucoup ». Il falloit qu'il pût tenir parole. Tant qu'on agira dans un sens opposé à cette intention bien connue, il n'aura pas encore acquis le degré de puissance que ses projets lui rendent nécessaire.

Peu de jours après la nomination des consuls, on offrit à Bonaparte, Sieyes, et à Roger-Ducos un modèle d'habit consulaire; c'étoit un habit à la française, de velours blanc, brodé en or, qu'on destinoit à être boutonné jusqu'à la ceinture; un pantalon bleu-clair, un ceinturon sur

l'habit, une épée attachée ou suspendue perpendiculairement au côté ; des bottes rouges et un bonnet de même couleur. Ce costume théâtral caractérisoit alors le goût dominant d'une portion du public, pour une espèce de grandeur et de prééminence dramatiques, attachées au rôle du moment, par lesquelles on croyoit solemniser les diverses métamorphoses du grand spectacle révolutionnaire. Sur l'observation que le bonnet rouge lui siéroit mal, Bonaparte répondit : « Aussi mal que les talons rouges ». Ce mot, d'un sens profond, annonçoit le balancement prochain de tous les partis, l'amalgame salutaire qui devoit bientôt en modérer l'influence. Mais le gouvernement à peine ébauché ne lui déféroit pas encore cet ascendant, qui fait seul que la volonté devient un pouvoir.

Le 26, un arrêté du Consulat provisoire, condamna vingt-sept particuliers réputés jacobins à être déportés à la Guiane, et vingt-deux autres citoyens, presque tous membres du conseil des cinq-cens, à la rélégation dans le département de la Charente. Plusieurs de ceux qui composoient

la seconde liste, étoient incontestablement étrangers aux excès que l'opinion publique reprochoit aux premiers, s'il est vrai qu'on le soit au mal, en soutenant les principes dont il fut la suite. Des réclamations fondées sur des motifs très-différens, n'en furent pas moins unanimes. Les esprits modérés regardèrent cet arrêté comme une tache à la révolution paisible, qui leur promettoit d'abolir les expédiens de la tyrannie directoriale; les républicains ardens s'en épouvantèrent comme d'un commencement de réaction; les royalistes craignirent que des procédés tranchans ne décriassent, dès sa naissance, un ordre de choses, où leur imagination mettoit et voyoit plus d'une chimère favorable au retour de l'ancien régime. Il n'y eut pas jusqu'aux monstres, avérés tels pour tous les partis, jusqu'aux complices des *septembriseurs*, qui ne trouvâssent de zélés défenseurs, même parmi des gens qui se flattoient de mériter quelque estime. Chacun blâma l'association des députés trop attachés au gouvernement détruit, avec des chefs d'assassins, à l'égard de qui la déportation étoit

un acte de clémence. Cédant à l'opinion générale fortement prononcée, le consulat répara, huit jours plus tard, les torts de son arrêté; mais ce fut en consommant un autre genre d'arbitraire.

Au lieu de déporter les individus inscrits dans la première liste, on les mit sous la surveillance de la police, et bientôt la rigueur faisant place à l'indulgence, à la bienveillance même, les motifs qu'on avoit eus de sévir, devinrent une sorte de recommandation; ces bannis de la décade précédente rentrèrent dans les rangs des citoyens, et quelques-uns d'entr'eux obtinrent, même depuis, des places de confiance. A la vérité, le systême des contrepoids, fit aussi décider la rentrée de tous ceux qui avoient été enveloppés dans la proscription du 18 fructidor, an cinq. Malheureusement les privations, les souffrances, les infirmités essuyées durant un long exil et la mort, avoient rendu plus d'une injustice irréparable.

En se consolidant, le pouvoir devenoit moins ombrageux, et tendoit à se montrer d'autant plus moral. Des Français naufra-

gés à Calais, et traînés de cachots en cachots, par les ordres du directoire, comme émigrés rentrés malgré les lois, reçurent le 29 brumaire, une injonction de se rendre au château de Ham. Plusieurs d'entr'eux, accablés sous le poids de l'âge, ou épuisés par quatre années d'une dure détention, périrent avant d'arriver. Une arrêté des consuls élargit le reste de ces infortunés, le 18 frimaire, et ils furent conduits hors des frontières de France.

Mais si tout prenoit une sorte de nouvelle vie, on n'ébranloit aucun des principes reconnus jusqu'alors, dont la secousse prématurée eut pu causer des inquiétudes et produire une dangereuse réaction.

Une lettre du ministre de la police aux administrations municipales, rassura les acquéreurs de biens nationaux, que des bruits propagés à dessein, cherchoient à allarmer; « que ceux, disoit le ministre, qui croient encore au rétablissement de la royauté, apprennent que la république est aujourd'hui affermie; que les émigrés trouvent, s'ils le peuvent, le bonheur hors de la patrie qu'ils vouloient asservir et dé-

truire; *cette patrie les rejette éternellement de son sein* ». Rien ne fera mieux juger l'alliance volontaire des divers esprits dont se formoit alors le conseil du gouvernement, que ses résolutions considérées dans leurs rapports avec les divers partis. Ce que dit Cabanis, membre de la commission législative des cinq-cents, dans une adresse à ses collègues, nous en offre le tableau le plus fidèle que nous puissions retracer.

« Non, les propriétés des acquéreurs de domaines nationaux ne cesseront pas un seul instant d'être aussi sacrées aux yeux de la loi, que celles des autres citoyens. Eh quoi! *les hommes du 18 et du 19 brumaire* ne sont-ils pas les hommes qui préparèrent *le 18 fructidor, pour arrêter les assassinats des brigands royaux*; et pour réprimer l'audace avec laquelle les émigrés *parloient* alors de rentrer dans leurs anciennes possessions? Vous avez fait voir à ces fanatiques révolutionnaires, qui ne connoissent d'autre courage que celui du délire et de la fureur; un autre courage, celui de la raison et de la conscience. Vous leur avez prouvé que les modérés savent oser quand il le faut, et que s'ils se refusent à de prétendues mesures fortes, que les extra-révolutionnaires voudroient employer sans cesse, ce n'est pas qu'ils les craignent, mais ils les regardent comme faus-

ses et inefficaces. Vous leur montrerez qu'il est une énergie dans la modération après la victoire ; vous apprendrez à ces hommes vindicatifs ou sanguinaires, parce qu'ils sont absurdes et lâches, quel est le caractère des amis sincères de la liberté, des véritables républicains. On ne reviendra point sur le passé ; on n'ira pas rechercher des erreurs qui peuvent n'être que le produit de l'irréflexion ou de mauvaises circonstances. Des législateurs, des *gouvernans* éclairés ne connoissent ni ne punissent d'autres crimes que ceux qui sont caractérisés comme tels par la morale de tous les pays et de tous les temps ; ceux-là seront seuls poursuivis et châtiés. C'est encore en gémissant que des républicains généreux trouveront parmi leurs ennemis des hommes atroces auxquels il ne leur est pas permis de tendre la main. Quant aux royalistes, qu'ils s'énivrent à loisir de leur superstition insensée ; qu'ils cherchent même, en ce moment, dans leur bassesse, quelques images du régime qui fait l'objet de leurs regrets ; ils ne feront point partager cette ivresse à ceux qu'ils en fatiguent. Des ames fières sont plus difficiles en louanges ; elles n'acceptent que celles des hommes libres ; et pour celui qui servit dignement sa patrie, ce ne sont pas les adorations des valets, c'est l'approbation reconnoissante des citoyens, qui flatte, élève et touche le cœur. Telle est la gloire des grands hommes, dont eux seuls sentent le prix ».

Des améliorations avoient lieu dans les choix des principaux fonctionnaires publics. Le ministère des finances étoit passé des mains de *Robert-Lindet*, l'un des membres survivans du fameux comité de salut-public, dans celles du citoyen *Gaudin*, employé en chef dans les bureaux des impositions sous le règne de *Louis XVI. Dubois-Crancé* étoit remplacé par le général *Alexandre Berthier*, au ministère de la guerre. Celui de la justice avoit passé de *Cambacérès*, devenu consul, au citoyen *Abrial*, et le célèbre géomètre *De la Place*, successeur du révolutionnaire *Quinette* au ministère de l'intérieur, venoit de quitter ce poste si peu analogue à ses études, à son genre de vie, et avoit pour successeur *Lucien Bonaparte*. Le porte-feuille des affaires étrangères étoit confié à *Charles-Maurice Taleyrand Périgord*; le commissaire-constructeur *Forfait* avoit le département de la marine, et *Fouché*, de Nantes, conserva le ministère de la police. *Sièyes* et *Roger-Ducos*, sortis du consulat provisoire, s'étoient occupés de la formation *du Sénat-Conservateur*, et ce

corps avoit mis tant d'activité dans la nomination des principaux magistrats de la république, conformément à la constitution de l'an VIII, que les nouveaux législateurs avoient ouvert leur session le premier janvier 1800.

Avant de voir terminer leurs fonctions et leur existence, la commission législative des Cinq-Cents et celle des anciens, convertirent en loi la proposition des consuls de décerner un domaine au citoyen Sieyes, à titre de récompense nationale. Arnaud, de la Seine, rapporteur, établit que *Sieyes* avoit honoré la révolution par ses vertus désintéressées, et reconstruit l'édifice social. « On voulut d'abord lui donner la terre de Crosne, estimée 480,000 fr. On se décida pour un autre domaine de cette valeur.

Déjà Bonaparte a saisi le timon de l'État. Un écrivain connu, acteur lui-même dans les scènes intérieures qui prédisposèrent le dénouement rapide et tranquille du 18 brumaire, a vu dans le jour anniversaire de cette dernière révolution, une occasion de mettre sous les yeux des contemporains

porains le tableau de la situation de la République française avant l'époque dont il s'agit. Le citoyen *Ræderer* s'exprime ainsi au commencement d'un petit écrit intitulé : *La première année du consulat de Bonaparte* : « Le mérite partout persécuté; les hommes honnêtes partout chassés des fonctions publiques; les brigands réunis de toutes parts dans leurs infernales cavernes; des scélérats en puissance; des apologistes de la terreur à la tribune nationale; la spoliation rétablie sous le titre d'emprunt forcé, l'assassinat préparé, et des milliers de victimes désignées sous le titre d'ôtages; le signal du pillage, du meurtre, de l'incendie toujours au moment de se faire entendre dans une proclamation de la patrie en danger; mêmes cris, mêmes hurlemens dans les clubs qu'en 1793, mêmes bourreaux, *mêmes victimes*; plus de liberté, plus de propriété, plus de sûreté pour les citoyens, plus de finances, plus de crédit pour l'Etat; l'Europe presqu'entière, l'Amérique même déchaînée contre nous; des armées en déroute, l'Italie perdue, le territoire français presque envahi; tel étoit, il y a un an, la

B

position de la France ». Le citoyen Rœderer, est à portée de bien observer, puisqu'il remplit, depuis le gouvernement consulaire, la place de président de la section du conseil-d'Etat, chargé de tout ce qui concerne l'intérieur.

Lorsqu'il fut question d'établir un premier consul, Bonaparte dit que ce grand fonctionnaire devoit être au-dedans et au-dehors, un négociateur perpétuel. En définissant ainsi le consulat, il se l'assuroit, et commençoit même à l'exercer; car tel qui se croyoit éminemment doué du génie des négociations, en concourut plus volontiers à l'existence d'une place à laquelle tout appeloit un général qui ne se prévaloit pas de son rang militaire, de ses services, de ses victoires, des traités qu'il avoit signés, et de l'enthousiasme des armées. Attentive à tout ce qui se passoit en France, l'Europe l'étoit beaucoup plus encore au début du Consulat français, dans les affaires du dehors.

Le citoyen Taleyrand, ministre des relations extérieures, expédia, le 5 nivôse, an VIII, un courier à Londres par ordre

du premier Consul, avec la pièce suivante, et quelques lignes de ce ministre, adressées à lord Grenville, principal secrétaire d'Etat de S. M. B. au département des affaires étrangères, avec prière de donner les ordres nécessaires pour que le courier put remettre sa dépêche *sans intermédiaire.*

Lettre de BONAPARTE *à sa Majesté britannique.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

BONAPARTE, *premier consul de la République, à sa majesté le roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.*

Paris, 5 nivôse an 8.

« Appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à votre majesté. La guerre depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde; doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

» Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peu-

vent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur, le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles ? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires ?

» Ces sentimens ne peuvent être étrangers au cœur de votre majesté qui gouverne une nation libre, et dont le seul but est de la rendre heureuse.

» Votre majesté ne verra dans cette ouverture, que mon desir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des Etats foibles, ne décèlent, dans les Etats forts, que le desir mutuel de se tromper.

» La France et l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrâse le monde entier ».

Signé BONAPARTE.

Cette lettre, sans modèle pour le fond comme pour le style, depuis qu'il existe des correspondances politiques, n'eut de réponse que la note officielle suivante,

transmise au ministre des relations extérieures, à Paris, avec quelques lignes où le lord Grenville annonçoit que sa Majesté n'avoit vu aucune raison de se départir des formalités depuis si longtemps usitées dans la transaction des affaires étrangères ».

« Le roi a donné des preuves réitérées de son desir sincère de voir rétablir en Europe une tranquillité solide et durable. Il ne combat ni n'a combattu pour une vaine gloire. Son unique but, dans cette contestation, a été de défendre, contre toute agression, les droits et le bonheur de ses sujets.

» C'est par ce motif qu'il a résisté à une attaque gratuite ; tel est encore son objet dans la prolongation de la guerre. Il n'espère pas faire disparoître la nécessité de la poursuivre, en entrant en négociation, au moment actuel, avec les personnes entre les mains desquelles une nouvelle révolution vient, tout récemment, de placer l'exercice de l'autorité en France. Aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation, pour le but desirable et important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paroisse clairement que les causes qui ont produit, prolongé et plus d'une fois renouvellé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet.

» C'est par le système à l'influence duquel la

France attribue justement ses malheurs actuels, que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre destructif et d'une nature inconnue aux nations civilisées.

» Les ressources de la France ont été prodiguées et sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce systême, et à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses, anciens amis et alliés de S. M., ont été successivement immolés à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée ; l'Italie, délivrée aujourd'hui de ses nouveaux maîtres, a offert un spectacle d'anarchie et de rapines sans bornes. S. M. elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi pénible qu'onéreuse, pour maintenir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.... Tant qu'un pareil systême prévaudra ; tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puissante seront prodigués pour le soutenir, l'expérience a démontré qu'une guerre ouverte et vigoureuse est le seul moyen de défense efficace. Les traités les plus solemnels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, et ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité que conservent encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social, et l'exercice libre de la religion. Pour la sûreté d'objets aussi essentiels, S. M. ne peut donc placer sa confiance dans le

renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions furent de même répétées par ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'Etat ont déclaré avoir été dès l'origine et uniformément incapables de maintenir des relations de paix et d'amitié.

» Ce sera le sujet d'une grande joie pour S. M., d'appercevoir que ce danger dans lequel ses états et ceux de ses alliés ont été si longtemps enveloppés, est réellement évanoui; d'être convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; qu'après l'expérience de tant de crimes et de malheurs, de meilleurs principes ont définitivement repris leur empire en France, et qu'on a renoncé, pour jamais, à tous ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes et de destruction, qui ont mis en danger, même l'existence de la société civile; mais la conviction d'un changement aussi conforme au vœu de S. M., ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

» La meilleure garantie et la plus naturelle, seroit le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siècles, conservèrent à la nation française sa prospérité dans l'intérieur, la considération et le respect des étrangers. Un événement semblable eut entièrement levé et levera toujours tout obstacle aux négociations et à

la paix. Il assureroit à la France la jouissance de son ancien territoire, et les autres nations de l'Europe trouveroient dans la paix et le repos, cette sécurité qu'elles sont forcées aujourd'hui de chercher par d'autres moyens. Cependant, quelque desirable que puisse être cet événement pour la France et le monde entier, S. M. ne limite pas à son accomplissement la possibilité d'une paix sûre et durable ; S. M. ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle voudra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

S. M. ne considère que la sécurité de ses propres Etats, celle de ses alliés et la sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présens, soit de toute autre circonstance, qui produira le même effet, S. M. saisira, avec ardeur, l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale.

» Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement, aucune base raisonnable d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état de choses, il ne reste, pour le moment, à S. M. que de poursuivre, de concert avec d'au-

tres puissances, les efforts qu'exige une guerre juste et défensive ; guerre que la sollicitude pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui l'a fait naître, ni de la terminer, sans aucun autre fondement que ceux qui peuvent lui assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution, de leur indépendance ».

Signé GRENVILLE.

Le ministre des relations extérieures, chargé par les consuls de répondre à la note officielle de lord Grenville, soutint, dans une contre-note, qu'on se trompoit en imputant la guerre à la France qui, dès le principe de sa révolution avoit solemnellement proclamé son amour pour la paix et son respect pour l'indépendance de tous les gouvernemens.

« Il n'est pas douteux, ajoutoit-il, qu'occupée sans partage de ses affaires intérieures, elle n'eut évité de prendre part à celle de l'Europe ; mais, par une disposition opposée, aussitôt que la révolution française eut éclaté, l'Europe presque entière se ligua pour en arrêter les suites. L'agression fut réelle avant d'être publique. On excita des résistances intérieures, on accueillit les opposans, on toléra leurs réunions armées ; on

appuya leurs déclarations extravagantes, on outragea la nation française dans la personne de ses agens. L'Angleterre donna cet exemple par le renvoi du ministre accrédité auprès d'elle ».

C'est aux projets d'asservissement ou de dissolution préparés contre la France que le citoyen Taleyrand affirme qu'on doit imputer les maux qui ont affligé l'Europe.

« Assaillie de toutes parts, poursuivoit-il, la République a dû porter de tous côtés les efforts de sa défensive, et ce n'est que pour le maintien de sa propre indépendance, qu'elle a fait usage des moyens qui étoient en son pouvoir ; aussitôt que ses ennemis ont renoncé à l'envahir, elle a manifesté des intentions de paix. Si elles n'ont pas été efficaces, si les dépositaires de l'autorité publique n'ont pas toujours montré autant de modération que la nation elle-même, ne faut-il pas en accuser l'acharnement funeste avec lequel les ressources de l'Angleterre ont été prodiguées pour la ruine de la France » ?

Aux récriminations joignant un argument tiré du droit révolutionnaire, mis en pratique, érigé en maxime de droit des gens chez les Anglais eux-mêmes, le ministre français, après avoir demandé pourquoi,

si l'on veut la paix, on fait l'apologie de la guerre, au lieu de travailler à la terminer, insiste sur la liberté naturelle qu'ont tous les peuples de choisir la forme de leur administration, et observe que c'est à l'exercice de cette liberté que le roi George doit sa couronne. Le ministre finit par dire :

« Comment à côté de ce principe fondamental S. M. place-t-elle des insinuations qui ne sont pas moins injurieuses pour la nation française, que le seroit pour l'Angleterre et pour son monarque, une sorte de provocation au régime républicain, dont l'Angleterre adopta les formes au milieu du siècle dernier, ou une exhortation à rappeler au trône, cette famille que la naissance y avoit placée, et qu'une révolution en a fait descendre »?

Il propose d'ailleurs, au nom du premier Consul, une suspension d'armes, et la nomination immédiate de plénipotentiaires qui se rendront à Dunkerque ou dans toute autre ville avantageusement située pour la rapidité des communications.

Serré de la sorte entre l'héritage de son maître et la logique qu'il lui prête, le

ministère anglais fit une réplique évasive, le 20 janvier. Il y soutint que les français avoient été les agresseurs; que « l'on justifioit aujourd'hui la guerre en recourant systématiquement aux mêmes prétextes injurieux sur lesquels on avoit tenté d'en déguiser les vrais motifs dès l'origine ». Quant à l'objet de la réponse, Sa Majesté s'en référoit à la première, à l'évidence des faits, à l'épreuve attendue ; rappeloit qu'elle avoit indiqué le moyen le plus sûr de pacification; protestoit de son respect pour l'indépendance des peuples, persistoit dans ses déclarations antérieures.

Les discussions des deux chambres du parlement britannique sur cette correspondance, n'eurent que le résultat prévu, celui de faire voter des subsides devenus urgens puisqu'on ne vouloit pas la paix.

On mit en question, si le nouveau gouvernement français présentoit plus de sûreté que les gouvernemens révolutionnaires qui l'avoient précédé. Pour appuyer la négative, le lord Grenville récapitula toutes les déclarations de guerre faites au nom de la république aux puissances de l'Europe

l'Europe, tous les traités faits et violés depuis le détrônement du roi de Sardaigne, jusqu'à l'extinction de l'autorité du pape ; et chercha dans la conduite de Bonaparte en Italie, à Malte et jusqu'en Egypte, tout ce qui lui parut propre à détruire la confiance que pouvoient inspirer les avances actuelles du Consul ; et l'orateur ne douta nullement qu'il atteindroit son but, en rappelant à ses auditeurs que le même général avoit chargé Monge de déclarer au Directoire, que désormais l'existence du gouvernement anglais et celle de la république française étoient incompatibles. En vain reprochait-on au ministre de vouloir retarder la paix jusqu'au moment où, de crise en crise, la France seroit revenue au gouvernement monarchique; il ne répondit rien au duc de Bedfort qui traita cet espoir de chimère ; rien au contraste qu'établit lord Holland entre les premières démarches du nouveau gouvernement français, et la conduite des alliés envers quelques Etats neutres.

Un champ plus vaste fut ouvert aux déclamations dans les communes ; mais la

moisson d'idées utiles et vraies ne devoit pas y être plus abondante.

Sir Dundas y peignit la Convention, promettant des secours à tous les révolutionnaires du monde, et s'efforça de démontrer l'identité du consulat et de la convention. Il n'y vit de différence que l'unité du chef dont toute la carrière politique ne lui offrit qu'un long enchaînement de motifs de défiance; sans réfuter ces allégations, sir Witbhread en attaqua les conséquences en rejettant tout sur le gouvernement détruit, en objectant qu'on avoit bien envoyé le lord Malmesbury à Paris, à Lille, du temps du Directoire; que Bonaparte n'avoit porté aucune atteinte aux préliminaires de Léoben, à l'armistice convenu avec l'archiduc Charles, au traité de Campo-Formio; que si l'invasion de l'Egypte rendoit toute négociation impossible, le cabinet de Saint James avoit eu les mêmes raisons de ne vouloir se lier ni à l'Empereur, ni au Czar, ni au roi de Prusse depuis le partage de la Pologne, ni à *Louis XV*, ni à *Louis XVI*, à qui

l'orateur imputa diverses injustices politiques.

Tout ce que croyoient avoir prouvé les partisans des propositions conciliatoires, M. Pitt le reproduisit comme ne portant sur aucune preuve. Son éloquence exposa à grands traits, des maux horribles, mais connus, des violences mille fois décrites, des dangers imminens. Il s'éleva contre les moyens, qui, successivement, ont réuni à la France, Avignon et le Comtat, la Savoie et Genève, l'évêché de Bâle, la Lorraine allemande, une partie du Palatinat, la Belgique, l'Electorat de Trêves, le pays de Juliers; enfin contre ce vœu que la convention emprunta du cardinal de Richelieu, qu'elle crut décréter avec la nature, et qui donna pour limites à l'Etat les Alpes et le Rhin.

L'Italie, la Suisse, Malthe, l'Egypte, presque toute la carte fournit à M. Pitt autant de faits qu'il voulut pour établir, à sa manière, que le double esprit de dévastation et de conquête étoit le caractère dominant de la révolution française. A l'égard de Bonaparte, ce fut le thème du

lord Grenville, fait d'une autre façon ; l'espoir d'un prochain retour vers la monarchie, du soulèvement des royalistes, souvent immolés à ses demi-mesures, et ses continuelles illusions sur l'épuisement final d'une république où l'excès même de sa misère devint, au contraire, cent fois une ressource, telles furent les raisons qui lui parurent meilleures que la paix.

Un homme doué des plus grands talens, des plus rares lumières, mais dont la manie est de tendre moins à l'estime du sage, qu'à une bruyante popularité; dont la profession publique est de chercher moins à faire triompher la vérité qu'à flatter le parti qu'il adopta; qui, pour défendre ou combattre des opinions, ne se demande point, sont-elles justes et utiles, erronées et nuisibles? Mais de quel côté viennent-elles? Un athlète qu'avoit, depuis quelque temps exclu de l'arène oratoire, le dépit de voir ses éloges décrier ce qu'il louoit, ses invectives accréditer ce qu'il s'efforçoit de diffamer, M. Fox enfin, reprit des armes usées, le sarcasme et l'hyperbole, et s'escrima pour une cause qu'il auroit bien

mieux plaidée s'il eût eu plus de modération.

Il couvrit de ridicule la fiction périodique de la ruine des finances françaises; soutint que le roi d'Angleterre, l'Empereur et le roi de Prusse avoient été les agresseurs; trouva l'apologie des excès reprochés à la révolution, dans le démembrement de la Pologne, et dans le carnage de Prague près Varsovie par le général russe Suwarow; admit, un instant, que le nouveau gouvernement français seroit militaire, pour en fonder la durée sur l'étrange observation que l'Empire Romain fut gouverné pendant les siècles de sa décadence, et que tant d'Empereurs périrent égorgés, sans que ces nombreux assassinats anéantissent le despotisme militaire. Il conclut qu'on traiteroit aussi sûrement avec un général français qu'avec *Louis XVI, Louis XVII, Louis XVIII*; que le Consul offroit assez de gages de sincérité; que la crainte des défaites qui terniroit une gloire acquise, rendroit pacifique un chef suprême, obligé d'employer d'autres généraux; que cette crainte fut

celle de tous les empereurs romains ; que la France, en un mot, avoit besoin de réparer ses pertes.

La paix que tant de souhaits invoquoient, que tant d'excellentes raisons auroient amenée dans une autre système politique, ne pouvoit pas naître de déclamations où la raison ne gardoit aucune de ses mesures, où l'on déshonoroit, sans pudeur pour ceux qu'on vantoit, et pour soi-même, les idées de gouvernement, de république, de négociation, de puissance, en les assimilant aux plus criminelles monstruosités dont le manque absolu de droit public ait jamais souillé les pages sanglantes de l'histoire.

En attendant que la politique du dehors s'éclairât, l'intérieur se rapprochoit de la confiance. La liste des émigrés, cette mine si féconde pour le Directoire ou pour ses agens subalternes, est fermée : la Vendée se pacifie. Un arrêté des Consuls rappèle quarante déportés : Carnot, Barthelemy, Boissy-d'Anglas, Noailles, Doumerc, Dumolard, Barbé-Marbois, Vaublanc, Quatremère-de-Quincy, Lafond-Ladebat,

Pastoret, Villaret-Joyeuse, Dumas sont de ce nombre. Barrère et Vadier, si fameux sous le régime révolutionnaire, sont rendus à l'obscurité par cet acte d'indulgence qui les condamne à vivre oubliés et tranquilles. Pichegru, Willot et quelques autres moins connus, ne sont point compris dans ce rappel. Willot s'étoit en quelque sorte jugé lui-même en acceptant du service dans les troupes du roi d'Angleterre. Quant à Pichegru si l'on a pas le même reproche à lui faire, il faut sans doute que de violens soupçons pèsent sur sa tête, pour avoir été excepté de cette amnistie générale. Barrère avoit écrit à Bonaparte une lettre pleine de louanges, en protestant qu'il étoit né sans ambition; cet infatigable rapporteur du comité de Salut public se résignoit modestement à la médiocrité, à moins que la patrie n'eût besoin de lui.

Tous les ecclésiastiques qui avoient prêté le serment de simple soumission aux lois, étoient remis en liberté. Les tables de proscription brisées, venoient de rendre à la société beaucoup de citoyens exilés, reclus

ou cachés, et l'abbé Sicard à son école de sourds-muets. Une compagnie de banquiers et de négocians ouvroit une loterie autorisée, de douze millions, composée de quarante-mille billets de trois-cents francs, sur lesquels vingt-mille devoient participer à des lots dont le plus fort seroit de quarante-mille écus; et un rapport du ministre des finances, évaluoit la recette de l'an VIII à 536,172,000 fr., et la dépense à six-cents millions, ce qui bornoit le déficit à six millions 382,800 fr.

Fatigués de troubles, les cœurs commençoient à respirer; les factions s'endormoient de lassitude. Il ne manquoit à ce début de félicité, que le seul objet qui put y mettre le sceau, la fin de la guerre extérieure; mais les princes coalisés se refusoient aux offres du premier Consul. Il n'y eut que l'empereur de Russie qui parut ouvrir les yeux sur les suites funestes de l'engagement qui l'avoit uni, sans profit, aux Etats belligérans dont chacun auroit continué de sacrifier à ses intérêts particuliers l'or et le sang des Russes, si la mésintelligence survenue entre les géné-

raux autrichiens et ceux de Paul, n'eut rompu les liens d'une alliance où lui seul montroit de la bonne foi et du désintéressement. Paul rappela brusquement ses troupes réduites à moitié, par les défaites qu'elles avoient essuyées, et montra des dispositions contraires aux projets qu'il avoit d'abord embrassés avec une ardeur chevaleresque. Il restoit pour ennemis à la France consulaire, l'Angleterre, la maison d'Autriche, l'empire d'Allemagne et le contingent de la Suède.

Les premières opérations militaires furent marquées par des succès éclatans à l'armée du Rhin, commandée par le général Moreau; la conquête d'une partie de la Suabe et de la Bavière en fut l'heureux et rapide résultat. Il n'en étoit pas ainsi à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Massena; ayant à lutter contre des forces supérieures, elle se vit contrainte à s'enfermer dans Gênes; une aile de cette armée, conduite par le général Suchet, se détacha du corps principal et défendit le terrein jusqu'aux frontières de France, avec une opiniâtreté qui tient de l'héroïsme.

C'est dans cet état de choses que Bonaparte conçut avec le ministre de la guerre Berthier, et avec Carnot, un plan qui, pour être bien compris, demande qu'on ait une notion préalable de la situation et des projets des ennemis.

Quoique les troupes russes qui avoient fait partie de l'expédition si mal combinée du Helder, fussent en garnison dans les îles de Jersey et Guernesey, d'où elles menaçoient les côtes de Normandie et de Bretagne; on n'ignoroit pas à Londres, dans les premiers mois de 1800, que Paul s'étoit retiré de la coalition, et le cabinet de Saint-James comptoit s'en dédommager en Allemagne avec les subsides anglais. François II avoit levé pendant l'hyver des armées formidables. Maîtres de la mer, les grands entrepreneurs et pourvoyeurs de cette guerre, déterminèrent leurs soudoyés à un plan de campagne qui rapprochât des contrées maritimes le principal théâtre des opérations militaires, pour que les efforts fussent mieux concertés, pour que les munitions arrivassent plutôt.

On résolut donc que l'empereur se tien-

droit sur la défensive en Allemagne, et qu'il enverroit en Italie des forces considérables, qu'elles envahiroient le territoire gênois, acculeroient les Français dans les Alpes; et que des détachemens embarqués à Livourne viendroient attaquer la Provence, dès que le maréchal de Mélas, établi dans Coni, pourroit forcer le col de Tende et pénétrer jusqu'au Var.

L'Archiduc Charles donna sa démission du commandement d'une armée qui ne devoit plus agir offensivement. Il eût pour successeur le général Kray. Cette retraite diminua de beaucoup l'énergie des allemands.

De son côté, l'Angleterre augmentoit le nombre des vaisseaux de ses flottes de la Manche et de la Méditerranée, aux ordres des lords Saint Vincent et Nelson, et rassembloit des troupes prêtes à mettre à la voile pour insulter les côtes de France et de Hollande, surtout pour secourir les insurgés de la Vendée qu'avoient de nouveau soulevés les lois relatives aux ôtages, et l'emprunt forcé. Le général Hédouville y avoit commencé des négociations pacifiques; mais son rappel alloit livrer ces mal-

heureuses contrées à la puissance invisible qui vouloit en opérer le bouleversement, lorsque le 18 brumaire changea les terreurs en espérances.

Soixante mille hommes marchent sur les départemens où le feu commençoit à se rallumer. Une proclamation déclare qu'il ne peut plus rester armés contre la France, que des hommes sans foi comme sans patrie; qu'ils doivent périr par le fer et tomber sous le glaive de la force nationale; que les complices des brigands seront exterminés avec eux. Un arrêté des consuls ordonne aux gardes nationales de former des colonnes mobiles; met à la disposition du général Brune toutes les troupes, toutes les compagnies franches, toutes ces colonnes; condamne à être passés au fil de l'épée les habitans armés des communes qui donneront asyle aux brigands. Par un second arrêté, l'empire de la constitution est suspendu dans les départemens des côtes du Nord, d'Ile et Vilaine, du Morbihan et de la Loire Inférieure, et le commandant en chef de l'armée de l'Ouest est autorisé à faire des réglemens,

glemens, même portant peine de mort, pour les lieux où la constitution est suspendue, et à prendre les mesures usitées en pays ennemi pour assurer le paiement des contributions qu'il aura imposées et le maintien de la tranquillité publique.

En arrivant dans ces malheureuses contrées, Brune est informé que toute la gauche de la Loire est soumise, que la paix a été signée à Montfaucon, le 28 nivôse, (18 janvier 1800.) On ajoute que les insurgés sont concentrés entre la Loire et la côte de Port-Malo, dernier nom donné à la ville de Saint Malo, que les révolutionnaires avoient d'abord nommée *Commune-la-Victoire.*

Retranchés dans les montagnes et les forêts, ne possédant aucune place importante, obéissant assez mal à des chefs peu d'accord entr'eux, les vendéens ou chouans, dont le bruit public portoit le nombre à quarante mille, attendoient de puissans secours de M. Pitt, qui ne leur en donnoit jamais que ce qu'il leur en falloit pour se faire prendre ou tuer. On leur persuadoit que le comte d'Artois, les émigrés réfugiés en Angle-

terre, trente mille insulaires et des bataillons russes alloient débarquer, et chaque jour démentoit ces illusions de la veille. Aussi quand tout présageoit une bataille générale, la désertion de presque tous les agriculteurs que les chouans avoient enrôlés, força les chefs à traiter de leur paix particulière, à déposer leurs armes, et cette campagne fut si promptement terminée, qu'on prétendit à Londres et même dans quelques sociétés de Paris, qu'en se soumettant pour la troisième fois, les officiers chouans étoient bien loin d'être sincères. La nécessité de laisser la police des pays pacifiés dans les mains des troupes de ligne, persuada longtemps aux étrangers qu'elles n'apporteroient aucun obstacle à l'exécution du projet de campagne convenu. Mais la France et Bonaparte avoient bien d'autres ressources à leur opposer. Un arrêté des consuls, ordonne, en effet, la formation d'un camp dans les environs de Dijon, sous le nom d'armée de réserve. Elle sera commandée par le premier Consul, l'artillerie par le général Saint Remy, le parc par le chef de brigade Gassendi, le

génie par le premier inspecteur Marescot, l'un des meilleurs officiers de France, dans ce corps si supérieur en science effective aux corps d'ingénieurs les plus justement estimés en Europe. Tous les anciens soldats, qui même ont obtenu leur congé, tous les vétérans en état de faire la campagne, tous les jeunes gens de la réquisition et de la conscription, sont sommés, au nom de l'honneur, de rejoindre leurs drapeaux avant le 15 germinal, (5 avril 1800).

« Vous desirez la paix, dit une proclamation de *Bonaparte* adressée aux Français ; votre gouvernement la desire avec plus d'ardeur encore ; ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministre anglais la repousse ; le ministre anglais a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires ; tenir toutes les nations du continent divisées pour s'emparer du commerce de toutes et s'enrichir de leurs dépouilles : c'est pour obtenir ces affreux succès, que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses, multiplie les intrigues... Le gouvernement qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous à la commander ; pour la commander, il faut de l'argent, du fer, des soldats.

» Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune ; que les jeunes citoyens marchent ; ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour le choix des tyrans, qu'ils vont s'armer, c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher, c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité et de la liberté, c'est pour l'honneur de la France.... Que si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats, le premier Consul a promis la paix, il ira la conquérir à la tête de ces guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire ; avec eux il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits... Il jure de ne combattre que pour le repos de la France et le bonheur du monde ».

Si toutes les parties de la puissance nationale ne se ravivoient pas également, aucune, du moins, n'étoit négligée. Peu après le 18 brumaire, plusieurs officiers de la marine et des chefs de ce département, ayant été présentés aux consuls, Bonaparte dit à ces officiers : « Les marins français sont braves et même expérimentés: les revers qu'ils ont éprouvés ne doivent être attribués qu'à la mauvaise organisation de la marine ; les capitaines n'ont pas les moyens suffisans pour faire respecter leur autorité ; le pouvoir qu'on a élevé

auprès d'eux encourage à l'insubordination de l'équipage, je veux parler du jury. Sur terre, une bravoure indisciplinée a pu vaincre quelquefois, sur mer jamais ».

Attentifs à exciter l'émulation et l'esprit militaire dans les soldats comme dans les généraux, dès le 4 nivôse, (25 décembre 1799,) les consuls avoient décerné des fusils d'honneur, des mousquetons, des baguettes, des carabines, des trompettes garnis en argent et des grenades en or, pour récompenser le mérite militaire. Le lendemain, Bonaparte fit don d'un beau sabre au général Saint Cyr, vainqueur des Autrichiens dans un combat livré le 23 frimaire, combat où il leur avoit fait dix-huit cents prisonniers. « Je vous nomme premier lieutenant de l'armée, écrivit Bonaparte à Saint Cyr; portez ce sabre le jour des combats, et comptez sur mon estime et mon amitié ». Sourd à tout esprit de parti, et ne songeant qu'aux services signalés que le général Augereau avoit rendus en Italie, Bonaparte le nomma commandant en chef de l'armée française chez les Bataves et lui écrivit : « Montrez dans

les actes que vous ferez dans l'étendue de votre commandement, que vous êtes au-dessus de ces misérables divisions de tribunes dont le contre-coup a été malheureusement, depuis dix ans, le déchirement de la France.... Si les circonstances m'obligent à faire la guerre par moi même, comptez que je ne vous laisserai pas en Hollande, et que je n'oublierai jamais la belle journée de Castiglione ».

Vers le même temps, et par un retour sensible aux grandes idées sociales, aux habitudes consacrées par les siècles, les consuls ordonnèrent que les restes de Pie VI, demeurés sans sépulture, en dépôt à Valence, fussent inhumés avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang, et qu'un monument simple attestât la dignité dont il étoit revêtu.

Ces divers traits entre lesquels un coup-d'œil irréfléchi ne découvrira peut-être d'abord aucune analogie, manifestoient un projet formé de rétablir la hiérarchie sociale, de recueillir les élémens dissous de l'obéissance volontaire, d'exciter au plus haut point l'émulation de l'héroïsme

discipliné, subordonné; de fondre tous les partis, en réduisant leurs différences à des paroles méprisables, à des disputes de tribune, et d'attacher le peuple au gouvernement, en inspirant et montrant des égards pour les opinions et les dignités religieuses. . . . .

Ainsi s'évanouissoit peu-à-peu la doctrine des niveleurs qui faisoient de la multitude ivre d'envie, le juri perpétuel de toutes les autorités amovibles; et des coutumes ressuscitées une à une effaçoient les funestes maximes des prédicans d'abstractions, qui portoient le peuple à ne plus honorer les morts, à violer les tombeaux, à ne voir qu'une humiliante absurdité dans la distinction des rangs, et qu'un tissu d'impostures dans le sacerdoce. On sentoit que si le courage et la force devoient obliger les ennemis à demander la paix, l'estime et la confiance devoient la jurer et y croire; on vouloit chaque jour ôter des prétextes aux haines, et faire quelques pas vers une considération indispensable. Achevons de jetter un coup-d'œil sur les événemens de l'intérieur, avant

de suivre l'armée de réserve au-delà des Alpes.

Le 11 pluviôse (31 janvier 1800,) le Corps Législatif et le Tribunat, avoient tenu leur première séance, l'un dans le palais des Tuileries, l'autre dans l'ancien Palais-Royal, nommé, depuis la révolution, Palais-Egalité, et qui portera désormais le nom de Palais du Tribunat. Ils commencèrent par prescrire le serment que devra prêter tout fonctionnaire public, instituteur ou ministre du culte. Ce serment avoit pour objet d'ôter tout prétexte aux sophismes, et de lever les scrupules aux prêtres qui refusoient de jurer d'après la formule antérieure qu'il remplaçoit. Il fut ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la constitution ».

Ils s'occupèrent en suite du soin de déterminer le costume des membres des autorités constituées, la couleur des habits et leur broderie. Ce fut, pour les consuls, un habit français d'écarlate ou de velours rouge, brodé en or ; un habit français de drap bleu, brodé en or, en argent

ou en soie, pour les sénateurs, les tribuns et les membres du corps législatif.

Sur la proposition des consuls et suivant le vœu du Tribunat, le Corps Législatif décréta, bientôt après, que sans rien innover dans la division actuelle de la France, il y auroit par chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général de département, et que chaque commune auroit un maire et un adjoint. Il fut statué que le préfet seroit chargé des détails de l'administration; le conseil de préfecture, du contentieux; et le conseil-général, de la répartition des impôts; les six mille cantons de la France, furent réduits à trois cents quatre-vingt-dix-huit arrondissemens communaux, dans lesquels on mit un sous-préfet et un conseil d'arrondissement. On sépara la police des fonctions municipales, dans les villes dont la population s'élevoit à cent mille habitans. Des commissaires-généraux de police y furent subordonnés au préfet, et Paris eut un préfet de police qui ressortit directement du ministre. Les conseils-généraux de département, d'arrondissement et de

municipalité, ne purent rester assemblés que quinze jours chaque année, et eurent le droit d'exprimer leur opinion sur l'état et les besoins des habitans. Tous ces officiers civils devoient être nommés par le gouvernement : dans un rapport qu'il fit au Corps Législatif, le citoyen Rœderer, conseiller d'Etat, affirma que cette forme d'administration offroit une grande économie; que les traitemens des administrateurs établis par la constitution précédente, montoient à cinq millions; que ceux des préfets n'alloient pas à la moitié de cette somme, que les frais de bureaux antérieurement portés à vingt-quatre millions, n'excédoient pas dix millions dans l'administration nouvelle.

Quant à l'ordre judiciaire, la vraie source, et la seule garantie d'une liberté réelle, lorsqu'il est bon, et que l'ordre politique le maintient inviolable, une loi du 14 ventôse, (5 mars 1800,) ordonna que dans chaque arrondissement communal, il y auroit un tribunal civil de première instance, composé de juges et de suppléans en nombre proportionnel à la population. Le département de Paris n'eut qu'un seul

tribunal de première instance. Chaque département eut un tribunal criminel. Vingt-neuf tribunaux d'appel furent établis dans les neuf divisions militaires qui partageoient la France; le gouvernement se réservoit la nomination de tous ces juges, que la constitution déclare inamovibles hors le cas de forfaiture.

On conserva l'institution des jurés, si terrible au fort des révolutions, puisqu'un scélérat qui fait peur à quelques lâches, peut y faire condamner à l'échafaud le plus vertueux des hommes; imitation mal raisonnée d'un usage étranger qu'on n'a pas encore su mettre en harmonie avec le caractère français, avec les mœurs du jour, avec les autres lois; établissement qu'il sera difficile de rendre toujours utile, d'empêcher de devenir souvent dangereux, chez un peuple plus sensible que réfléchi; plus enthousiaste que judicieux, dont les opinions et les affections passent en un clin-d'œil, d'une extrémité à l'autre, qui décide avant d'examiner, qui commence par être convaincu pour finir par douter: dont les résolutions soudaines et absolues ne

sont trop souvent que des préventions que sa loyauté naturelle dément, en gémissant trop tard, de maux irréparables. Cette institution devroit avoir en France pour correctifs un choix plus rigoureux, la maturité de l'âge, et des décisions unanimes. La nomination des jurés fut confiée aux préfets, en attendant qu'on ait trouvé un mode plus favorable à la liberté des citoyens.

Tandis qu'on s'occupoit à consolider le repos des parties de l'Etat qu'aucun trouble n'agite, celles où la paix ne régnoit pas encore, la recouvroient enfin. Bernier, curé de Saint Laud d'Angers, l'un des chefs des insurgés sur lesquels il avoit la plus grande influence, opère le désarmement de tous ceux qu'il dirige, et vient à Paris. Il est accueilli par Bonaparte, qui le félicite d'avoir ramené une partie des malheureux habitans de l'Ouest à des sentimens pacifiques. Il sera, deux ans après, fait évêque d'Orléans. Le général Chamberlach se rend maître de Frotté et sept membres de l'état-major de cet officier chouan : il apporte au général Lefèvre, commandant à Paris, les

les papiers de ce chef. On trouve dans le carton qui les contient beaucoup de croix de saint Louis, et dans sa correspondance une lettre où prenant les titres de maréchal-des-camps et armées, chevalier de l'ordre royal et commandant en chef pour le roi, il déplore le sort de ses compagnons d'armes, les exhorte à patienter, à mépriser ceux qui ont, dit-il, la lâcheté de m'abandonner. » Jamais, ajoute Frotté, jamais mon cœur n'éprouva autant d'amertume. Que ne puis-je réunir sur ma tête toute la haine de nos ennemis pour nous tous! j'en serois satisfait. Du moins, je prendrai sur moi le plus que je pourrai, pour alléger les autres.... Souscrivons à tout, mais jamais au désarmement ». Il répondoit aux hommes de son parti qui l'abandonnoient. « Laissez-moi, je ne veux faire ni la guerre avec vous, ni la paix avec Bonaparte ». On le fusilla dans la ville de Verneuil au commencement de ventôse, vers la fin de février 1800.

A mesure que l'intérieur se calmoit, des vœux d'union se manifestoient au dehors. M. Murray, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique se joint à Paris,

à MM. Elswort et Patrick Henry, ministres, à l'effet de renouer les anciennes liaisons entre la France et les Etats-Unis. Ces conférences furent couronnées du plus heureux succès. Joseph Bonaparte, frère du premier Consul, et les conseillers d'Etat, de Fleurieu et Rœderer, chargés de cette négociation, signèrent le 9 vendémiaire an IX, (premier octobre 1800,) le traité entre les deux puissances. Bonaparte reçut le 2 ventôse, (21 février 1800,) les envoyés, ministres et ambassadeurs des Etats neutres et alliés; plusieurs lui remirent leurs lettres de créance, et ce premier hommage de princes et républiques de l'Europe à la constitution française de l'an VIII et au consulat, confondit les espérances d'une opposition sans moyens. Le même jour, le président du tribunal de cassation, Target, ancien avocat au parlement de Paris, membre de l'assemblée constituante, rédacteur de la constitution solemnellement jurée par la France entière dans la fédération générale de 1792, harangua le premier Consul au nom du tribunal et lui dit: « La justice est l'alliée

naturelle de la puissance ; par elle sa puissance est sacrée ; par la puissance elle est invincible ; par leur réunion, la prospérité publique est garantie ».

Déja le nouvel acte constitutionnel avoit été présenté à l'acceptation individuelle des Français, libres, d'aller signer *oui* ou *non* chez tous les notaires, et les consuls avoient notifié au Corps Législatif et au Tribunat préalablement en fonctions, que sur 3,012,569 votans, 3,011,007 s'étoient déclarés pour l'affirmative.

Quelques faits offrirent, vers cette époque, des traces d'anciennes idées sans causer néanmoins le moindre ébranlement dans le régime actuel. Le 2 pluviôse, (21 janvier 1800), un drap mortuaire de velours noir croisé de satin blanc, flottant au portail de l'église de la *Madelaine*, avoit rappelé l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et son testament fut affiché à la porte de l'église *Saint Jacques-de-la-Boucherie*, édifice dont il ne reste aujourd'hui que la tour qu'on dit être la plus haute de Paris. La police fit enlever et le drap mortuaire et le testament, et les

curieux se dispersèrent. A-peu-près dans le même temps, on arrêta, sans bruit, à Turin, un Français servant dans un régiment allemand; ce jeune homme se faisoit passer pour le fils de Louis XVI. Des personnes crédules persuadées que le dauphin n'étoit pas mort au Temple, le 20 prairial an III, (9 juin 1795), mais bien un enfant de son âge, donnèrent un moment dans cette imposture. Le jeune homme arrêté déclara dans son interrogatoire, qu'il étoit le fils d'un horloger de Paris, et en fut quitte pour la prison.

Le carnaval de cette année vit les mascarades publiques reprendre leur place parmi les antiques usages vraiment nationaux, incontestablement populaires, que la révolution avoit suspendus, et prouva que le consulat n'appréhendoit rien des métamorphoses de la folie, qui n'avoient cessé d'alarmer la convention, ses redoutables comités et la police ombrageuse du directoire.

Plus le gouvernement acquieroit de force, plus il tendoit à une conciliation générale des amis de la révolution, ramenée à ses

principes et dégagée de ses excès. Sur un rapport fait par le ministre Fouché, en faveur des fondateurs de la liberté inscrits dans des listes d'émigrés pour s'être soustraits à la tyrannie révolutionnaire, les consuls arrêtent la radiation des membres de l'assemblée constituante qui prouveront qu'ils ont voté l'établissement de l'égalité et l'abolition de la noblesse, et qui n'ont fait aucune protestation contre ces principes ; à condition, cependant qu'ils ne pourront rentrer dans leurs biens vendus, ni prétendre à nulle indemnité à cet égard; ils rentreront seulement dans ceux de leurs biens qui ne sont pas séquestrés. Un second rapport du même ministre servit depuis de base à un nouvel arrêté des consuls, qui rappela des milliers de français prévenus d'émigration. Des recueils d'anecdotes placent ici un trait qu'ils attribuent au premier Consul, et que nous n'avons garde d'omettre dans une Histoire où nous ne négligeons d'insérer aucune des particularités connues qui peuvent caractériser Bonaparte, son consulat, les français du dedans et du dehors, et la ré-

volution prenant tout-à-coup un cours inattendu, spectacle digne de fixer l'attention de l'Europe et des siècles.

Pendant la frénésie qui faisoit crier à tant d'énergumènes la *liberté ou la mort !* on avoit vu des parens qui, n'écoutant que la nature, envoyoient des secours à des infortunés expatriés, étoient dénoncés comme des monstres, et révolutionnairement égorgés, pour avoir été généreux et compatissans. Bonaparte se rappelle un émigré qui réside à Hambourg, qui fut son camarade et son ami dans le corps d'artillerie. Cet émigré demande une permission limitée pour venir à Paris embrasser ses père et mère, avant que la mort l'en sépare. Le Consul lui fait parvenir un passe-port et de l'argent; action d'autant plus remarquable, que l'émigré déclaroit positivement qu'il ne changeroit pas d'opinion; il promettoit, sur son honneur, de ne dire ni ne faire, durant son séjour à Paris, rien qui put troubler la tranquillité publique.

Mais la campagne va s'ouvrir, et Bonaparte s'occupe des moyens de se procurer les fonds nécessaires pour la soute-

nir honorablement. Il écrit en conséquence aux notables de la ville d'Amsterdam, qu'il est obligé de conquérir la liberté, qu'on a refusé la paix à ses procédés, mais qu'il a pris des mesures pour rendre la guerre décisive, et il leur demande un emprunt de douze millions. Le général Marmont est chargé de cette opération, mais ne peut vaincre le flegme hollandois. Une autre mesure eut plus de succès. Frochot, préfet du département de la Seine, fait un appel aux bourses des riches qui comptent sur le courage des volontaires, et qui voudront verser chacun 1200 francs pour aider à l'équipement des hussards, nés sans fortune, prêts à se joindre de plein gré à l'armée de réserve. Ses invitations et son exemple ont le résultat qu'il s'en promettoit. Béthune Charost, Doumerc, la Compagnie Vanrobais, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely, Lecouteux-Canteleu, Chaptal, le banquier Fulchiron et plusieurs autres donnent différentes sommes; et le général Dumas, proscrit au 18 fructidor, choisi par le premier Consul pour organiser cette armée de réserve, dirige l'emploi de 28,435 fr. provenus de leurs souscriptions.

Plus la crise approche, plus se multiplient les pamphlets à Paris, les paragraphes insultans et les caricatures à Londres, genre de guerre que ne dédaigne pas l'homme d'état qui ne donne ni trop ni trop peu d'importance à la foule des oisifs et des sots de ces deux immenses capitales également, quoique diversement corrompues.

La brochure qui fit alors le plus de sensation dans quelques sallons parisiens, avoit pour titre : *Les Adieux de Bonaparte*; et par une inconséquence assez naturelle aux auteurs anonymes de ces sortes d'écrits, celui-ci révéloit un prétendu secret, un dessein bien caché, dont il souhaitoit ardemment, disoit-il, la réussite, et qui ne pouvoit s'accomplir si l'on en trahissoit le mystère. Il supposoit au premier Consul, prêt à partir pour l'Italie, l'intention d'aller chercher un Bourbon et de venir l'asseoir sur le trône, de demander pardon à sa majesté, au nom de tous les Français, et de se contenter de la première place auprès du nouveau roi. Quelqu'un répondit à cette brochure en ami zélé de la république.

A l'égard des papiers anglais, asyles de la licence, ils représentoient à l'envi la France comme une vaste solitude où l'on voyoit errer quelques femmes, des enfans, des vieillards, des soldats mutilés, réduits aux derniers excès de la misère; des estampes remplies *d'humor*, tournoient en ridicule l'armée de réserve; la cavalerie y paroissoit montée sur des ânes, les généraux sur des rossinantes; l'infanterie se composoit de bossus, de boiteux, de borgnes, de manchots, d'invalides à jambes de bois, d'enfans armés de bâtons; l'artillerie consistoit en deux espingoles, et les figures et l'habillement achevoient de rendre ce tableau plus absurde que le dessinateur ne l'avoit cru grotesque; tout en berçant ainsi les badauds des bords de la Tamise, le ministère de Saint James s'endormoit lui-même. Bonaparte alloit à son but.

Il annonce, par une proclamation, à l'armée d'Italie, l'ouverture de la campagne en ces termes :

« Soldats ! en promettant la paix au peuple français, j'ai été votre organe ; je connois votre valeur. — Vous êtes les mêmes hommes qui conquirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, et donnèrent la paix sous les murs de Vienne.

» Soldats ! ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre, ce sont les Etats ennemis qu'il faut envahir. Il n'est aucun de vous qui n'ait fait plusieurs campagnes, qui ne sâche que la qualité la plus essentielle du soldat, c'est de savoir supporter les privations avec constance. Plusieurs années d'une mauvaise administration ne peuvent être réparées dans un jour.

» Premier magistrat de la République, il me sera doux de faire connoître à la nation entière les corps qui mériteront par leur discipline et leur valeur, d'être les soutiens de la patrie. — Soldats ! lorsqu'il en sera temps, je serai au milieu de vous, et l'Europe étonnée se souviendra que vous êtes de la race des braves ».

Signé BONAPARTE.

Alexandre Berthier quitta, le 12 germinal, (2 avril 1800), le ministère de la guerre, pour commander l'armée de réserve. Le général Lacuée et le citoyen Carnot, nommé, depuis peu, du choix de Bonaparte, inspecteur aux revues, sont destinés à remplacer Berthier. « Puis je accepter le ministère, quand Carnot est en France, dit le général Lacuée » ? et sur son refus, Carnot est accepté.

Le premier Consul part pour Dijon, dans la nuit du 15 au 16 floréal. Girardin s'é-

toit écrié, deux mois plutôt, au sein du Tribunat; « Bonaparte promet de marcher à la tête de nos armées, pourrions-nous craindre les revers. Des *revers* et *Bonaparte!* Ces deux mots s'étonnent de se trouver sur la même ligne ». Au sentiment de ses forces, de la supériorité de son génie, Bonaparte joignoit la modestie qui en est inséparable; à la suite d'un discours animé, il avoit dit un jour au conseil des anciens dans la vue d'augmenter leur confiance. « Souvenez-vous que la fortune et le Dieu de la victoire sont avec moi ». Mais le lendemain il communiqua sérieusement à ses amis des réflexions que personne n'auroit exprimées: « Je me suis échauffé, leur dit-il, et j'ai fini par une mauvaise phrase. Les Français ont le tact des convenances. A peine eussé-je prononcé ces paroles, qu'un murmure me le fit sentir; mais que voulez-vous, ils m'ont gâté le long de la route; ils m'ont tant répété ces mots de Marseille à Paris, qu'ils me sont restés ». Girardin n'ignoroit pas que le plus habile général pouvoit être battu; Bonaparte le savoit mieux que lui. Sans la possibilité des

revers

revers, que seroient le bonheur et la gloire !

On n'avoit donné rendez-vous à Dijon qu'à trente mille conscrits, il s'y trouve plus de cinquante mille hommes. Mais avant d'observer la marche de ce formidable corps, voyons quelle étoit la dernière position des ennemis qu'il alloit attaquer et de l'armée française qu'il alloit dégager.

Le général en chef des Autrichiens, M. de Mélas, maître de toutes les forteresses bâties à l'entrée des Alpes, depuis le fort de Bard, dans la vallée d'Aost, jusqu'à Coni, n'avoit à combattre, sur le territoire de Gênes, que quarante-mille français, commandés par le général en chef Masséna et les généraux de division Soult et Souchet, restes d'une armée de soixante-trois mille hommes, dont deux mille de cavalerie, qui, le 9 décembre 1799, occupoit encore une ligne de plus de cent-quarante lieues, du poste de la Bochetta jusqu'aux Alpes du Dauphiné, ligne où vingt-cinq débouchés auroient exigé chacun trois mille hommes, et que défendirent longtems des soldats qui manquoient d'habits, de capottes, de souliers dans

dans la plus rude saison de l'année, qui comptoient plus de douze mille malades et à qui l'Etat devoit plus de dix millions en solde arriérée, en fourrages, en subsistances. Ils n'avoient pas assez de chevaux pour atteler vingt pièces de canon; tous les officiers étoient démontés; les malheureux isolés dans ces montagnes couvertes de neige, sans toît, sans vêtemens, sans feu, sans nourriture, mouroient de faim et n'auroient pas été secourus même dans les hôpitaux. Telle étoit l'armée dont Masséna prit le commandement, avec laquelle il lutta huit mois, contre une armée victorieuse, supérieure, pourvue de tout, d'une artillerie immense, et d'une cavalerie considérable.

Forcé par le nombre, d'abandonner la Bochetta, poursuivi dans les murs de Gênes par la disette, par les proclamations du baron de Mélas, par la flotte anglaise, qui bloque le port, Masséna réduit le gouvernement de la ville à une députation revêtue de tous les pouvoirs civils et militaires. Gênes cernée, éprouve les horreurs de la famine; les habitans et la

garnison sont réduits à quatre onces de pain par jour, bientôt cette quantité diminue encore; on mange les chevaux, on se nourrit des alimens les plus vils. Les Autrichiens ont pris Savone, et Suchet s'est replié sur Nice. Enfin le siège se convertit en blocus, et tout ce qui n'y est pas nécessaire tombe sur les vingt-mille Français, qui, sous les ordres de Suchet et de Rochambeau disputent le col de Tende et la route de la Corniche où se croisent les feux des Autrichiens et de la flotte anglaise; le 11 floréal, (1 mai 1800,) toutes les demi-brigades avoient passé le Var.

L'armée *impossible*, selon les politiques de Vienne, de Londres, de Paris même, se met en marche sur plusieurs colonnes et se porte de Dijon à Genève; Bonaparte en avoit passé l'avant-garde en revue près de Lausanne; animée du plus brûlant enthousiasme, elle traverse le pays de Vaud, en suivant le bord du lac, entre dans le bas Valais par Saint-Maurice. Après avoir passé le Trient sur un pont de pierre qu'on avoit fait réparer quelques jours auparavant, toute l'armée passa

par Mortigny pour aller au Mont Saint-Bernard. L'avant-garde fit une halte à Martigny.

Saint - Broncher, le pont de Lyddes (si des poutres jettées d'une roche à l'autre sur un précipice de cinquante toises de profondeur, sont un pont), et d'autres voies plus commodes pour la cavalerie, pratiquées par les soins du général Marescot, conduisirent l'armée au dernier village avant le grand Saint - Bernard, au bourg Saint-Pierre ou Pétesburg, au-delà duquel on ne peut plus se servir de voitures, n'y ayant plus de chemin tracé. L'hospice est à trois lieues du bourg; le tiers de cet intervalle offre des sapins, des pins; le second tiers ne présente que des buissons; on ne voit plus ensuite que de la neige, que sa solidité feroit croire éternelle. Une partie de l'artillerie de campagne avoit précédé l'armée à l'hospice fondé, comme on sait, au dixième siècle, par un Savoyard nommé Bernard de Menthon.

Entretenus des produits incessamment diminués de petits bénéfices ecclésiastiques, les Cénobites qui vivent dans cet asyle,

se vouent à secourir les voyageurs gelés, égarés ou tombés au fond des abymes, entraînés par des avalanches. Héros de l'humanité, intrépides, infatigables conquérans pour la charité chrétienne, ils n'attendent point, au sein d'une vie oisive, qu'on vienne les prier d'être utiles; armés de longues perches, précédés de chiens dressés à découvrir les corps humains enfouis dans la neige, ces bons solitaires vont sondant nuit et jour tous les endroits où il est possible que quelqu'un souffre ou même ne souffre plus; ils remettent les gens sains sur la voie, raniment les mourans, guérissent les membres gelés, rétablissent les os fracturés, offrent une généreuse hospitalité à tous ceux qui en ont besoin, sans acception de rang, de pays, de croyance religieuse. Bonaparte leur avoit envoyé de Lausanne une somme d'argent pour qu'ils puissent procurer de leur mieux, des alimens à l'armée. Jamais fournisseurs plus industrieux et plus désintéressés ne tirèrent un meilleur parti des modiques ressources de cantons aussi déserts.

D'après les ordres du premier Consul et du général en chef Alexandre Berthier, le général Marmont avoit fait publier à son de trompe, dans le bourg de Saint-Pierre et dans tous les villages environnans, que le transport de chaque pièce de canon, avec ses affûts et caissons, seroit payé de Saint-Pierre sur la montagne et de la montagne à Etroubles, à raison de six cents francs, de huit cents ou de mille francs selon le calibre. Une foule de paysans étoient accourus avec leurs chevaux et mulets, des milliers de soldats les avoient aidés, et en moins de deux jours, vingt pièces de canon furent transportés de Saint-Pierre à l'hospice, et de l'hospice à Etroubles. Mais comme les chevaux manquoient, le général Marmont recourut à deux expédiens fort ingénieux pour accélérer le passage; ce fut de creuser un arbre en forme d'auge, d'y coucher des pièces de huit et de douze et des obusiers; et d'employer une sorte de traineaux sur roulettes, que le chef de brigade Gassendi avoit fait construire à Auxonne. Cent hommes, paysans, officiers, soldats, tiroient un cable et traînoient

l'arbre creux ainsi chargé ; les affuts démontés étoient portés par des mulets, et ceux des pièces de quatre par des hommes, sur des brancards ; les caissons passoient à vide, et les munitions encaissées n'offroient pas plus de difficultés que les affûts.

Le chef-d'œuvre d'industrie et de constance étoit de faire passer l'artillerie sur le sommet de ces monts. La vingt-quatrième demi-brigade d'infanterie légère et la quatre-vingt-seizième de ligne, préférèrent bivouaquer dans les neiges plutôt que d'abandonner leurs canons. Un chemin de plusieurs lieues de long, de dix-huit pouces de large, pratiqué sur des rochers à pic, sous des masses de neiges suspendues au bord des précipices où l'œil se perd, où l'on s'engloutiroit au moindre faux pas ; ce sentier glissant où le cavalier est obligé de précéder ou de suivre son cheval ; un éboulement subit couvrant, emportant un canon de huit et trois canonniers de l'avant-garde, rien n'effraye les soldats qui se pressent pour avoir l'honneur de traîner les pièces, et qui refusent tous la

gratification promise. L'histoire nous parle d'Annibal et de ses éléphans; de son temps, les plus lourdes machines de guerre se démontoient, et ces animaux vigoureux aidoient bien autant l'homme qu'ils l'occupoient.

On se repose, on se reconforte, on s'égaye même à l'hospice; on y boit à la santé de charitables religieux qui se sont dévoués à des vertus dont les objets et Dieu sont les uniques témoins, de solitaires qui consument leur vie à chercher des êtres souffrans pour les soulager ou les inhumer, et qui s'étonnent de voir qu'aucun obstacle n'arrête l'audacieux génie des combats.

Mais à peine est-on monté qu'il faut descendre. La pente de la montagne qui conduit à la vallée d'Aost est plus rapide que celle du côté du Valais, et couverte de plus de terre végétale. Presque tous les soldats se laissèrent glisser sur le dos jusqu'au bas; les autres furent trois heures à s'y rendre; on ne perdit que quatre à cinq chevaux dans la descente. Bonaparte parcourut, en glissant sur son derrière, une

hauteur de deux cents pieds. On ne tarda pas à revoir des champs couverts de verdure; et des prairies émaillées de fleurs annoncèrent qu'on rentroit dans une région plus analogue à la vie. Enfin après des travaux inexprimables, l'artillerie parvient au bord de la Dora-Baltea.

L'avant-garde commandée par le général Lasnes étoit déjà dans Aost le 28 floréal. Elle avoit culbuté l'ennemi posté sur les hauteurs, et maîtresse de la vallée, elle marchoit sur Châtillon, tandis que la division de Watrin enfonçoit les portes de Bard et se disposoit à prendre le château que les Autrichiens regardoient comme une barrière insurmontable.

Ce château de Bard fut construit pour fermer l'entrée du Piémont, à l'endroit où les deux montagnes qui forment la vallée d'Aost, se rapprochent au point de n'être plus séparées que d'un espace de vingt-cinq toises. Quinze-cents hommes s'ouvrent un chemin sur la montagne d'Albarade, font des escaliers partout où la pente est trop rapide; élèvent des murs aux deux côtés du sentier, devenu trop

étroit entre deux précipices; jettent des ponts sur les excavations qu'il seroit impossible de franchir; la cavalerie monte ainsi sur des crêtes de roc qu'on supposoit inaccessibles à l'infanterie. L'artillerie passe de nuit a travers la ville sous le feu du château, et déjà deux soldats ont porté sur leur dos deux pièces de quatre, ont gravi, pendant trente heures, des rochers affreux, et sont parvenus à établir une batterie sur les hauteurs qui dominent le château.

Yvrée est prise de vive force, Bard se rend. Des forces arrivées à l'ennemi retardent sa retraite et lui permettent de disputer les hauteurs de Romano derrière la Chiusella; cinq mille fantassins, quatre mille hommes de cavalerie et plusieurs canons s'y postent avantageusement. Ils sont attaqués sur trois points; les Français s'élancent au pas de charge sur le pont, deux bataillons passent la rivière au milieu d'une grêle de balles et de mitraille. Une première ligne est rompue, la seconde ne peut résister; la vingt-deuxième légion marchant en colonne serrée, trois charges

successives de la cavalerie autrichienne sont vigoureusement repoussées ; son commandant et six officiers tombent morts ; la déroute la plus complette termine cette lutte opiniâtre, et les Français poursuivent l'ennemi vaincu jusques sous les murs de Turin, où il se retire en coupant tous ses ponts.

Il y avoit deux routes à prendre pour aller délivrer Gênes ; celle de Chivasso, Turin, Asti, Alexandrie, et celle de Verceil, Novare, Milan, Lodi, Plaisance. Quoique plus longue, la seconde réunissoit à l'avantage de dispenser l'armée de siéges qui l'auroient rallentie, la certitude d'enlever les principaux magasins de munitions et de subsistances que les Autrichiens avoient établis sur les bords du Tésin, de l'Adda, de l'Oglio.

Tandis que l'avant-garde marchoit sur Chivasso et le gros de l'armée sur Verceil, où Bonaparte trouva des magasins très-précieux, la division du Mont-Cénis, aux ordres du général Thureau, après avoir attaqué l'ennemi à Suse, s'être emparé de cette ville et de la Brunette, avoit

fait quinze cents prisonniers, tué ou blessé plus de trois cents hommes, pris huit cents fusils et beaucoup de munitions de guerre et de bouche, s'avançoit pour seconder les opérations de l'armée de réserve; et vingt-cinq mille hommes détachés de celle de Moreau vainqueur en Allemagne, commandés par le général Moncey, entroient dans la Cisalpine par le Simplon et le S. Gothard. Maître de Chivasso, de Masserano, de Biella-Di-Trino, de Varallo, de Borgo-di-Sezia, de tout le haut Piémont, depuis Fenestrelle jusques au confluent de la Sezia dans le Pô, Bonaparte n'accordoit dans sa correspondance à l'avide curiosité des parisiens que ces mots: » Tout va bien ». Le général Lasnes avoit arrêté sur ce dernier fleuve un grand nombre de barques chargées de riz et de blé.

Dans un instant de repos que goûtoit l'avant-garde à Chivasso, le premier Consul témoigna sa satisfaction à cette brave division pour le courage qu'elle avoit montré la veille au combat de la Chiusella. Il s'approcha du douzième régiment

des chasseurs, et il ordonna au chef de brigade, de dire au régiment, qu'il étoit très-content de la bravoure de ce corps, que c'étoit à l'impétuosité de la charge faite à Chatillon que l'on avoit dû le succès du combat; que la cavalerie alloit être réunie, et qu'à la première bataille, il vouloit qu'elle chargeât la cavalerie ennemie, pour lui ôter sa morgue et la prétention qu'elle avoit d'être supérieure à la nôtre, en manœuvre et en bravoure. Il dit à la vingt-huitième de ligne « Voilà deux ans que vous passez sur les montagnes, souvent privés de tout, et vous êtes toujours à votre devoir sans murmurer; c'est la première qualité du bon soldat. Je sais qu'il vous étoit dû, il y a huit jours, huit mois de prêt, et que cependant, il n'y a pas eu une seule plainte. Pour preuve de ma satisfaction de la bonne conduite de la vingt-deuxième demi-brigade, à la première affaire, elle marchera à la tête de l'avant-garde ».

Cependant, le général Murat entra de vive force, le 7 prairial, (27 mai 1800,) à Verceil, et culbuta sur la Sezia mille

hommes

hommes de cavalerie ennemie. Lecchi, général cisalpin, se portoit, avec la légion cisalpine de deux mille hommes, par le Mont-Rosa, sur Varello; il en débusqua la division du prince de Rohan et s'y posta le 8; le général Béthancourt traversoit le Simplon avec une colonne, et tournoit les forces de l'ennemi qui étoit encore sur la Sezia, et le général Moncey se dirigeoit vers la Belinzona, Lugano, et le lac majeur. Ainsi s'exécutoient avec autant de précision, que d'ensemble, toutes les parties d'un vaste plan que l'ennemi n'avoit ni prévenu ni prévu, ce qui n'est pas le trait le moins étonnant de cette histoire; car, dès que les Autrichiens furent attaqués dans les Alpes, M. de Mélas put en être informé, dut avoir quelques notions non seulement de l'existence, mais encore de la force de l'armée de réserve, et des corps destinés à la seconder. En outre les intelligences de ce général Autrichien dans Gênes bloquée, auroient dû le réveiller de l'inconcevable sécurité où le retenoient son excursion sur Nice et ce blocus.

Les principales maisons de Gênes qui,

tour-à-tour ont gouverné cette république, avoient conservé des relations étendues, multipliées et secrètes qui les mettoient à même de ne rien ignorer de tous les mouvemens de quelque importance, qui se faisoient ou qui se préparoient au dehors; et certainement M. de Mélas conservoit d'intimes rapports avec la plupart de ces maisons. Il fut donc instruit à temps de la proclamation que fit publier dans Gênes le général Massena, le 5 floréal, plus d'un mois avant la réunion de l'armée de Bonaparte et des divisions dont elle se grossit au bord du Rhin. « L'armée du Rhin, disoit Masséna, est forte de cent-cinquante mille hommes. L'armée de réserve entre en Italie par la vallée d'Aost. Le Mont-Cénis est repris par nos troupes; l'ennemi a voulu la guerre, les armées françaises ouvrent la campagne avec un développement de forces imposantes, et tel qu'il doit, par la victoire, le forcer d'accepter la paix. Habitans de Gênes! l'armée d'Italie, ferme dans la résolution de vous défendre, voit approcher l'époque de votre délivrance ».

Peut-être le général Masséna en di

soit-il plus qu'il n'en savoit, et qu'il n'en croyoit, pour soutenir la persévérance de ses troupes et des Gênois; peut-être ceux-ci desiroient-ils autant la défaite des Autrichiens que la libre évacuation de la ville par les Français. Il n'en est pas moins singulier, qu'engagé comme il l'étoit, M. de Mélas ait pris des mesures si tardives et si peu proportionnées au danger. Il crut, longtemps, que l'armée de réserve n'étoit que de sept à huit mille hommes, et il écrivoit le 8 prairial à une dame de Pavie : « Je sais que l'on dit en Lombardie qu'une armée française arrive, ne craignez rien, je vous défends de partir ». Les Français y arrivèrent presque aussitôt que sa lettre.

Murat occupoit Novare le 10 prairial, et marcha vers le Tésin, où toute l'armée étoit rassemblée, le 11, sous les ordres du premier Consul. Les Autrichiens conduits par le général Laudon, campoient retranchés au bord de cette rivière, enflée par la fonte des neiges; ils retenoient de leur côté tous les bateaux qu'ils avoient pu se procurer. Tandis que la cavalerie

du général Murat les inquiétoit sur cette rivière, depuis le lac de Como jusqu'au-dessous de Vigévano, une division française se présenta devant Buffalora, dont Laudon fit replier le pont de bateaux, et le général en chef manœuvroit, comme si son intention eut été de passer la rivière auprès de Voltegio.

Bientôt la soixante-dixième demi-brigade, soutenue par un corps de cavalerie et quelques pièces de campagne, eut ordre d'enlever les bateaux du port de Galiata. Les soldats les chargent sur les épaules, parviennent, sous des volées de mitrailles à former plus loin des ponts volans sur le Tésin; quelques compagnies de grenadiers vont se poster dans une île, d'où elles peuvent faire un feu avantageux. L'artillerie française prend en flanc celle de l'ennemi. Déjà quinze-cents hommes et deux pièces de canon sont sur l'autre rive; les Autrichiens se concentrent dans le village de Turbio; ce poste est emporté malgré la plus vive résistance, et toute l'armée passe le Tésin.

Elle entre, le même jour, dans Milan; la

garnison s'étoit retirée dans le château ; il est investi. Le général Lasnés occupe Pavie où l'ennemi vient d'abandonner cent-cinquante pièces de canon de siège et de campagne, huit mille fusils, deux mille barils de poudre, cinq mille paires de draps et un million de cartouches. Tout se soumet, magasins, munitions, garnisons laissées par M. de Mélas dans le haut Piémont, dans le Milanez, dans le Crémasque et le Bergamasque, les villes qui ont appartenu à la république cisalpine jusqu'à Garza, tout est à la disposition des Français qui semblent être revenus chez eux.

A peine y a-t-il trois semaines qu'ils étoient encore en de-çà des Alpes, et les voilà rétablis au milieu de leurs conquêtes, aussi solidement que s'ils ne les avoient ni quittées ni perdues. Un ressort violemment comprimé durant leur absence, réagit avec force pour eux dès qu'ils y touchent ; l'Italie révolutionnaire sort des cachots où les Autrichiens l'avoient mise, et revoit les magistrats qu'elle reçut de l'incursion précédente des Français, ces

chefs, ces administrateurs, ces juges qui, réfugiés en France à l'approche de Suwarow, reviennent à la suite de l'armée de réserve, offrir à leur parti tous les mérites d'une longue persécution. Colonie volontaire du vainqueur, la Cisalpine renaît, et ses nombreux enfans épris d'un enthousiasme augmenté par la gratitude, s'arment aux dépens des arsenaux de l'Autriche. Ainsi dispensé de la garde des places, Bonaparte ayant le libre usage de la totalité de ses troupes, intercepte les communications de M. de Mélas avec le Tyrol, et marche à la rencontre des Autrichiens pour les combattre.

Trois arrêtés du premier Consul opposent au retour de l'ennemi, la plus vigoureuse défensive, politique et civile. Chaque institution devient une ligne, une citadelle. Un de ses arrêtés établit un ministre extraordinaire de la république française à Milan, et un trésorier français auprès de ce ministre; l'autre ordonne la réunion d'une consulte qui sera présidée par ce ministre vraiment extraordinaire; le troisième crée un gouvernement pro-

visoire. Il multiplie le plus possible le nombre des hommes qui trouveroient une perte inévitable dans le retour de l'ancien régime. Il confie les frontières acquises, ses boulevards momentanés, à toutes les sortes d'intérêts, de passions, d'ambitions, de prévoyance, de crainte, de ressentimens, d'opinions et d'actes extérieurs, qui font et nourrissent le courage populaire. Ce fut, dit-on, en informant les deux consuls de son entrée à Milan, que Bonaparte écrivit : « Malgré ce qu'en pourront dire les athées de Paris, j'assisterai demain à un *Te Deum* qui sera chanté dans la métropole de cette ville ».

Nous avons vu le général Lasnes conduisant l'avant-garde depuis le Mont Saint-Bernard jnsqu'à Yvrée, s'avancer jusqu'à Chivasso pour faire croire aux ennemis que le dessein de l'armée étoit d'opérer sa jonction avec le général Tureau et sa division postés entre Suze et Rivoli, et ce mouvement prolonger les illusions de M. de Mélas et de ses généraux. Pendant ce temps, l'armée filant par un côté opposé, passoit la Sezia et le Tésin, et

l'avant-garde emportoit Pavie ; Duhesme prenoit Lodi et tous ses magasins; le général cisalpin Lecchi, enlevoit Cassano, sur le chemin de Brescia et d'Arena, et le fort de Bard capituloit. Enfin M. de Mélas commence à soupçonner qu'il s'est trompé dans ses conjectures. Il concentre ses troupes entre les places du Piémont, pour faire face à l'ennemi et se joindre au corps de M. Elnitz, qui revenoit de Nice, et dont les pas rétrogrades aggravoient, malgré lui, la faute qu'on avoit commise en l'y envoyant. Ce fut en cet état de choses que l'armée française marchant sur Plaisance, s'empara de la fameuse position de la Stradella qui coupoit aux Autrichiens toute communication avec leurs magasins.

Les généraux Murat et Lasnes, ayant parcouru rapidement la rive gauche du Pô, se portèrent, le premier vers la tête du pont de bateaux que les ennemis avoient construit devant Plaisance, et le second vis-à-vis de la Stradella ; mais le pont de Plaisance étoit fortifié et défendu par six cents hommes, et vingt pièces de canon;

il fut pris d'assaut, à la bayonnette. En se retirant, les Impériaux avoient coupé les derniers bateaux du côté de la ville. De nouvelles batteries n'empêchèrent pas les Français d'achever le pont, d'effectuer un autre passage à Noceto, de se rendre maîtres de Plaisance et du fort; et ils se préparèrent à marcher au secours de Gênes en remontant la rive gauche de la Trébie. Le général cisalpin Lecchi étoit entré dans Brescia, d'où M. Laudon ne se sauva que par l'intrépidité de son escorte, la division Loison prenoit Crême, Orcinovi, et cernoit Pizzighitonne. Une partie de la division Moncey avoit joint l'armée.

Au moment de quitter Milan, Bonaparte fit la proclamation suivante :

« Soldats, un de nos départemens étoit au pouvoir de l'ennemi (1); la consternation étoit dans le Midi de la France. La plus grande partie du territoire ligurien, le plus fidèle ami de la République, étoit envahie. La République cisalpine, anéantie dès la campagne passée, étoit de-

(1). Le comté de Nice ou le département des Alpes maritimes.

venue le jouet du grotesque régime féodal. — Soldats ! vous marchez... Et déjà le territoire français est délivré. La joie et l'espérance succèdent, dans notre patrie, à la consternation et à la crainte. Vous rendez la liberté et l'indépendance au peuple de Gênes ; il sera pour toujours délivré de ses éternels ennemis. Vous êtes dans la capitale de la Cisalpine. L'ennemi épouvanté n'aspire plus qu'à regagner ses frontières ; vous lui avez enlevé ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs de réserve.

« Le premier acte de la campagne est terminé. Des millions d'hommes, vous l'entendez tous les jours, vous adressent des actes de reconnoissance ; mais aura-t-on donc impunément violé le territoire français ? Laisserez-vous retourner dans ses foyers, l'armée qui a porté l'allarme dans vos familles? Vous courez aux armes... Eh bien ! marchez à sa rencontre ; opposez-vous à sa retraite ; arrachez les lauriers dont elle s'est emparée, et par là, apprenez au monde que la malédiction du destin est sur les insensés qui osent insulter le territoire du grand peuple. Le résultat de tous vos efforts sera : gloire sans nuage, paix solide ».

Le Premier Consul, *Signé* BONAPARTE.

N'omettons pas un fait qui mérite d'être noté. Le général Lecchi avoit ordre de

s'emparer de Lecco sur l'Adda, il trouve le passage défendu par l'artillerie de chaloupes canonnières, et se détermine à transporter des barques sur des chariots. Une colonne de trois cents hommes s'en sert pour passer le fleuve, tourne l'ennemi, pendant que d'autres corps canonnent les barques qui défendent le passage, et les Impériaux pris en flanc, et chargés en tête, se hâtent de prendre la fuite.

Près de quarante-mille Autrichiens, sous MM. de Mélas, Elnitz et Lattermann, avoient perdu leurs temps à vouloir forcer la barrière du Var, pour pénétrer en Provence, où le lord Keith, devoit conduire ses vaisseaux qui s'étoient chargés à Livourne d'une armée de débarquement, d'une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, et de l'artillerie nécessaire, pour former, par terre et par mer, le siège de Toulon et de Marseille. Le foible corps du général Suchet avoit approvisionné les forts de Vintimille, de Montalban, de Ville-Franche, avoit mis en sûreté dans Antibes les effets militaires, et défendoit le passage du Var avec une

intelligence qui faisoit avorter tous les projets des Autrichiens. Un télégraphe placé dans le fort de Montalban, qu'on sait être bâti sur la cîme d'un rocher, se trouvoit au milieu de l'armée ennemie, et correspondoit à un autre télégraphe, élevé sur les hauteurs de la droite du Var; Suchet apprenoit ainsi tout ce que faisoit l'armée impériale, et informoit les généraux français des moindres opérations des impériaux près de Nice.

M. de Mélas, si mal instruit des forces et des manœuvres de l'armée de réserve, s'obstinoit à vouloir pénétrer dans les environs de Vence, quand un courier, porteur de vérités incomplètes et tardives, l'obligea de passer précipitamment le col de Tende, et de se rendre à Turin; l'alarme étoit si peu motivée, qu'il laisssa devant le pont du Var, vingt-cinq mille hommes qui lui parurent assez protégés par deux frégates anglaises et une nombreuse artillerie; mais à peine fut-il parti que ces vingt-cinq mille hommes furent repoussés avec beaucoup de perte le 2 prairial, (21 mai 1800,) jour où Thu-

reau

teau prenoit Suse, tandis que le général Lasnes entroit à Chivasso, et le général Murat à Verceil. Le baron d'Elnitz est obligé d'évacuer Nice ; et poursuivis jusqu'au 14, les Autrichiens ont abandonné les monts Liguriens pour se concentrer entre le Tanaro et la Bormida.

Ce fut alors que l'armée de réserve toute entière parvenue au-delà du Pô, s'avançoit à grand pas pour faire lever le blocus de Gênes, qu'un manque absolu de vivres et une combinaison de causes dont nous allons offrir un apperçu sommaire, avoit forcée de se rendre le 16 prairial (4 juin), au moment où le général autrichien M. Otto recevoit l'ordre de se retirer. La nouvelle qu'en reçut Bonaparte ne dérangea pas son plan, et fut un aiguillon de plus pour ses troupes.

Nous avons laissé Massena et ses compagnons d'armes réduits à la ration de quatre onces de mauvais pain. Entrons maintenant dans le détail de la longue et honorable défense qu'il soutint avec tant de courage et de persévérance. Jamais aucune partie de la guerre ré-

volutionnaire n'avoit manifesté plus évidemment, combien la manière moderne de combattre, l'emporte, sous les rapports de l'acharnement, dans l'action de sa durée, de son intensité, de sa complication et de sa vîtesse, sur la manière de combattre usitée aux époques antérieures les plus glorieuses. Est-ce un progrès dont l'art doive s'honorer? Est-ce un surcroit de malheur, un perfectionnement de destruction dont l'homme sensible doive gémir? Que les maîtres, et le temps qui sera leur maître et le nôtre, prononcent. Il n'en est pas moins vrai, comme l'a judicieusement observé le général de brigade, Paul Thiébault, qu'en 1800 les Autrichiens, commandés par le général Otto, firent dans une matinée (du 10 floréal) à la meurtrière attaque de la ligne française du Ponent, ce que sous les ordres de M. de Schulembourg, en 1746, ils devoient exécuter en deux journées; en 1800, le général Masséna n'employa que trois heures pour faire ce qui devoit en coûter quarante-huit à M. de Boufflers. Une pareille accélération de force à-la-fois

répulsive, étonne l'esprit, serre le cœur; et ses diverses proportions de part et d'autre, expliquent les prodigieux succès des armées françaises embrâsées d'un nouveau fanatisme politique.

L'ennemi ayant préparé une attaque générale sur Gênes, dirigea vingt-cinq mille hommes d'élite sur le fort du Diamant, les Deux Frères, Albaro, les forts Quezzi, Richelieu et Sainte-Técle. Il s'empara du Quezzi, du Monte-Rati, coupa toute communication aux Français avec le Richelieu, occupa le poste des Deux-Frères, bloqua le Diamant, y livra plusieurs assauts. Ce fut alors que Massena l'attaqua sur toute la ligne. A quatre heures, après midi, le Quezzi est repris à la bayonnette; à cinq heures, les Deux-Frères sont balayés; le soir toutes les positions, tous les forts étoient libres; et partout culbutés, les Autrichiens fuyoient en déroute, laissant quinze-cents morts et un grand nombre de blessés, montant à quatre mille hommes, dont seize-cents furent faits prisonniers.

Deux fois depuis le blocus, le Levant

avoit été un théâtre de victoires, achetées bien cher par les Français; tour-à-tour attaquans et attaqués, ils avoient vu des legions menaçantes et même triomphantes, se changer devant eux en colonnes de prisonniers, descendre humblement des cîmes qu'elles couvroient avec orgueil. Deux fois l'armée y avoit moissonné des palmes sanglantes. Cette terre n'en étoit pas encore épuisée; et les victoires des 17 germinal et 10 floréal, devoient être en quelque sorte éclipsées par une action de plus d'éclat encore.

Résolu de profiter du départ de M. de Mélas, dont on connoissoit aussi bien les mouvemens, qu'il devinoit peu lui-même ceux des Français, Massena cherchoit une occasion d'affoiblir le corps qui étoit chargé du blocus, ou de le forcer à s'éloigner, quand le 20 floréal, (9 mai), une lettre de M. Otto le prévint que le canon autrichien alloit tirer en réjouissance d'un avantage remporté sur le général Suchet. L'indignation ne permit à Massena de renvoyer la vengeance de son lieutenant qu'au lendemain.

Quatre corps furent commandés ; l'un dut se porter en avant du Diamant pour occuper l'ennemi dans cette partie ; le général Miolis eut ordre d'attaquer le Monte-Faccio, et le général Soult de le tourner et d'envelopper ainsi les troupes qui défendoient ce poste. L'adjudant-général Gautier enleva le camp retranché de Bavari ; Monte-Facio presqu'également enlevé, fut vigoureusement ressaisi par l'ennemi, qui, chargeant avec impétuosité, jetta la division Miolis sur la Stura, dans un tel désordre qu'on ne put la rallier ; mais, pendant que les Autrichiens la poursuivoient, Soult disposoit tout pour un succès décisif.

Parti à cinq heures du matin, il avoit suivi la gauche du Bisagno, culbuté les postes de Bisantino, Almo, Prato, Olivetto, Cassolo, forcé les camps de Monte-Creto, et battu une colonne ennemie à Mont-Salviaggia, tandis que le général Darnaud se dirigeant sur les hauteurs dites Il-Becco, parvenoit à la crête des montagnes, et coupoit le chemin de Sorri, après avoir battu les détachemens qu'il

avoit rencontrés, fait passer un ravin très-profond à sa troupe sur une échelle, pris six cents Autrichiens, et cent avec les cinquante premiers Français, arrivés à l'autre bout de l'échelle. Mais il se trouvoit fort éloigné du corps de bataille, ses soldats étoient affamés, harassés; il se vit assailli par une force supérieure, et se défendit avec le plus grand courage, jusqu'à ce que le général Soult étant survenu, les Autrichiens forcés de droite et de gauche furent précipités du haut des rochers. Plus de huit cents d'entr'eux roulèrent dans les abîmes, un plus grand nombre fut pris dans les retranchemens. Darnaud alla s'emparer de Nervi; la division de Miolis rétablit, vers le soir, les communications, et les Français se maintinrent à Monte-Faccio.

Lors de la défection d'une partie des corps de l'armée d'Italie, la vingt-cinquième légère avoit été chargée de désarmer la vingt-quatrième de ligne. Cette circonstance faisoit craindre de les rapprocher; mais dans la journée dont il s'agit ici, la conduite de ces deux corps leur donna

tant d'estime l'un pour l'autre, que les soldats qui les composoient s'embrassèrent au milieu du feu, et firent abjuration de toute inimitié sur le champ de bataille. L'enthousiasme fut même si grand des deux côtés, que, par un échange soudain, la moitié de la vingt-cinquième passa dans la vingt-quatrième, et réciproquement, et que les deux corps ainsi mêlés continuèrent à battre l'ennemi avec une ardeur nouvelle. Quelle foule de réflexions fait naître une pareille anecdote sur l'empire des affections qui caractérisent spécialement les armées françaises !

Les succès momentanés des Autrichiens près de Gênes, avoient enhardi les partisans de la coalition. *Viva Maria* étoit le cri de mort contre les patriotes révolutionnaires du pays et contre les Français. Déjà des groupes de femmes se permettent de crier d'un ton sinistre, *Viva*. Elles n'osent achever une exclamation que chacun comprend. Savone a capitulé. La fermentation qui règne parmi les habitans de Gênes, l'abattement des troupes, le mécontentement universel,

tout fait redouter que cette nouvelle ne produise un effet fâcheux. On redouble de précautions ; on renforce les postes ; les patrouilles, on met de l'artillerie dans les places. Le Monte-Faccio est évacué, la ligne est resserrée. A sept heures du matin, le 30 floréal (19 mai 1800), arrive, sur une esperonade maltaise, l'adjudant-général Ortigoni, échappé à tous les dangers de la mer, par la rapidité de l'esperonade. Il annonce, d'après une dépêche de Bonaparte, que du premier au dix, Gènes sera débloquée. Avec lui, arrivent d'Antibes, neuf cents-mille francs envoyés par le payeur-général Scetivaux. Cette somme calma bien plus les imaginations que les besoins réels. Aucune expression ne peut rendre la situation de Gênes les jours suivans.

Des malheureux répandus dans les rues, les remplissant de leurs gémissemens et tombant à chaque pas, de pure défaillance ; des enfans délaissés et courant dans la ville en jetant des cris aigus ; des physionomies pâles et défigurées où se peignoient à-la-fois le désespoir du présent et les angoisses de

l'avenir ; des morts et des mourans que la police faisoit bientôt enlever sans les formalités accoutumées ; voilà une foible esquisse du tableau déchirant qu'offroit aux yeux de l'homme sensible une ville jadis si riche et si florissante. Mais, un fait que l'Histoire recueillera avec étonnement, c'est qu'au milieu d'un état si violent, il n'y eut presque point d'insubordination dans l'armée, ni de mouvemens dans le peuple, point de vols, point de désordre même dans les rues, lors du bombardement, et qu'à dix heures du soir tous les citoyens étoient habituellement retirés chez eux.

Sans énumérer en détail les horreurs de l'excessive misère d'une multitude réduite, à se disputer les chevaux morts de maladie et jetés à la voierie, les chiens, les chats, jusqu'aux souris, aux rats, à l'herbe, aux fourages, on peut concevoir les effets d'une famine prolongée au sein d'une population de cent-soixante-mille ames, qui, dès le commencement du blocus, ne recevoit qu'une once de pain, chaque jour, par personne, pour que le soldat en eut un peu davantage et pendant le plus

de temps possible. La disette fut si grande, que le besoin fit manger aux gens aisés des dragées, qu'on ne voyoit plus que marchands d'oignons et de bonbons, que sous la forme de soupes de légumes, on fit dévorer au peuple toutes les herbes médicinales qui se trouvoient dans les pharmacies ; mais au premier prairial, 20 mai, l'embarras fut à son comble, des mélanges dégoûtans produisirent une épidémie, et l'excès de maux amena de sourdes inquiétudes qu'envenimoient ou tempéroient les nouvelles du jour, de l'heure, du moment.

Il se fait des enrôlemens secrets, des conciliabules se multiplient, on parle dans Bisagno d'assassiner le général en chef, dans Gênes de l'empoisonner. Des écrits incendiaires circulent si mystérieusement que le ministre de la police en paye un exemplaire cinq louis ; on solde des femmes, des hommes, des enfans pour courir les rues presque nuds, en poussant des cris lamentables ; mais l'attente de Bonaparte suspend tout projet de trouble, et semble presque appaiser la faim. Le 3 on donna comme certain que Bonaparte, avec une

partie de son armée, avoit passé le Pô, qu'elle ne passa que le 17, et que le Premier Consul manœuvroit de manière à couper toute retraite à M. de Mélas. Le 6, le chef d'escadron Franceschi, aide-de-camp du général Soult, envoyé par le général Massena au Premier Consul, apporta des dépêches de Bonaparte, qui donnèrent lieu à la note suivante, transmise officiellement à l'armée et au gouvernement :

« Un des officiers que j'ai envoyés près du Premier Consul à Paris, est revenu cette nuit. Il a laissé le général BONAPARTE descendant le grand Saint-Bernard, et ayant avec lui le *général Carnot*, ministre de la guerre. Le général BONAPARTE me mande, que du 18 au 30 floréal, il sera arrivé avec toute son armée, à Yvrée, et que de-là il marchera à grandes journées sur Gênes. Le général *Lecourbe* fait, en même-temps, son mouvement sur Milan par la Valteline. L'armée du Rhin a obtenu de nouveaux avantages sur l'ennemi ; elle a remporté une victoire décisive à Biberach, a fait beaucoup de prisonniers et a dirigé sa marche sur Ulm. Le général BONAPARTE, à qui j'ai fait connoître la conduite des habitans de Gênes, me témoigne toute la confiance qu'il

a en eux et m'écrit : *Vous êtes dans une position difficile ; mais, ce qui me rassure, c'est que vous êtes dans Gênes. Cette ville dirigée par un excellent esprit, et éclairée sur ses véritables intérêts, trouvera bientôt dans sa délivrance le prix des sacrifices qu'elle a faits* ».

Signé MASSÉNA.

Ici, quel spectacle et quel contraste se présentent à l'observateur capable de grands rapprochemens et de réflexion ! On ne bloque pas M. de Mélas, il ne pressent rien de ce qui le menace ; son armée, les Napolitains, les Anglais et les Montagnards de la Ligurie bloquent herméțiquement la ville de Gênes qui gémit de la nécessité de partager le sort des Français que les Autrichiens y tiennent renfermés, et la pensée de Bonaparte descendant du haut du Saint-Bernard ramène la confiance, et appelle pour quelque temps le repos dans les murs de cette ville affamée.

Mais l'état de détresse où se trouvoit Gênes étoit tellement violent, que le 9, la fermentation devient très-alarmante. Des coups de fusils sont tirés dans la ville ; mais c'est de Ligurien à Ligurien, de

Gênois

Gênois à Gênois : l'opposition entre les deux partis sauve l'armée. Une grande victoire remportée par Bonaparte dans le Piémont, fait reparoître quelques denrées, mais à un prix si excessif, que plusieurs personnes n'en meurent pas moins de faim dans les rues. Le mécontentement éclate, quelques soldats brisent leurs armes. Bientôt les Français et les patriotes de Gênes commencent à croire que cette place défendue avec tant de persévérance, est désormais inutile aux projets du Premier Consul, puisqu'il ne la débloque pas au jour indiqué. Les uns supposent qu'après avoir surpris Mantoue, il va se jeter dans le Tyrol, se réunir au général Moreau, et qu'à la tête des deux armées, il est à la veille de dicter la paix à Vienne. Tous se persuadent que Gênes a pleinement accompli tout ce qu'on pouvoit exiger de l'armée et de la ville, en prolongeant cette diversion jusqu'à l'époque où les plus mauvais alimens étoient sur le point de manquer au militaire, à six-mille malades ou blessés, à une immense population qu'on ne pouvoit se flatter de contenir davantage.

Le profond silence des camps ennemis ; les murmures, de fréquentes désertions ; l'impossibilité de tenter une trouée, de livrer un combat, de soutenir une simple marche, et l'assassinat de deux prêtres bons patriotes, tués chez eux, à dix heures du matin, tout à côté de la demeure du général en chef, déterminent celui-ci à prêter l'oreille aux propositions de M. de Mélas et du lord Keith.

Enfin, comme il n'y avoit plus aucune distribution à faire le lendemain à midi, le 14 au soir, le général Massena fit répondre aux plénipotentaires des généraux de la coalition : « L'armée évacuera Gênes, avec armes et bagages, ou bien elle se fera jour demain par la force des bayonnettes ». Elle y comptoit, « Avant de se rendre, disoit un grenadier à son camarade, le général en chef nous aura fait manger jusqu'à ses bottes ».

Il arriva ce jour terrible dont le crépuscule éclaira, mais pour la dernière fois, un plus grand nombre, que les jours précédens, de cadavres étendus dans les rues, de mères mortes serrant encore leurs enfants expirés

de faim ; cette cruelle journée où soldats et citoyens se disoient des yeux : tout doit finir avant la nuit. Pour concevoir les chances que pouvoit amener une pareille position soumise aux principes révolutionnaires, il est indispensable de rapprocher ce qui se fit, des conseils que reçut le général Massena, et du plan qu'il avoit d'abord voulu suivre.

On lui avoit conseillé de partir sur l'esperonade maltaise, qui avoit conduit au port l'adjudant - général Ortigoni. Son plan avoit été de laisser à Gênes le général Miolis avec les blessés et les malades, seulement pour capituler, et de se rendre en Toscane avec toutes les troupes et tous les Italiens en état de marcher, persuadé qu'il trouveroit des vivres sur la rivière du Levant ; de séjourner dans les environs de Livourne, le temps nécessaire pour y former un corps d'artillerie et un corps de cavalerie ; d'y solder et refaire ses troupes, et de se porter ensuite à Naples en recrutant sur la route tous les patriotes de l'Italie, et complettant ainsi ses cadres nombreux, mais dégarnis ; arrivé là, de

s'y établir et d'y constituer un gouvernement républicain sur les ruines du gouvernement monarchique. Tous les ordres pour ce mouvement étoient écrits et cachetés ; tous les choix pour remplir les principales places du nouvel Etat, étoient faits, lorsqu'il abandonna cette idée gigantesque et hardie.

D'après une conférence terminée à trois heures du matin, entre le comte de Saint-Julien, pour l'empereur, et le colonel Best, chef de l'Etat-major de l'armée du blocus ; le capitaine de vaisseau Bivern, pour le roi d'Angleterre ; l'adjudant-général Andrieux, et le citoyen Martin, pour le général Massena, l'entrevue définitive eut lieu à 9 heures, dans la petite chapelle située au milieu du pont de Cornegliano, entre les postes français et autrichiens, le 4 mai 1800. Le mylord Keith, le comte de Saint-Julien, M. Otto et le général Massena débattirent les articles d'un traité dans lequel le général français ne voulut pas souffrir qu'on insérât le mot de capitulation, et obtint les conditions les plus honorables. Il ne les signa que le

plus tard qu'il pût dans la soirée, se flattant encore de l'espoir d'un libérateur. Tel fut le sort de cette armée après soixante jours de blocus, quarante-cinq jours de siége, quinze jours de marches continuelles sur des monts escarpés, un bombardement presque chaque nuit, soixante-dix combats, sans pain, sans argent, sans habits, sans chaussure, souvent sans munitions, ce qui ne l'avoit pas empêché de détruire à l'ennemi près de deux fois plus d'hommes qu'elle ne lui en opposoit, de lui faire plus de prisonniers qu'elle ne contenoit de soldats en état de combattre. Voici les articles du traité :

« L'aile droite de l'armée française chargée de la défense de Gênes, sortira au nombre de huit-mille-cent-dix hommes, et prendra la route de terre, pour aller par Nice en France. Le reste sera transporté par mer à Antibes. L'amiral Keit s'engage à fournir à cette troupe, la substance en biscuits, sur le pied de la troupe anglaise. Tous les prisonniers autrichiens faits dans la rivière de Gênes, seront rendus en masse; l'artillerie et les munitions de ladite

aîle droite seront transportées par la flotte anglaise à Antibes ou au golfe de Jouan. Les convalescens seront transportés par mer, et nourris jusqu'à Antibes ; les malades recevront dans les hôpitaux de Gênes le même traitement que les Autrichiens, et on les transportera comme les autres, dès qu'ils pourront sortir. Massena stipula que Gênes et son port seroient déclarés neutres ; les généraux autrichiens promirent seulement que l'auguste protection de l'Empereur n'auroit pour but que la félicité et la tranquillité publique. L'indépendance du peuple ligurien fut l'objet d'une pareille restriction, et la sécurité des patriotes n'eut pour garant qu'une promesse vague de ne molester personne pour ses opinions, et de punir les perturbateurs conformément aux lois. Les Français et les Italiens réfugiés à Gênes eurent le droit de se retirer avec leur argent, leurs marchandises, leurs meubles ; on promit d'approvisionner Gênes ; le général Massena dépêcha un officier au Premier Consul, pour l'informer de l'évacuation, et les

officiers prisonniers eurent le droit de rentrer en France sur leur parole.

Tandis que les Français sortoient de Gênes, les impériaux évacuoient toute la rivière du Ponent, et c'est ainsi qu'un même corps étant à-la-fois vainqueur et vaincu, la division Gazan dut passer au travers des bataillons d'un ennemi en déroute. Cependant, la reddition de Gênes au moment où M. Otto venoit de recevoir l'ordre d'en lever le blocus, eut pour principal effet d'empêcher cette ville épuisée d'être prise par les Anglais. Quant à M. de Mélas, il auroit peut-être essayé de s'y mettre à couvert contre l'orage qui venoit fondre sur lui, si le général Berthier lui avoit laissé le temps de joindre le général Otto ; mais le commandant en chef de l'armée autrichienne avoit une singulière prédilection pour les faux rapports, méprisoit souverainement les conscrits et sembloit avoir toujours assez de temps de reste.

Quelques-uns de ses couriers furent interceptés à Plaisance par le général Murat. Dans une dépêche, il se plaignoit

amèrement au général Mosel de la négligence avec laquelle on avoit approvisionné les places fortes du Piémont et de la Lombardie, et surtout Alexandrie. Dans d'autres lettres, il prétendoit que les généraux qui commandoient à Turin, et dans la vallée d'Aost, l'avoient trompé sur la véritable force de l'armée de réserve, et il observoit que si les français passoient subitement le Pô, et s'ils coupoient, ne fut-ce que momentanément, sa communication entre Plaisance et Alexandrie, cette dernière place seroit sans ressources, et l'armée manqueroit de tout. Ces découvertes intéressantes décidèrent le Premier Consul à forcer le baron de Mélas à une bataille qui fixât le sort de l'Italie.

Malgré le grand nombre de prisonniers que Bonaparte avoit faits sur la rive gauche du Pô, l'armée autrichienne étoit encore de quatre-vingt-mille hommes. Quarante-mille occupoient les environs de Gênes; le reste se trouvoit morcelé vers les sources du Tanaro. Les monts de la Ligurie, leurs vallées étroites et leurs torrens grossis de neiges que fondoit le soleil de mai, for-

çoient le baron de Mélas à de longs détours pour opérer sa jonction avec la division de M. Otto. Passer le Pô entre Valence et Vérue, et porter ainsi le théâtre de la guerre dans le Milanez, c'eût été renoncer à la Ligurie, à la Toscane, à la flotte anglaise qui payoit l'armée; c'étoit abandonner à leurs garnisons Côni, Céva, Tortone, Alexandrie, Turin. M. de Mélas devoit donc réunir ses forces pour combattre les Français dans les plaines qui s'étendent d'Alexandrie à Tortone, où la supériorité de sa cavalerie lui promettoit l'avantage. Mais on le trompoit encore sur le nombre et les mouvemens des ennemis.

Bonaparte va traverser le Tidone, la Versa, la Vera, la Scrivia, la Bormida, et prenant une position centrale entre les montagnes et le Tanaro, il pourra détruire l'une après l'autre, la division qui vient de Gênes par Novi, et celle qui vient de Nice par Asti. Le général Otto, mieux informé que M. de Mélas, vole au-devant de ce malheur pour le détourner, se porte en toute hâte entre la Bormida et la Scrivia, retarde la marche des Français en

leur livrant chaque jour de nouveaux combats, engage une action plus sérieuse avec eux le 20 prairial, entre Broni et Montebello.

Berthier ordonne au général Lasnes de quitter la position de Broni pour attaquer les Autrichiens partout où il les rencontrera. Les avant-gardes se touchent à San-Diletto ; le corps d'armée de M. Otto s'étendoit de Casteggio sur les hauteurs situées à sa droite, et formoit là une masse de quinze-mille hommes protégée d'une nombreuse artillerie. Watrin, général de division qui commandoit les premières colonnes françaises, enlève l'avant-garde ennemie, attaque la ligne de front ; on se charge réciproquement à plusieurs reprises; le feu est terrible, mais le général Victor tourne les sommités de la droite, tandis que la quatre-vingt-seizième demi-brigade perce le centre à la bayonnette, et décide la victoire. On prend, perd et reprend le village de Casteggio. Un régiment de hussards qui luttoit seul contre la cavalerie impériale, fit des prodiges de valeur. Les impériaux furent poursuivis au-delà de Montebello qui donna son nom à cette

bataille, et laissèrent six-mille prisonniers, cinq pièces de canon et trois-mille hommes tués ou blessés. Ce furent les prisonniers qui donnèrent aux Français le premier avis de l'évacuation de Gênes.

L'ennemi battu alloit être renforcé par les troupes que rendoit disponibles la levée du blocus de Gênes, et qui s'avançoient à grands pas, ayant à leur tête les généraux Elnitz et Bellegarde. Tout fut disposé pour prévenir ses mouvemens ultérieurs. Il se replie sur Tortone et va camper à San-Giuliano. Le corps du général Victor passe la Scrivia, celui du général Lasnes s'empare de Castel-Nuovo, celui du général Desaix prend position en avant de Ponte Carone, et les divisions Gardane et Chamberlhac, aux ordres du général Victor, marche sur Marengo; le général Murat suit ce mouvement à la tête de la cavalerie. Vivement attaqués le 24, les Autrichiens font une longue résistance, mais se refusent à une action générale, dans la plaine située entre Marengo et San-Giuliano, quoiqu'ils eussent pu se promettre de leur ca-

valerie un avantage probable ; ils se retirèrent à l'entrée de la nuit, à la gauche de la Bormida, par le pont en face d'Alexandrie. Toutes les grandes parties de l'armée impériale avoient opéré leur jonction, et M. de Mélas résolut de tenter une bataille le 25, après avoir laissé prendre aux Français une connoissance oculaire du terrein et de sa position.

Ce qui pouvoit avoir été une faute, eut d'abord les effets d'une ruse préméditée. On crut d'abord qu'il n'attaqueroit pas ; on lui supposa le projet de passer le Pô et le Tésin, ou de se porter sur Gênes et Bobbio ; en conséquence on prit des mesures pour lui couper le chemin d'Alexandrie à Gênes, et pour lui opposer des forces sur la rive gauche du Pô dans le cas où il voudroit en tenter le passage à Valence ou à Casal. Une division du corps que commandoit le général Desaix se porte sur Rivalta en tournant Tortone ; et des ponts volans furent établis à la hauteur de Castel-Nuovo pour passer rapidement le Pô, et, par un mouvement de flanc, se réunir aux divisions

d'observation

d'observation Chabran et Lapoype, postées sur la rive gauche de ce fleuve. Mais au lever du soleil, les Autrichiens franchissent la Bormida sur deux ponts; et la division Gardanne, qui faisoit l'avant-garde de l'armée française est attaquée à sept heures du matin; le développement des forces ennemies ne laissant aucun doute sur les projets de M. de Mélas, les troupes aux ordres du général Victor sont aussitôt rangées en bataille et forment le centre qui occupe le village de Marengo, et la gauche qui s'appuie à la Bormida: le corps du général Lasnes est à l'aile droite; les deux lignes ont leurs ailes soutenues d'un gros corps de cavalerie.

Les Impériaux débouchent par trois colonnes. Celle de leur droite se prolonge sur Figorallo en remontant la Bormida, celle du centre se porte, par la grande route, sur le village de Marengo que Bonaparte avoit reconnu lui-même, la veille, accompagné de sa garde à cheval et d'une pièce d'artillerie légère, et la colonne de la gauche se porte sur Castel-Cériolo. Berthier fit avancer le centre et l'avant-

garde de l'armée française. A onze heures le premier Consul monte à cheval, et volant au champ de bataille y trouve l'action engagée sur tous les points; on se bat de part et d'autre avec un égal acharnement; Gardanne soutenoit depuis deux heures l'attaque de la droite et du centre de l'ennemi sans perdre un pouce de terrein, malgré l'infériorité de son artillerie. Obligé de quitter sa position d'avant-garde, et se retirant par échelons, il en prend une oblique. Sa droite est au village de Marengo, sa gauche atteint à la Bormida; son feu de mousqueterie donnant sur le flanc de la colonne autrichienne qui marche sur Marengo, en éclaircit les rangs, la fait hésiter, mais elle reçoit de nouveaux renforts, et le village est pris à une heure. Quelques Français manquent de cartouches et se retirent en désordre; l'ennemi charge avec plus d'impétuosité.

Le général Victor croit devoir ordonner un mouvement rétrogade vers la réserve; mais cette évolution expose à une défaite inévitable le corps que commande le général Lasnes, et le force à suivre le même mouvement. Une

cavalerie nombreuse, soutenue de plusieurs escadrons d'artillerie légère, déborde la droite. Les grenadiers de la garde des consuls s'avancent, appuyent vigoureusement cette droite, repoussent trois attaques successives. Un rang qui tombe est remplacé par un autre. Deux demi-brigades ont enlevé Castel-Cériolo ; mais le centre et la gauche continuent de reculer en ligne, et la droite est obligée de céder. Le front de l'armée ennemie prit alors une si grande étendue, qu'elle tenoit plus de deux lieues. Quoique rapide et profonde, la Bormida étoit guéable en divers endroits. Il s'y faisoit un carnage horrible vers le pont, mais le point où se prolongeoient les plus violens efforts, étoit San-Stephano. De-là les impériaux pouvoient gagner Vogherra, y précéder les Français et leur couper toute retraite.

Tous les corps postés sur les derrières ont ordre d'arriver promptement ; mais la réserve que commandoit Desaix étoit encore éloignée ; l'aîle gauche plie, l'infanterie se retire, la cavalerie est repoussée, le feu se rapproche, un roulement épouvantable se

fait entendre au centre et cesse tout-à-coup sur la Bormida. Bonaparte s'élance à la tête de la division de Lasnes pour ralentir ce commencement de déroute dont la confusion alloit occasionner une défaite complète. Il fait exécuter différentes manœuvres à la soixante douzième demi brigade, veut prendre l'ennemi en flanc et charger avec cette demi-brigade, mais un cri sort de tous les rangs : « Nous ne voulons pas que le premier Consul s'expose ». Une valeureuse émulation brave tous les dangers, double la force de résistance, et la retraite s'effectue par échiquier sous le feu de quatre-vingts pièces d'artillerie qui précèdent la marche des bataillons impériaux; ceux-ci se croient sûrs de la victoire.

Entouré des braves que la mort vient frapper, Bonaparte reçoit deux balles dans son chapeau et donne ses ordres avec sang-froid au milieu des boulets qui soulèvent la terre sous les jambes de son cheval. L'ennemi ne pouvant devancer les Français et forcer le défilé sur lequel se reployoient leurs troupes marchant en bon ordre, établit une ligne formidable, sous

la protection de laquelle il jette son infanterie dans les vignes et dans les bois. Sa cavalerie rangée en bataille n'attendoit que le moment de voir les Français chassés de ces bois et de ces vignes pour se précipiter sur leurs lignes nécessairement rompues. S'il avoit rempli cet objet, tout auroit été perdu sans ressource, et les Français et Bonaparte se fussent vus tous exterminés ou enveloppés. Mais les divisions Monnier et Desaix, et l'obstination de M. de Mélas, changèrent subitement le sort d'une si mémorable journée.

Ces divisions avoient fait dix lieues au pas de course, et n'éprouvoient de besoin que celui de combattre. Du plus loin qu'on les apperçut, l'espérance et la joie rentrèrent dans tous les cœurs Français. Quant au baron de Mélas, selon son usage, il ignoroit ce qui se passoit chez l'ennemi; il ne se doutoit pas que d'aussi importans renforts fussent possibles, et présumant toujours beaucoup trop de ses moyens, trouvant trop d'obstacles au centre où ses soldats fatigués succomboient à des succès payés bien chers, il conçoit le des-

sein de cerner entièrement l'armée française engagée dans ces thermopyles; et pour cet effet, laissant son artillerie devant le débouché, croyant par-là masquer son mouvement, il affoiblit son centre, étend ses aîles, y porte ses forces, se conduit en général ennuyé de vaincre. Bonaparte et Desaix profitent de cette faute capitale.

L'armée parvient, en rétrogradant, à la plaine de San-Giuliano, où la réserve est formée sur deux lignes flanquées de douze pièces d'artillerie et de la cavalerie. Bonaparte, Desaix et les officiers de l'état-major, portent dans les rangs la confiance et la prêchent d'exemple en demeurant ainsi pendant une heure du plus terrible repos, exposés aux coups de l'artillerie autrichienne qui ne cessoit de tirer. Alors Desaix, à la tête de la neuvième légère, fond sur les bataillons ennemis, charge à la bayonnette; tout s'ébranle à-la-fois, les canons impériaux se taisent, reculent; les Autrichiens étonnés, culbutés, voient les Français s'ouvrir un passage sur des tas de mourans qu'ils foulent aux pieds.

Arrivés sur le revers du défilé, prêts à

rentrer dans la plaine, tous les chefs font ranger leur divisions en bataille, la ligne se forme, s'étend; on met les canons en batteries à mesure qu'ils se présentent; ils vomissent la mort sur les ennemis effrayés. Bientôt une immense cavalerie autrichienne charge en masse avec fureur; le feu continuel de la mousqueterie, la mitraille et la bayonnète l'arrêtent court; l'explosion d'un caisson met le désordre dans les rangs, tout ploie; la cavalerie française profite de ce commencement de déroute, se précipite dans la plaine, son audace cache son petit nombre.

Chaque division française avoit reçu des ordres particuliers. L'une emporte Marengo et vole à la Bormida; Murat tient en échec une masse énorme de cavaliers qui ne peuvent manœuvrer que sous le feu de trois pièces et d'un obusier; un détachement d'infanterie se hâte d'occuper le pont; Desaix coupe à San-Stéphano, l'aîle gauche autrichienne; Kellermann fils, avec huit cents chevaux, fait mettre bas les armes à six mille grenadiers Hongrois, et parmi les prisonniers se trouvent les gé-

néraux Zag, de Saint-Julien, presque tous les officiers de l'état major, dont une partie se sauva pendant que les Français se jettoient sur les pièces. Mais au moment de son triomphe, après avoir concouru si puissamment à sauver l'armée, à décider la victoire, Desaix est atteint d'une balle, et meurt en disant au jeune Lebrun, fils du Consul « allez dire au premier Consul que je finis ma carrière avec le seul regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité «. Lorsqu'on vint annoncer à Bonaparte la mort de Desaix, il ne lui échappa que ces mots : « Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer » ?

Sur la fin de l'action, M. de Mélas qui avoit eu deux chevaux tués sous lui, et qui venoit de recevoir une contusion au bras, voyant qu'on se battoit avec un nouvel acharnement, depuis une heure, dans les ténèbres, et que sa troisième ligne d'infanterie étoit hachée en pièces, fit dire au premier Consul : « Pour Dieu, monsieur, faites cesser le carnage, je consens à tout.

Cette journée coûta, selon les rapports Français, quinze drapeaux, quarante pièces

de canon et treize mille hommes aux Autrichiens, dont trois mille morts, trois mille blessés, et sept mille prisonniers. Le compte rendu par le chef de l'état-major de l'armée française, porta la perte de cette armée à cinq mille hommes tués ou blessés.

Le général Alexandre Berthier et le baron de Mélas signèrent, le surlendemain, 27 prairial an VIII, (15 juin 1800,) une convention dont voici la substance. Il y aura suspension d'hostilités entre l'armée de sa majesté impériale et celle de la république Française en Italie, jusqu'à la réponse de la cour de Vienne. L'armée de Sa Majesté occupera tous les pays compris entre le Mincio, la Fossa-Maestra et le Pô, et la seule forteresse de Ferrare sur la rive droite de ce fleuve; elle occupera également la Toscane et Ancône. L'armée française occupera le pays compris entre la Chiesa, l'Oglio et le Pô. Les châteaux de Tortone, Alexandrie, Milan, Turin, Pizzighitone, Arona, Plaisance, Coni, Céva, Savone, la ville de Gênes, et le fort d'Urbin seront remis à l'armée

française aux jours convenus. Toute l'artillerie de fonderies autrichiennes, appartiendra aux Autrichiens; celle de calibres et fonderies d'Italie, de Piémont ou de France, aux Français. Les provisions de bouche seront partagées par moitié; les garnisons sortiront avec les honneurs militaires, armes et bagages, et se rendront, par le plus court chemin, à Mantoue, en trois colonnes, à des époques déterminées. On ne maltraitera personne pour services rendus à l'armée impériale, et son général fera relâcher tous ceux qui auroient été arrêtés dans la république Cisalpine pour opinions politiques. Quelle que soit la réponse de la cour de Vienne, aucune des deux armées n'attaquera l'autre qu'après l'en avoir prévenue dix jours d'avance.

Ce traité fondé sur une connoissance réfléchie du plus ou du moins d'utilité des positions préférées et prescrites, nuisoit plus à M. de Mélas et à l'Empereur, que la bataille de Marengo, dont l'issue désastreuse leur laissoit cependant encore une armée supérieure à celle de Bonaparte qui mit ainsi la victoire dans le traité.

Il chargea son aide-de-camp Lacuée, jeune homme aussi distingué par ses qualités morales et la noble franchise de son caractère, que par des connoissances solides et variées, de présenter au baron de Mélas, un sabre turc apporté d'Egypte. M. de Mélas dit au citoyen Lacuée : « Il me tarde que nous ayons la paix, à laquelle je vais contribuer de tous mes efforts ; pour aller voir le général Bonaparte à Paris. J'irai le voir, fût-il même en Egypte. C'est la première fois que j'ai été battu en plaine ».

Le sort de la guerre avoit rompu les forces ennemies ; c'étoit aux institutions, aux lois à cimenter la conquête, à réaliser et conserver les fruits de la victoire. De retour à Milan, le premier Consul s'occupa de ressusciter la république Cisalpine. Il créa une consulte chargée de préparer ce travail, et confia le gouvernement provisoire à une commission de neuf membres. Son premier soin fut de faire rendre les derniers devoirs au général Desaix. Il ordonna que le corps de cet illustre guerrier fut transporté à l'hospice du mont Saint-Bernard, où il lui

seroit élevé un monument, un mausolée, et qu'on graveroit les noms des demi-brigades, des régimens de cavalerie et d'artillerie, et les noms des généraux et des chefs de brigade de l'armée de réserve, sur une table de marbre placée en face du monument. Il réunit l'armée de réserve et celle d'Italie sous le nom d'armée d'Italie, dont il donna le commandement en chef au général Massena. L'expérience démontroit au vainqueur que la subordination, le pouvoir et la paix se composoient aussi de sentimens religieux, au nombre desquels furent toujours ce respect affectueux pour les dépouilles mortelles des hommes devenus célèbres, et une sage déférence pour les usages et les habitudes populaires relatives au culte public. On a retenu ces mots du premier Consul aux patriotes Milanais : « Laissez dire la messe ; le peuple est souverain ; s'il veut sa religion, respectez sa volonté ».

En quittant Milan, Bonaparte prit la route de Turin, traversa le Mont-Cénis, et ne put se dérober aux témoignages empressés de l'enthousiasme des Lyonnais. Il accorda

accorda quelques heures à leurs vives instances. Comme on observa qu'il méditoit profondément en contemplant les suites du bombardement de cette ville, autrefois l'orgueil de la France industrieuse et commerçante, le citoyen Verninac, préfet, lui dit : « ces ruines vous fatiguent; j'en effacerai le souvenir amer ».

Des vœux unanimes obtinrent du vainqueur de Marengo, qu'il séjourneroit à Lyon jusqu'au lendemain de son arrivée. Trente-mille personnes l'accompagnèrent à la place de Belcourt, ingénuement nommée le champ de la Destruction, par ceux qui ne vouloient que détruire. Il posa une première pierre, et commença ainsi la réédification des belles façades démolies après le siège; il mit sous ces fondemens une médaille composée et frappée depuis qu'il étoit arrivé, promit que les fabriques de Lyon, réduites à quatre mille métiers, seroient portées à vingt mille avant deux ans, et se rendit chez le Préfet où l'attendoit un déjeûner dans un sallon qui lui offrit, au milieu des attributs de la guerre, le tableau de Revoil, représentant le lion d'Androclès

lêchant la main de son bienfaiteur. La médaille portoit d'un côté l'effigie de Bonaparte, et pour légende: *à Bonaparte réédificateur de Lyon, Verninac, préfet, au nom des Lyonnais reconnoissans*; de l'autre côté, une guirlande de chêne au milieu de laquelle étoit écrit : *Vainqueur à Marengo, deux fois conquérant de l'Italie, il posa cette pierre, le* 10 *messidor an* 8 *de la République, premier de son consulat.*

A midi précis, Bonaparte sortit de Lyon précédé et entouré d'une foule immense, de la jeunesse lyonnaise à cheval, des bénédictions de cent-mille citoyens et d'une brillante fanfare. Enfin, le 13 messidor, à deux heures et demie du matin, le Premier Consul fit son entrée dans Paris, par la barrière ci-devant des Gobelins, à laquelle on venoit de donner le nom de *barrière de Marengo.* Toutes les autorités se proposoient d'aller au-devant de lui, mais ne l'attendoient pas sitôt. Au moment où sa voiture entroit aux Tuileries; les deux consuls dormoient paisiblement. Cependant, ayant été instruits, une heure après, de son arrivée, ils se rendirent

chez lui. Ses premiers mots furent : *Citoyens, nous revoilà donc ! Eh bien! avez-vous fait bien de l'ouvrage, depuis que je vous ai quittés ?* La même réponse sortit de vingt bouches à-la-fois : « pas autant que vous, Général. » Bonaparte termina son rapport de la bataille de Marengo par ces paroles : « J'espère que le peuple français sera content de son armée ». On célébra son retour par des illuminations. Un transparent ingénieux et flatteur, placé, le soir, à la porte du Tribunat, offrit aux passans la devise : il n'y a plus d'Alpes.

En exécution des accords signés, le général Suchet entra dans Gênes, qui lui fut remise par le prince d'Hohenzollern, le dix-neuvième jour après que les Autrichiens s'en étoient rendus maîtres. Mylord Keith, prétendant que les traités que faisoient les alliés de l'Angleterre, n'étoient pas obligatoires pour elle, enleva tous les objets propres à la marine, qui se trouvoient dans le port, et se seroit peut-être emparé de la ville même malgré la capitulation, en y employant une armée de débarquement destinée pour les côtes de la Pro-

vence et qui étoit dans le port de Livourne, si la troisième division de l'armée impériale et la plus grande partie des effets militaires n'eussent encore été sur les bords de la Bormida, sous la main de l'armée d'Italie.

Avant de remonter à ce que les Français avoient fait en Allemagne et en Egypte depuis le 18 brumaire, nous croyons devoir donner ici quelques détails sur le général Desaix. Il naquit, en 1768, près de Riom; dans la classe des nobles, que ceux même d'entre les révolutionnaires qui se sont bornés à la théorie du droit naturel, ont déprimés incomparablement plus que quelques anoblis prévenus ne déprimoient la roture avant la révolution. Elève de l'Ecole militaire, sous-lieutenant au régiment de Bretagne infanterie, il résista sans efforts, aux instances de ses camarades qui vouloient l'engager à émigrer à l'époque où l'émigration devint une sorte d'épidémie. Il est vrai que ses principes, quoique modérés, pouvoient le préserver des dangers attachés alors à la noblesse royaliste. Son caractère lui fit ignorer depuis,

non seulement la plupart des excès, mais jusqu'aux dénominations des divers partis qui déchirèrent la France et qui menacèrent d'embrâser l'Europe, et ne lui permit de ne s'occuper que de son état, de belles manœuvres, de traits héroïques, de champs de batailles, de défaites et de victoires.

Le régiment et lui entrèrent en campagne en 1792. Agé de vingt-quatre ans, il montra tant d'intelligence et d'activité, que les généraux Victor de Broglie et Custine l'employèrent comme aide-de-camp, comme capitaine-adjoint à l'Etat-major; sa présence d'esprit et ses conseils ayant arrêté les suites du revers que l'armée avoit éprouvé aux lignes de Weissembourg, les commissaires du Corps législatif auprès de l'armée, l'élevèrent au rang de général de brigade.

Sa bonne conduite et ses succès ranimèrent la discipline et le courage. Blessé à l'affaire de Lauterbourg, d'une balle qui lui perça les deux joues, il ne voulut se faire panser qu'après avoir rallié les bataillons qui étoient en désordre; aussi les

soldats le surnommoient-ils *guerrier sans peur et sans reproche*. Le mot *chevalier*, que rappeloit un éloge imité de celui de Bayard, eut été un crime contre-révolutionnaire alors plus vigoureusement puni qu'un parricide.

Malgré tout le mérite de Desaix, le comité de salut public, ordonna deux fois la destitution de ce jeune homme. Le général en chef de l'armée du Rhin s'y refusa constamment, et Desaix ne l'apprit qu'au moment où, investi de l'admiration de ses camarades au blocus de Landeau, il vit l'armée entière s'opposer à un troisième ordre de destitution apporté par un commissaire législateur qui jugea plus digne de lui, de céder aux représentations des soldats, que d'exécuter la volonté du comité dominateur de la convention nationale. Tendre fils, Desaix imploroit avec ardeur la liberté de sa mère, et bon citoyen, il aimoit et respectoit sa patrie jusques dans la personne de ceux qui l'accabloient de leur injustice.

Quand le général Moreau prit le commandement en chef de l'armée du Rhin et Moselle, il chargea Desaix d'en comman-

der l'aîle gauche. On a rendu compte dans les volumes précédens de la glorieuse retraite du général Moreau, retraite infiniment plus honorable que ses plus brillantes victoires. Desaix eut sa bonne part des dangers et des lauriers d'une campagne, si glorieusement perdue, et revint défendre pendant quatre mois, contre la nombreuse armée de l'Archiduc Charles, le fort de Kell, qui fut repris en six semaines par les Français, autre exemple des proportions apperçues ailleurs entre l'ancien et le nouvel art de la guerre. Bientôt l'armée de Rhin et Moselle, effectua, sous la conduite du général Desaix, le premier floréal an 5, l'un des plus hardis passages du Rhin, qui jamais aient été exécutés.

Après l'armistice de Léoben, Desaix obtint un congé du général en chef de l'armée d'Allemagne, et se rendit à Milan pour voir Bonaparte, vainqueur des plus grands généraux de l'Europe, et visiter les champs où trois armées autrichiennes avoient été défaites, où tant d'allemands, d'Italiens et de Français venoient d'être ensevelis. Bonaparte fit mettre ces lignes à

l'ordre : « Le général en chef avertit l'armée d'Italie que le général Desaix est arrivé de l'armée du Rhin, et qu'il vient reconnoître les positions où les Français se sont immortalisés ».

Le traité de Campo-Formio rendit les guerriers à leurs foyers, et Bonaparte entreprit son expédition d'Egypte. Desaix l'y suivit, et en reçut un poignard du plus beau travail, sur lequel étoient ces mots dictés par l'estime : « Prise de *Malte*, *bataille de Chébrkheis*, *bataille des Pyramides* » : simples indications des événemens dans lesquels Desaix avoit déployé son courage. Chargé de conquérir la Haute-Egypte où *Mourad-Bey* et les mameloucks s'étoient réfugiés, il remporta plusieurs victoires qu'il seroit difficile d'apprécier ; mais un éloge moins sujet aux déductions de la fortune, c'est celui que fait de son cœur le titre qui lui fut donné de Sultan-juste. Nous laisserons à la scrupuleuse reconnoissance des savans à juger des services qu'il leur rendit, et de quelle utilité leur furent ses recherches dans ces contrées.

Kléber avoit signé une capitulation avec la Porte-Ottomane, et Desaix revenoit en France; enlevé par les croiseurs anglais, et conduit dans la rade de Livourne, il est tenu pour prisonnier de guerre par le lord amiral Keith qui l'envoie au lazareth et lui fait, dit-on, proposer vingt sous par jour comme à chacun des soldats Français prisonniers, l'égalité proclamée en France, ne permettant pas, ajoute-t-on, qu'un général soit mieux traité que les soldats.

Sans doute que tout mauvais procédé fait la honte de quiconque ne rougit pas de se le permettre, et l'homme bien-né respecte la foi publique et le malheur; mais les révolutions et les guerres se nourrissent de rapports inexacts, d'ordres rigoureux, dénaturés par le défaut d'éducation des subalternes, et souvent envenimés par les préventions de celui qui en est l'objet. La réponse qu'on attribue à Desaix est trop verbeuse et trop pleine de jactance, d'humeur et d'insulte, pour qu'elle ait le degré de dignité que ses admirateurs y supposent. On n'y retrouveroit point avec eux les Bayard, et les

Dugueslin ; elle seroit peu digne de Desaix s'il est vrai qu'il eût dit : « Je ne vous demande rien que de me délivrer de votre présence. Faites, si vous le voulez, donner de la paille aux blessés qui sont avec moi. J'ai traité avec les Mameloucks, les Turcs, les Andaliens, les Arabes du grand désert, les Ethiopiens, les Tartares, les noirs du Darfour ; *tous* respectoient la parole qu'ils avoient donnée et n'insultoient pas aux hommes dans le malheur. »

On ne rappellera ici que deux faits bien connus de Desaix; dans une sortie de Saint-Jean-d'Acre, Djezzar-Pacha fit égorger, massacrer des blessés et des prisonniers. Les Arabes, liés aux Français, se déclarèrent bientôt pour Mourad et pour le grand visir. Il n'eut donc pas été exactement vrai de dire que tous les Turcs et les Arabes tenoient parole et respectoient le malheur.

Enfin la légalité reconnue des passe-ports que présentoit le général français, obligea le lord Keith à rendre la liberté à un ennemi vaincu deux fois, envers lequel l'amiral anglais n'étoit personnellement lié d'au-

cune parole, et quoique son gouvernement tint la capitulation pour nulle.

En arrivant dans sa patrie, Desaix vole au-delà des monts, auprès de Bonaparte; ils se révoient le surlendemain de la bataille de Montebello. Les deux armées vont frapper de plus grands coups; on donne à Desaix le commandement d'une division; son dévoûment à Marengo, change la déroute en victoire; il y meurt en officier estimé des soldats Français, honoré des Autrichiens, aimé de tous ceux qui le connurent.

Jettons maintenant un regard sur ce qui s'étoit passé, à cette époque, en Allemagne. Considérablement affoiblie par les divers corps envoyés en Italie, l'armée impériale aux ordres du général en chef, baron de Kray, avoit à peine quatre-vingt mille combattaus et s'étendoit du Meyn à l'Adda. Sa droite étoit cantonnée de Francfort à Baden sur la Murg; son centre alloit de la Murg au lac de Constance, par Offembourg, le Brisgaw, Fribourg, les bords du Rhin, et de Schaffouse à Lindaw; sa gauche, du lac de Constance aux bailliages italiens

de la Suisse, par les Grisons, le Voralberg, le mont Saint-Gothard; et le corps de réserve à Willingen. L'armée française, forte de cent-dix mille combattans, avoit sa gauche de l'embouchure de la Moselle à Strasbourg; son centre, de Strasbourg à la rive gauche de la Saar; et sa droite occupoit les montagnes de l'Helvétie où le général Lecourbe succédoit au général Masséna; le tout étoit commandé en chef par le modeste Moreau.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque, la cour de Vienne mettoit son plus grand espoir dans ses projets contre les côtes maritimes de la France, dans les succès de M. de Mélas sur le Var, et l'attaque alors prochaine de Marseille et de Toulon par les Anglais. On auroit volontiers vu les Français s'enfoncer dans le Brisgaw, la Suabe, et s'interdire ainsi le moyen de porter des secours aux endroits menacés. Quant à l'armée de Dijon, toutes les puissances coalisées la traitoient de chimère.

En attendant l'époque où elle devoit si bien prouver son existence, un mouve-

ment

ment insensible réunissoit beaucoup de troupes françaises au bord du Rhin. Le 5 floréal, (24 avril 1800.) Sainte-Suzanne traversa ce fleuve à Kehl, Saint-Cyr à Neuf-Brisach, Richepanse, Delmas et Leclerc sur le pont de Bâle; tandis qu'ils se rendoient maîtres de Frisbourg, des défilés de Kander, de Seckingen, de l'abbaye de Saint Blaise, et se concentroient entre le Danube et le Rhin, Lecourbe passoit le Rhin entre Stein et Schaffouse, et toute l'armée se trouva le 12 sur la Wutach.

Soixante-mille Autrichiens refoulés, adossent leur droite au Danube près de Sigmarengen, portent leur centre à Mœskirck, appuyent leur gauche à Stockach. Le 13 vit commencer une bataille qui dura trois jours, et dont le résultat fut la prise des riches magasins de Stockach, la retraite des Autrichiens sous le canon d'Ulm, l'invasion de tout le cercle de Suabe, l'entrée des Français dans Ausbourg, Kempten, Memmingen, leurs courses au-delà du Lech, et jusques au cœur de la Bavière. Moreau passe le Da-

nube entre Ulm et Donawert, attaque la division de Starray, le 18 juin, la met en déroute après lui avoir tué ou blessé cinq mille hommes, et pris vingt pièces de canon dans la plaine de Hochstet ou de Blenheim, où le maréchal de Tallard avoit été défait par le prince Eugène et le duc de Marlborough, le 13 août 1704, et où l'électeur de Bavière et le maréchal de Villars avoient battu le comte de Stirum, le 20 septembre 1703. On ne pressentoit pas alors qu'un jour viendroit, où des noms de simples bourgeois rivaliseroient en renommée avec les noms des Tallards, des Villars, des Marlborough, des Eugêne.

Cette victoire livroit aux Français une partie des cercles de Franconie et du Bas-Rhin, depuis la Suabe jusqu'à la ligne de neutralité du nord de l'Empire, protégée par le roi de Prusse. Défaits de nouveau sur les hauteurs de Neubourg, le 9 messidor, (27 juin,) les Impériaux se retirèrent derrière l'Iser, bientôt derrière l'Inn, et le 16 le quartier-général des Français étoit parvenu à Munich.

Dans ce dernier combat périt, d'un

coup de lance, Latour-d'Auvergne-Corret, arrière-petit-fils du maréchal de Turenne, né à Pontivy, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres des *Origines Gauloises*. Pauvre, mais fier, il avoit refusé le don d'une terre que lui offroit le chef de sa famille, ne jouissoit que du traitement de capitaine à la suite, marchoit constamment à pied, le sac sur le dos, remplaçoit un conscrit, fils unique, qu'il fit renvoyer de l'armée du Rhin, comme indispensable à l'existence d'un pauvre père, et servoit de modèle aux soldats pour l'obéissance et la bravoure. Ce fut à lui que Bonaparte décerna le brevet de premier grenadier de l'armée.

« Vous me connoissez bien peu, si vous pensez que mon cœur ait pu s'ouvrir à la joie sur l'évènement qui m'arrive, écrivit Corret-la-Tour-d'Auvergne à un de ses amis. Quelqu'un qui ne sut compter avec sa patrie que pour briguer l'honneur de la servir, et qui rangea toujours, parmi les choses les plus indifférentes, les éloges et les distinctions, pourroit-il n'être pas vivement affecté de voir attacher à ses foi-

bles services un prix aussi énorme ? Supérieur aux craintes comme aux espérances, tout me fait un devoir de refuser un titre qui, à mes yeux, ne paroît applicable à aucun soldat français, et sur-tout à un soldat attaché à un corps où l'on ne connut jamais ni premier ni dernier. Je suis trop jaloux de conserver l'estime et l'amitié des valeureux grenadiers, pour consentir à blesser leur délicatesse. Les voies où j'ai marché, ont toujours été droites et faciles. J'attendois de mes services un salaire plus conforme à mes goûts, et plus digne d'un homme de guerre, qu'on ne se les rappelât qu'à ma mort ».

Moreau fit mettre ces mots à l'ordre de l'armée : « Mes Camarades, le brave la Tour-d'Auvergne a trouvé une mort glorieuse dans le combat livré le 9 messidor sur les hauteurs de Neubourg. Les tambours des compagnies des grenadiers de toute l'armée seront, pendant trois jours, couverts d'un crêpe noir. Le nom de la Tour-d'Auvergne sera conservé à la tête du contrôle de la compagnie de la quarante-septième demi-brigade, où il avoit choisi son rang. Sa place ne sera pas rem-

plie. Il sera élevé un monument sur la hauteur en arrière de Dauberhausen, au lieu même où la Tour-d'Auvergne a été tué. Ce monument, consacré aux vertus et au courage, est mis sous la sauve-garde des braves de tous les pays ». — La filiation de Corret ne nous est encore attestée que par la voix publique, mais qu'il descende ou non de Turenne, ses vertus sociale et guerrieres n'en méritent pas moins nos hommages.

Ce Turenne qui ne concevoit pas qu'on pût faire manœuvrer utilement et sans embarras une armée de plus de quarante à cinquante-mille hommes, auroit été bien surpris de voir la ligne de l'armée française s'étendre de Francfort à Munich et de Munich à Lucques. Il l'eut été bien davantage de voir un général commander en chef le mouvement simultané de cette même ligne, si la continuation de la campagne avoit rendu ce mouvement nécessaire. Mais l'armistice de l'Italie devint commun aux troupes d'Allemagne, et les pays situés entre l'Inn, l'Iser et le Danube, furent déclarés neutres tant que du-

reroit la suspension d'armes signée à Munich, le 25 messidor 14 juillet 1800. Ainsi le général Moreau va nourrir et solder ses troupes aux dépens des quatre plus belles provinces de l'Empire germanique, et forcer les Autrichiens à ne vivre qu'aux dépens de l'Autriche. Le général Lecourbe, exemple de la plus heureuse témérité, occupe les postes importans de Lucien Steig, Feldkirck, le Voralberg, le pays des Grisons et la Valteline où la division de Moncey donne la main à l'armée d'Italie. Mais avant de reprendre le cours des opérations militaires des Français en Europe, jettons un coup-d'œil sur ce qui s'étoit passé en Egypte depuis le départ de Bonaparte pour la France.

Kléber ignorant la révolution du 18 brumaire, continuoit les négociations commencées par le général Bonaparte; mais la nouvelle de la rentrée des flottes de France et d'Espagne dont l'armée attendoit des secours, et le bruit des revers éprouvés en Italie, en Almagne, en Hollande, dans la Vendée, affligeoient profondément le militaire; et

la marche du Grand-Visir rendoit les négociations plus difficiles. Quatre-mille Janissaires débarqués, avoient été complettement battus en moins d'une demi-heure, mais les soixante-mille hommes du Grand-Visir n'en avançoient pas moins, et leur avant-garde alloit arriver à Jaffa. Sir Sydney Smith agrée la proposition de choisir le vaisseau qu'il monte pour lieu de conférence. Le Grand-Visir est à Gaza, la guerre continue dans la haute Egypte; les Beys dispersés se réunissent à Mourad qui, toujours poursuivi, n'est jamais battu, entraîne dans son parti les Arabes et les habitans du Bénissouef; la peste enlève plusieurs hommes par décade. Enfin, le général Desaix et le citoyen Poussielgue, plénipotentiaires de Kléber, ouvrirent à bord du Tygre, les conférences avec Sir Sydney Smith à qui le Grand-Visir avoit donné des pouvoirs pour traiter.

Tandis qu'ils conféroient au large, celui-ci s'emparoit du fort El-Arisch, qui se rendit sans combattre. Des rapports récens portoient l'armée turque à quatre-vingt-mille hommes, dont quarante-cinq-mille

étoient devant El-Arisch, avec cinquante pièces de canon. Toutes les tribus arabes secondoient le Visir, lui fournissoient plus de quinze-mille chameaux ; on attendoit cinq à six mille Russes, et Kléber n'avoit à leur opposer que huit-mille-cinq-cents hommes qui devoient être divisés sur trois points pour maintenir sa communication avec le Caire. Comment protéger le pays contre l'invasion de trente-mille cavaliers, contre les Arabes, contre les habitans, sans secours, sans places fortes, sans argent, sans vaisseaux ? Il a donc ordonné à ses plénipotentiaires, de ne rompre les négociations que dans le cas où l'on proposeroit des articles qui compromettroient la gloire ou la sûreté de l'armée. Au reste, écrivoit le général Kléber au Directoire, « le nom français sera longtemps respecté, non seulement dans cette province de l'Empire ottoman, mais encore dans tout l'Orient ».

Voici la substance des vingt-deux articles signés le 24 janvier 1800, au camp des conférences près d'El-Arisch.

« L'armée française d'Egypte, voulant

donner une preuve de son desir d'arrêter l'effusion du sang, et de voir cesser les malheureuses querelles survenues entre la République française et la sublime Porte, consent à évacuer l'Egypte, d'après les dispositions de la présente convention, espérant que cette concession pourra être un acheminement à la pacification générale». Elle se retirera, avec armes et bagages, sur Aléxandrie, Rosette et Aboukir, pour y être embarquée et transportée en France sur ses bâtimens et ceux que fournira la Porte. Il y aura suspension de toute hostilité jusqu'à l'embarquement. Des commissaires turcs et français régleront ce qui concernera le transport, et un commissaire nommé par le commodore Sir Sidney-Smith, décidera les différends d'après les réglemens maritimes d'Angleterre. Les places seront successivement évacuées aux époques fixées du dixième au quarante-cinquième jour, pour le Caire, à dater de la ratification, et remises à la Porte dans l'état où elles sont. L'armée aura toute sûreté dans sa retraite. On se rendra les prisonniers avec remboursement de la va-

leur des propriétés saisies. Personne ne sera inquiété pour ses liaisons avec les Français pendant leur occupation de l'Egypte. La Porte, l'Angleterre et la Russie, donneront les passe-ports nécessaires. Tout vaisseau venu de France dans les trois mois de trève, aura son retour libre. L'armée sera nourrie aux frais de la Porte, et lui cède les contributions exigibles, chameaux, munitions et vivres au taux de l'évaluation, à la concurrence de 3,000 bourses. Les malades seront soignés par des officiers de santé français, jusqu'au départ des uns et des autres, sous la sauve garde du suprême visir.

Les Turcs avoient payé de bonne-foi; les Français se disposoient de même au départ, quand les bouches du Nil se trouvèrent bloquées par une escadre anglaise. Sir Sidney-Smith écrivit à Kléber que les pouvoirs en vertu desquels lui, Commodore, avoit signé le traité conclu avec les Français, venoient d'être révoqués, et que l'amiral Keith exigeoit que l'armée française se rendit prisonnière de guerre

en abandonnant à l'Angleterre les fusils ; les canons et toutes les munitions.

Kléber, indigné, annonce au Grand-Visir, le 27 ventôse, la rupture de l'armistice, et taille en pièces le 29 l'avant-garde Ottomane, commandée par l'Aga des Janissaires dans la plaine d'Héliopolis. Le Visir veut rassembler ses troupes ; elles refusent d'obéir et se mêlent aux fuyards. Nazif-Pacha, nommé gouverneur général de l'Egypte, que le Grand-Seigneur croyoit déjà tenir, marche au secours du Visir avec un corps nombreux de Turcs et de Mameloucks, ils sont défaits auprès de Belbeis le 30; tout est frappé d'une terreur panique. Le Caire se soulève, Nazif-Pacha s'y fortifie, les Français accourent, font le siége, Kléber bat à la fois le Caire, Boulacq, Suez, fait sa paix avec Mourad-Bey, l'établit gouverneur d'Assuan et de Girgé pour la République Française, et impose dix millions sur le Caire d'où six mille Ottomans se retirent, se dirigeant vers la Syrie. Il seroit difficile de mieux prouver l'opinion de Desaix, que lors-

qu'on avoit signé la capitulation près d'El-Arisch on pouvoit encore se défendre.

Mais Kléber meurt, percé de quatre coups de poignard, le 25 prairial, le même jour, presqu'à la même heure où Desaix est tué à la bataille de Marengo. L'assassin et ses confidens sont arrêtés et punis de mort; le premier est empalé, et demeure ainsi exposé, jusqu'à ce qu'il soit dévoré par les oiseaux; supplice barbare, mais usité dans le pays, et nécessaire pour servir d'exemple. Le procès qui fut fait à cet assassin, établit qu'il avoit été expédié de Gaza par l'Aga des Janissaires. Un cortége bien extraordinaire, composé de l'Institut, des Agas et Cadis, des évêques, prêtres et moines grecs, et d'un détachement de l'armée, suivit le char funèbre couvert d'un tapis de velours noir, parsemé de larmes d'argent, entouré de trophées, et lentement traîné par six chevaux arabes drapés en noir et panachés en blanc, qui portoit les restes de Kléber au milieu du champ de la sépulture. Le ci-devant baron de Menou, maintenant Ab-

dallah

dallah Menou, succède au commandement en chef de l'armée.

Regagnons l'Europe où les principales raisons de la paix continentale sont dans la position respective des Impériaux et des Français, dans l'impossibilité où les clauses forcées de l'armistice mettent les Autrichiens de rien tenter d'avantageux soit en Allemagne soit en Italie, et dans les succès aussi prompts que décisifs qu'assurent aux Français, des deux côtés, ces mêmes positions méditées avec toute la profondeur du génie militaire. Pour diminuer encore plus les moyens d'hostilités, le général Moreau exige de fortes contributions des cercles de Bavière, de Franconie, de Suabe. Enfin, le comte de Saint Julien arrive à Paris, muni des pouvoirs de l'Empereur pour traiter des préliminaires de la paix, que le premier Consul signe le 9 thermidor an 8, anniversaire du jour où fut renversé le règne de la terreur.

Mais François II refuse sa ratification, disgracie le comte de Saint Julien et le géral Kray; se dispose à venir lui même à l'armée, et donne le commandement de

celle du Rhin à l'Archiduc Jean. Fidèles à la convention, les généraux français annoncent aux généraux allemands la rupture de l'armistice; et le terme approchant, Moreau écrit à l'Archiduc Jean, qu'attendu le refus de Sa Majesté Impériale de ratifier les préliminaires de paix arrêtés par son plénipotentiaire, le gouvernement français ordonne au général en chef de recommencer les hostilités à l'instant, à moins que l'empereur ne consente à traiter avec lui d'un nouvel armistice de trente jours, et à livrer de suite aux Français les places de Philisbourg, Ulm et Ingolstadt pour garantie d'une sincère résolution de conclure une paix définitive.

On ne sauroit douter qu'en ordonnant au général Moreau de menacer ainsi la cour de Vienne, le gouvernement français n'eût le plus grand desir de la paix; car si sa bonne tenue et l'excellente position de l'armée du Rhin pouvoient être un double garant de nouvelles victoires, l'armée d'Italie, au contraire, plus foible et devenue à charge aux habitans du pays de Lucques et des environs, grêvés de con-

tributions par Masséna, étoit moins sûre de ne point éprouver de revers; ces circonstances morales auroient peut-être balancé les avantages des localités. Aussi le général Moreau n'accordât il à l'Empereur que peu de momens, pour ne pas laisser au conseil de Vienne le temps de la réflexion. Persuadé de son infériorité, pacifique lorsqu'il se déterminoit par lui-même, et se flattant que les débats ultérieurs lui seroient favorables, François II remit, pour ainsi dire, les clefs de son palais au général Moreau. Une seconde convention signée à Hohenlinden, le 20 septembre 1800, entre ce général et le comte de Lehrbach, prolongea la suspension d'armes de quarante-cinq jours, et céda les trois places désignées; l'armistice s'étendit en Italie par une convention signée le 7 vendémiaire an 9, (29 septembre,) entre le prince d'Hohenzolern et le général Marmont.

Après l'armistice conclu avec l'Empereur, le général Moreau vint à Paris; il alla sur-le-champ chez le premier Consul qui étoit alors au Conseil d'Etat. Ils étoient dans

le sallon, quand le ministre de l'intérieur apporta une paire de pistolets d'un très-beau travail et enrichis de diamans ; le directoire les avoit fait faire pour être donnés en présent à un prince. Ces pistolets furent trouvés magnifiques. « Ils viennent fort à propos, dit le premier Consul, en les offrant au général Moreau ; et se retournant vers le ministre, il ajouta : « Citoyen ministre, faites-y graver quelques unes des batailles qu'a gagnées le général Moreau ; ne les mettez pas toutes, il faudroit ôter trop de diamans ; et quoique le général Moreau n'y attache pas un grand prix, il ne faut pas trop déranger le dessin de l'artiste ».

Les difficultés qui retardoient la paix, venoient de Londres. Voilà pourquoi l'on montroit à Vienne tant de condescendance de son propre mouvement, et tant d'hésitation, dès que le ministre anglais avoit le loisir d'exercer l'ascendant de sa politique. Rien ne déplaisoit davantage au cabinet de Saint-James que la réunion des Pays-Bas à la France. Il représentoit à l'Autriche que c'étoit le seul endroit par lequel l'Angle-

terre pouvoit débarquer commodément et des troupes et des canons pour servir ses alliés en attaquant la France, et qu'en admettant des plénipotentiaires anglais comme partie contractante nécessaire dans le congrès qui alloit s'ouvrir à Lunéville, l'Empereur auroit l'assurance de recouvrer ces provinces détachées de son domaine. En politique, l'art de promettre n'est pas toujours l'art d'obtenir. L'Angleterre avoit un but plus direct; elle s'occupoit beaucoup plus de nuire à la France que de servir l'Autriche, ne mettoit en avant les intérêts de celle-ci, qu'afin de l'engager à se battre encore, ne faisoit pas une ouverture qui ne fût un obstacle, ne montroit pas un avantage éloigné qui ne fût un nouveau brandon; et comme ses intentions étoient bien jugées à Paris, il y a quelque apparence que tout ce qu'elle offroit à François II, ne fit qu'améliorer les conditions qui déterminèrent celui-ci, après de ces indécisions qui, suivant l'usage, aboutirent à l'opinion qu'on eut en tous les temps de la sagesse et du bonheur de la

maison d'Autriche à qui la paix rend plus que ne lui enleva la guerre.

Un commissaire du gouvernement français, qui résidoit à Londres pour l'échange des prisonniers, le citoyen Otto, avoit en ordre de remettre au lord Grenville, le 4 septembre, une note officielle, contenant l'observation, qu'il étoit impossible de prolonger l'armistice d'Italie et d'Allemagne autant que l'exigeoient les retards apportés aux négociations, par l'intervention de l'Angleterre, à moins que le roi ne consentit à un armistice maritime. Cette note étoit accompagnée d'un projet de trêve, qui auroit permis aux vaisseaux de guerre et de commerce Français, Espagnols et Bataves, de porter des secours aux places de Malthe et d'Alexandrie. Lord Grenville y répondit par un contre-projet qui laissoit chacun dans l'état actuel pendant la durée des armistices, clause captieuse dont l'effet eût été l'épuisement et la perte des places bloquées. La France se rabattit sur une paix séparée. On ne convint de rien, et pendant ces pour-parlers, la garnison française réduite à Malthe,

aux dernières extrémités, avoit capitulé; les Anglais étoient maîtres de l'île et des forts. Le ministère de Saint James, enflé de ce succès, devenoit plus intraitable; l'Empereur convertissoit les subsides qu'il en recevoit, en soldats, en artilleries, en munitions; mais François II entouré d'Anglomanes à Vienne, alla visiter son armée campée au bord de l'Inn, et là, cédant à d'autres influences, ou à ses intérêts mieux combinés, il fit signer la convention d'Hohenlinden, et envoya M. de Cobenzel, à Lunéville, sauf à tergiverser encore s'il y trouvoit quelque utilité probable; mais on avoit trop de prises sur lui pour ne pas l'obliger à se contenter d'immenses avantages. L'Angleterre repoussa toute proposition de paix séparée et d'armistice maritime, et résolut de combiner une armée anglaise avec les troupes napolitaines pour parvenir à rompre l'armistice du continent.

Le pacificateur de la Vendée, le vainqueur des Anglais et des Russes dans la Nord-Hollande, le général Brune, commandoit l'armée d'Italie. « Camarades, disoit-il dans ses proclamations aux soldats

Français, vos ennemis veulent encore la guerre. Vous vous reposiez sous les armes en attendant la paix. Votre attente est frustrée. La prévoyance de Bonaparte a été juste et rapide. Il a vu le but des lenteurs qu'affectoient les ennemis de la France. La paix doit être conquise par de nouveaux triomphes. Au signal de la gloire le cri du combat se répète dans tous vos rangs. Braves guerriers, il est inutile de vous recommander les égards dûs aux peuples chez lesquels vous allez pénétrer; vous n'oublirez pas que la liberté est leur espérance, et que votre générosité les déterminera *à favoriser vos armes.*

On feroit un excellent ouvrage sur la puissance des proclamations depuis que le sceptre de l'habitude a été brisé par la parole. Aucune forme oratoire ne pouvoit donner aux Impériaux le même nombre d'auxiliaires que ces derniers mots du général Brune promettoient à ses soldats; mots, dont la force se composoit de toute celle de la révolution, et qui retentissoient jusques dans les hameaux, les bourgs et les villes, que plus d'un allemand traité d'es-

clave étoit presque honteux de défendre contre le bonheur d'être libres, sans noblesse, sans dîmes, sans corvées, sans clergé, sans princes et souverains. « Le théâtre des batailles, disoient d'autres proclamations aux Cisalpins, aux Liguriens, aux Piémontais, va se t'ouvrir pour la liberté de l'Italie. Vos premiers bataillons marchent dans les rangs des bataillons français. Hâtez-vous d'en créer de nouveaux qui soient dignes de partager la gloire qui couronne leurs compagnons ». Leur marche fut suspendue par la convention du 29 septembre.

Cependant Arezzo se lève en masse, s'unit aux montagnards voisins, et s'empare de Lucques. La nouvelle se répand que les Napolitains les secondent, qu'une flotte anglaise et douze mille hommes de débarquement vont prendre Livourne; que le commandant des troupes autrichiennes dans le Grand-Duché de Toscane, le général Sommariva les soutient. Brune notifie à Sommariva que si les Arétins ne rentrent pas sur-le-champ dans leurs foyers, les Français pénètreront en Toscane. Le général Dupont mar-

che sur Florence; la division cisalpine est l'avant-garde; Sommariva fait évacuer la Toscane par les Autrichiens, tout ce pays est occupé, les Arétins massacrés dans leur ville prise d'assaut, et la patrie de Pétrarque n'est plus qu'un monceau de ruines, sans que l'armistice soit rompu. Mais le terme en arrive avant qu'on ait signé la paix; les hostilités recommencent en Allemagne, et de nouvelles proclamations mettent les soldats Français dans la confidence des mystères diplomatiques. « On ne pouvoit guère s'attendre, leur dit le général en chef, qu'un négociateur se présentât sans être revêtu du pouvoir de négocier. Le gouvernement, aussi ferme que doit être celui d'un peuple libre, s'est empressé de faire à l'ambassadeur autrichien, les ouvertures les plus avantageuses. Le comte de Cobenzel déclare qu'il ne peut traiter de la paix qu'en présence des plénipotentiaires Anglais. De nouveaux succès feront seuls changer des dispositions aussi étranges ».

Le 12 frimaire an 9, (3 décembre 1800), les deux armées se rencontrent à sept heures du matin, entre l'Iser et l'Inn, près

d'Hohenlinden, et se battent avec acharnement, au lieu même où quarante-six jours plutôt avoit été convenue la suspension d'armes. L'archiduc Charles commandoit les Autrichiens; le général Moreau commandoit les Français. Un froid humide, et la neige tombant à flocons semblent redoubler l'ardeur des deux côtés. La victoire changea souvent de parti. Mais les bayonnètes des Français aussi fermement appuyées, et plus adroitement dirigées que celles de l'ennemi, l'enfoncent de toutes parts, et la nuit seule le sauve d'une destruction totale. Il perd onze mille hommes faits prisonniers, et cent pièces de canon. Bientôt les Français sont à Salzbourg, Lintz, et le 4 nivôse, an 9, (25 décembre), à dix-sept lieues de Vienne, sur les bords du Trazen.

Pendant ce tems, l'armée de Hollande, sous les ordres d'Augereau, s'étoit approchée du Danube; Magdonald, à la tête de l'armée des Grisons, avoit, à travers les glaces et les neiges, escaladé les rochers du Splugen, et pénétroit en Italie par le Haut-Adige; Brune avoit déjà forcé les

che sur Florence; la division cisalpine est l'avant-garde; Sommariva fait évacuer la Toscane par les Autrichiens, tout ce pays est occupé, les Arétins massacrés dans leur ville prise d'assaut, et la patrie de Pétrarque n'est plus qu'un monceau de ruines, sans que l'armistice soit rompu. Mais le terme en arrive avant qu'on ait signé la paix; les hostilités recommencent en Allemagne, et de nouvelles proclamations mettent les soldats Français dans la confidence des mystères diplomatiques. « On ne pouvoit guère s'attendre, leur dit le général en chef, qu'un négociateur se présentât sans être revêtu du pouvoir de négocier. Le gouvernement, aussi ferme que doit être celui d'un peuple libre, s'est empressé de faire à l'ambassadeur autrichien, les ouvertures les plus avantageuses. Le comte de Cobenzel déclare qu'il ne peut traiter de la paix qu'en présence des plénipotentiaires Anglais. De nouveaux succès feront seuls changer des dispositions aussi étranges ».

Le 12 frimaire an 9, (3 décembre 1800), les deux armées se rencontrent à sept heures du matin, entre l'Iser et l'Inn, près

d'Hohenlinden, et se battent avec acharnement, au lieu même où quarante-six jours plutôt avoit été convenue la suspension d'armes. L'archiduc Charles commandoit les Autrichiens; le général Moreau commandoit les Français. Un froid humide, et la neige tombant à flocons semblent redoubler l'ardeur des deux côtés. La victoire changea souvent de parti. Mais les bayonnètes des Français aussi fermement appuyées, et plus adroitement dirigées que celles de l'ennemi, l'enfoncent de toutes parts, et la nuit seule le sauve d'une destruction totale. Il perd onze mille hommes faits prisonniers, et cent pièces de canon. Bientôt les Français sont à Salzbourg, Lintz, et le 4 nivôse, an 9, (25 décembre), à dix-sept lieues de Vienne, sur les bords du Trazen.

Pendant ce tems, l'armée de Hollande, sous les ordres d'Augereau, s'étoit approchée du Danube; Macdonald, à la tête de l'armée des Grisons, avoit, à travers les glaces et les neiges, escaladé les rochers du Splugen, et pénétroit en Italie par le Haut-Adige; Brune avoit déjà forcé les

retranchemens du comte de Bellegarde, qui, successeur du baron de Mélas, défendoit les bords du Mincio, de Peschièra jusqu'à Mantoue; M. de Bellegarde avoit perdu là douze mille hommes et vingt-quatre pièces de canon, et le général Brune occupant Treviso, à sept lieues de Venise, alloit entrer dans les montagnes de la Carinthie, et toucher à la droite du général Moreau dans les vallées du Muehr. Dans cette position critique, un nouvel armistice fut encore signé à Steyer, le 25 décembre, pour l'Allemagne, et le 16 janvier 1801 à Treviso pour l'Italie. De nouvelles forteresses furent encore la garantie de cette nouvelle suspension d'armes; Les Autrichiens remirent aux Français Peschièra, Ferrare, Porto-Legnano, Ancône et Mantoue.

Toutes les opérations militaires du gouvernement Français tendoient à pousser la guerre avec vigueur, et à forcer tous ses ennemis à demander la paix. Une seconde armée venoit de se former à Dijon; elle avoit franchi les Alpes au mont Saint-Bernard, au mont Cénis, au mont Genèvre, et descendoit

cendoit par torrens dans les plaines cisalpines ; elle attaque les Napolitains que commande le vicomte de Damas ; elle les repousse vers la terre de Labour, les expulse du territoire Romain, arrive aux bords de la Néra, se dispose à fondre dans l'Abbruzze, quand un armistice signé le 19 janvier 1801 ouvre tous les ports des Deux-Siciles aux Français, les ferme aux Anglais ; et le roi de Naples s'engage à ne fournir désormais ni munitions de guerre ni subsistances pour l'île de Malthe. Remontons de quelques mois, dans cette époque si féconde en grandes capitulations nommées armistices ou suspensions d'armes.

Ce n'étoit plus le temps où Paul I.er empereur de Russie, commandoit à ses armées d'aller tomber sur les Français en Italie, ou flottoit indécis entre les deux volontés de rappeler les Russes chez eux, ou de les employer en Allemagne. Une estampe avoit représenté Paul I.er tenant dans chacune de ses mains un papier; sur l'un étoit écrit : *ordre* ; et sur l'autre, *contre-ordre* ; et sur le front de François II, on lisoit le mauvais

rebus *des ordres*. A la vérité, Paul rassembloit de nombreuses troupes dans la partie de la Pologne, dont son vaste empire fu arrondi; mais l'île de Malthe a rompu l'équilibre; il s'en est déclaré Grand-Maître. Sectateur de la religion grecque, il donne, à pleines mains des croix de chevaliers d'une institution religieuse, que des vœux font essentiellement catholique-romaine; et l'Angleterre de son côté, prétend conserver cette île à titre de conquête. C'est alors que Paul changeant ouvertement de conduite, frappe d'embargo tous les bâtimens Britanniques qui sont dans ses ports, confisque toutes les propriétés appartenantes à des Anglais en Russie; et c'est ainsi que d'autres affections vont changer la balance de l'Europe.

Sept-mille Russes sont prisonniers en France; ils ont été pris en combattant avec les Anglais ou pour eux dans la Nord-Hollande. Les cabinets de Saint James et de Vienne, refusent de comprendre ces alliés dans le cartel. Bonaparte offre à Paul, de les lui renvoyer sans rançon. Le

général Sprengporten arrive à Paris pour traiter des conditions; Bonaparte persiste dans son offre et l'effectue après avoir fait habiller de neuf les sept-mille Russes, et leur avoir donné des armes des manufactures françaises. Bientôt le vice-chancelier M. de Kalitschef vient avec le caractère d'ambassadeur, pour préparer une paix durable entre l'Empire russe et la France république.

Cependant, riche de tout le commerce que la France, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne ne font plus depuis la guerre, et forte de tous les résultats perfectionnés du fameux acte de navigation passé sous Cromwel, l'Angleterre mettoit en principe que les vaisseaux neutres ne doivent apporter ni munitions ni vivres, dans les ports bloqués; tenoit l'universalité des côtes de France, pour bloquée, par les escadres anglaises qui couvroient toutes les mers; enveloppoit de cet immense blocus, jusqu'aux ports neutres voisins des terres de France; visitoit les navires marchands, sans exception; battoit les vaisseaux de guerre qui

leur servoient d'escorte si l'on s'opposoit à la visite ; elle n'en souffroit aucune, et se disoit appelée à sauver seule les débris de la civilisation menacée d'une ruine totale. Mais des intérêts isolés, individuels, se détachent de ces principes généraux, s'arment des principes naturels, étendent les droits de l'homme et des peuples sur les flots ; l'insurrection territoriale devient maritime. La révolution française eut contr'elle une coalition, la révolution des mers aura pour elle une coalition. Les 16 et 17 décembre 1800, la Russie, la Suède, le Dannemarck et la Prusse font, à Pétersbourg, une convention de neutralité armée, semblable à celle que Frédéric II et Catherine II avoient faite dans des circonstances bien différentes, quoique beaucoup d'entr'elles fussent à-peu-près pareilles.

Les stipulations relatives à la contrebande y sont renouvellées. Deux maximes très-simples : *vaisseau neutre*, *cargaison neutre*, et *escorte militaire*, *point de visite*, deviennent le sommaire de ce code. Mais il faudra se battre et vaincre pour en obtenir l'exécution. Une flotte anglaise osera braver les batteries croisées du Sund

pour aller foudroyer Copenhague dont le canon les repoussera. La position des braves Danois les appelle les premiers, à de sublimes efforts qui seront couronnés de gloire. Mais tout-à-coup, par un de ces crimes trop fréquens dans ces contrées, et qu'il est hors de notre sujet de décrire, Paul est trouvé mort dans son lit, le 24 mars 1801, à quatre heures du matin, après quatre ans et quatre mois de règne, quarante-six ans de vie et deux mariages qui ont donné naissance à quatre fils et cinq filles.

Son fils aîné, Alexandre I.er croit devoir au commerce de ses sujets, la levée d'un embargo qu'avoient agravé pour eux de funestes représailles; il rend Malthe aux chevaliers de l'Ordre, et un traité consacre, jusqu'à de nouvelles violations, la très-légitime inviolabilité des vaisseaux neutres.

Avant le dénoûment de l'épisode septentrional que notre titre nous dispense de détailler, M. le comte de Cobenzel et le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller-d'Etat, frère du Consul, avoient signé la paix à Lunéville, le 20 pluviôse de l'an 9,

8 février 1801, au nom de S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohème, et au nom du Premier Consul de la République stipulant pour le peuple français. S. M. I. y confirme la cession des provinces belgiques faite à la France par l'article III du traité de Campo-Formio, en toute souveraineté et propriété; cède aussi le comté de Falkenstein, le Fricktal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, de Zurzach à Bâle, « La République française se réservant de céder ce dernier pays à la République helvétique ».

En renouvellement et confirmation de l'article VI du traité de Campo-Formio, S. M. I. et R. possédera en toute souveraineté et propriété l'Istrie, la Dalmatie et les îles ci-devant Vénitiennes de l'Adriatique en dépendant, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les Lagunes et le pays compris entre les Etats héréditaires de S. M., la mer Adriatique et l'Adige, depuis la sortie du Tirol jusqu'à son embouchure dans ladite mer; le Thalweg de l'Adige servant de ligne de limitation; et comme, par cette ligne, les villes de

Vérone et de Porto-Legnano se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes, des ponts-levis qui marqueront la séparation ».

L. et R. s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avoient en Italie, le Brisgaw qu'ils posséderont aux mêmes conditions. Son altesse royale le Grand-duc de Toscane renonce pour elle et ses successeurs, au grand-duché de Toscane et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, qui seront possédés par son altesse royale l'infant duc de Parme. Le Grand-duc obtiendra des indemnités en Allemagne.

Conformément aux démarcations consenties par la députation de l'Empire au congrès de Rastad, le Thalweg du Rhin sera la limite entre la République française et l'Empire, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique, jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave. Ainsi la France consent à restituer Dusseldorf, Ehrenbreistein, Philisbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence; sur la rive droite, le fort

de Kehl et le Vieux Brisach, sous la condition que ces places et forts demeureront tels qu'ils sont, et comme « c'est à l'Empire germanique collectivement à supporter les pertes résultantes des stipulations du présent traité », il est convenu que l'Empire sera tenu de donner aux princes héréditaires qui se trouvent dépossédés sur la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit Empire. Tout pays cédé l'est avec les dettes hypothéquées sur le sol dudit pays. Il sera accordé main-levée du séquestre mis sur biens ou revenus à cause de la guerre. Le présent traité est commun aux Républiques Batave, Helvétique, Cisalpine et Ligurienne.

En conséquence, « les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques et la faculté aux peuples qui les habitent, d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenables ». Sa Majesté renonce à tous droits sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre, et qui font partie de la république cisalpine, et aux fiefs impériaux

réunis à la république ligurienne. Il ne sera établi aucun péage sur l'Adige, ni aucun bâtiment armé en guerre. Les prisonniers et ôtages seront restitués. Les biens fonciers personnels et non-aliénés de leurs altesses royales les archi-ducs Charles et Ferdinand, les archi-duchesses Christine et Beatrix, situés dans les pays cédés à la France, seront restitués, mais vendus dans trois mois.

Les articles XII, XIII, XV, XVI, XVII et XVIII du traité de Campo-Formio seront exécutés selon leur forme et teneur; et trente jours après la ratification, les armées françaises auront évacué l'Empire.

Pendant cette suite de faits dont nous n'avons pas cru devoir interrompre le récit, Bonaparte avoit conclu un traité de paix avec les Etats-unis d'Amérique. Dans une fête brillante donnée à Morfontaine par Joseph Bonaparte, son frère, président de la commission des ministres plénipotentiaires chargés de terminer cet important travail avec les envoyés extraordinaires des Etats-Unis, on célébra la bonne intelli-

gence rétablie entre les deux peuples. Le Premier Consul s'y rendit avec sa famille, le ministre des relations extérieures lui remit la convention signée le 9 vendémiaire par les ministres français et par les ministres américains. A la fin du dîner on porta les différentes santés que le nouvel usage faisoit appeler, assez généralement, des *toast*; comme si l'acception de ce mot anglais emprunté des clubs, offroit quelque chose de plus relatif aux intérêts publics. Bonaparte but : « Aux mânes des Français et des Américains morts sur le champ de bataille pour l'indépendance du nouveau monde ».

Le lendemain, les ministres américains prirent congé du Premier Consul, et lui dirent qu'ils espéroient que la convention signée le 9, seroit le nœud d'une amitié durable entre la France et l'Amérique; et qu'ils n'omettroient rien pour concourir à ce but. « Les différends qui ont existé étant terminés, leur répondit Bonaparte, il n'en doit pas plus rester de traces que des démêlés de famille; les principes libéraux consacrés dans la convention du 9 vendémiaire, sur

l'article de la navigation, doivent être la base du rapprochement des deux nations, comme ils le sont de leurs intérêts. Il devient, dans les circonstances présentes, plus important que jamais pour les deux nations d'y adhérer ».

Les Etats-Unis, leur guerre pour leur indépendance politique, si bien caractérisée par le toast de Bonaparte, si souvent prise ou donnée pour leur liberté civile, par l'ignorance ou la mauvaise foi de quelques publicistes de pamphlets ou de tribune, nous rappèlent ici un homme dont les destinées seront l'une des leçons qu'aura données la fin du dix-huitième siècle aux révolutionnaires de tous les pays. M. le marquis de Lafayette jouissoit, sous Louis XVI, d'un rang honorable, et d'une réputation militaire acquise en Amérique. Lorsque les Etats-généraux de France se constituèrent en assemblée nationale, il y proclama sans restriction cette maxime dangereuse dont il ne prévoyoit pas alors les terribles résultats : « L'insurrection est le plus saint des devoirs ; mis à la tête de la garde nationale, il fut pendant quelque

temps l'idole des Parisiens ; mais trop impuissant modérateur des événemens des 5 et 6 octobre, à Versailles ; détenteur de la famille royale ramenée prisonnière de Varennes, après avoir joint le signe des vainqueurs de la Bastille à la croix de Saint Louis, et s'être entendu plus d'une fois proclamer le héros des deux mondes, se vit bientôt obligé de fuir pour échapper au supplice que lui préparoient ses émules et ses maîtres en insurrection. Revenu des cachots d'Olmutz, il ne fit à Paris aucune sensation publique.

Si tout se tempéroit au dehors, si l'ordre renaissoit au dedans, quelques indices ne laissoient pas de décéler encore des relations souterraines, des mines mal éteintes qui pouvoient reculer la convalescence de l'Etat. Dans les premiers mois de l'an 9, ou dans le dernier trimestre de 1800, le gouvernement publia les pièces d'une correspondance volumineuse découverte, dit-il, à Paris, entre le ministère anglais et les agens de ce ministère en France. On y trouva l'indication des chiffres dont les correspondans se servoient, un certain

tain nombre de passe-ports imprimés, et dont les originaux sont annoncés comme étant manuscrits, et un plan de contre-police pour instruire les émigrés et les chouans des mesures que le gouvernement prenoit contr'eux aux époques indiquées. Toutes les lettres étoient écrites sous des noms supposés, et les précautions si bien prises, qu'après avoir saisi la correspondance, après avoir arrêté quelques-uns des principaux agens, et multiplié les recherches en suivant les moindres traces, on ne parvint point à connoître les complices, à dévoiler cette grande intrigue dont on a présumé que les moteurs entouroient le gouvernement.

Un procès-verbal de la remise des pièces aux conseillers-d'Etat Chaptal, Emmery, Brune et Champagny, nommés par arrêté du Premier Consul, commissaires pour examiner le tout, énumère les cartons, les articles trouvés chez une veuve Mercier, y comprend plusieurs numéros d'un ouvrage périodique intitulé : *Paris pendant l'an 1799*, imprimé à Londres ; six exemplaires des *adieux à Bona-*

parte, et des brochures anglaises. Il fut conclu de l'examen ultérieur que le chef du comité étoit le chevalier de Coigny, caché, dit-on, dans Paris sous le nom de Dubois; que la contre-police avoit pour directeur Dupéron, chargé, sous le ministère du citoyen Le Brun, en 1793, de voyager en Allemagne pour seconder les dispositions politiques des princes de l'Empire, et qui avoit ensuite eu la direction secrète de la police de Paris dans le temps où les Vergniaux, les Guadets, ceux qu'on appeloit alors la Gironde ou les Girondins, luttoient contre les Jacobins. Or le plan de contre-police que l'identité des écritures faisoit attribuer à Dupéron, quoiqu'il fut signé *Marchand*, ne demandoit que deux-cents louis par mois; à la vérité, il ne pouvoit, pour ce prix, tenir une védette à l'Etat-major, ni mettre en action une petite-poste, mais il fournissoit le reste, comme rapports du bureau central, notices des dénonciations faites contre les royalistes, des individus en surveillance et des mandats d'arrêts lancés contre les gens du parti.

A ces pièces étoit jointe une liste d'espions, depuis ceux qui remplissent leurs fonctions dans les rues, jusqu'à ceux qui sont reçus dans les salons ; liste qui devoit être imprimée au moment où seroient portés les grands coups, c'est-à-dire, ajoute un auteur qui rend compte de ce plan : « Lorsqu'après le débarquement des princes dans la Vendée, on devoit, en même temps leur livrer Brest, assassiner Bonaparte, et dépêcher de Paris des courriers, qui, parcourant simultanément toute la France, auroient excité un soulèvement général, en publiant que Louis XVIII avoit été proclamé dans la capitale ». Une autre partie de cette correspondance annonçoit qu'à l'époque prévue : « Une petite armée qui existoit dans Paris sous les ordres de M. Joubert, devoit favoriser le mouvement général ». Mais au milieu de tant de projets, d'espérances ou de chimères, les fonds manquent, les frais réduits à cent louis par mois ne peuvent s'acquitter, les lettres-de-change sont protestées; bientôt on publie que Châtillon, d'Autichamp et Suzanet ont fait leur paix, et le comité

est réduit, disent les pièces subséquentes du 29 janvier et 19 février 1801, à chercher une ressource dans le pillage des sommes que la trésorerie envoie, ou reçoit par les voitures publiques, et en attaquant les acquéreurs de biens nationaux.

Enfin le chevalier de Coigny fut arrêté et renfermé au Temple. Le citoyen Clément-de-Ris, membre du sénat-conservateur, connu pour avoir des liaisons avec le C. Sieyes, étant dans une terre qu'il possédoit à quelques lieues de Tours, des hommes masqués l'enlevèrent le premier vendémiaire, (23 septembre 1800,) lui prirent son argent, son argenterie, et le placèrent dans une voiture, en déclarant à sa femme et à ses domestiques qu'on ne l'emmenoit que comme un ôtage, et qu'il lui seroit fait le même traitement que recevroit le chevalier de Coigny. Malgré toutes les recherches imaginables et beaucoup de dépense, le gouvernement ne put se procurer aucun indice de l'endroit où l'on avoit caché le sénateur Clément-de-Ris. On a dit, on a même imprimé que le gouvernement fit ouvrir les portes du Tem-

ple au chevalier de Coigny, que ce royaliste eut la liberté de passer en Angleterre avec sa famille, et que « le citoyen Clément-de-Ris fut ramené jusqu'à la porte de sa maison par *les mêmes hommes masqués*, qui l'en avoient arraché dix-neuf jours auparavant, et qui se dispersèrent dans les campagnes ». Mais un autre écrivain affirme ce qui suit : « Le ministre de la police montra dans cette affaire, ce que peuvent des agens adroits lorsqu'ils sont bien dirigés. Le citoyen Clément-de-Ris fut trouvé, les voleurs arrêtés et livrés au tribunal séant à Tours, où ils furent condamnés à différentes peines, malgré l'éloquence et la force des moyens présentés par les défenseurs les plus en réputation qu'ils avoient appelés de Paris ». Cette contradiction sur le même fait dans deux volumineuses histoires contemporaines, est encore un des traits caractéristiques de la révolution, qui née des livres se peint par ses livres. La vérité est, que les accusés ont été jugés par un tribunal spécial et condamnés les uns à la mort et les autres à la réclusion.

Ici se présentent des projets d'assassinats, des arrestations, des actes du gouvernement contre ceux auxquels on impute ces complots, un attentat public, des procédures, des jugemens, une suite de faits matériels connus, nécessairement liés à beaucoup d'autres qui sont encore enveloppés d'épaisses ténèbres, et dont l'historien véridique doit laisser au temps à manifester les circonstances, les causes et les relations ignorées. En recueillant, à ce sujet, des rapports publics et officiels, nous ne répondrons que d'une transcription littérale, et n'affirmant rien par nous-mêmes que ce que tout Paris a vu, nous ne nous permettrons aucune induction ni directe ni indirecte.

La police fut instruite qu'un particulier avoit distribué de l'argent à des hommes qui s'étoient chargés d'assassiner Bonaparte, le 18 vendémiaire, an 9, (10 octobre 1800), à l'Opéra, ou au sortir de l'Opéra. Informé de tous les détails, le ministre Fouché prit toutes les précautions que lui suggéra sa prudence, et se rendit chez le Premier Consul pour lui

demander ses ordres. « Ce ne sont pas mes affaires, répondit Bonaparte, ce sont les vôtres. — Irez-vous à l'Opéra ? — Sans doute ». On augmente la garde ; madame Bonaparte s'en apperçoit, en cherche la raison ; Bonaparte lui dit, que comme il doit y avoir une grande foule, il a crû convenable de réunir plus de monde autour de lui. Arrivée dans sa loge avec le Consul, elle remarque que le ministre de la police, le préfet et quelques autres personnes entrent, sortent, reviennent avec un air de préoccupation qui lui en fait demander la cause. « Ce n'est rien, dit-il, occupez-vous de la pièce ». Un instant après, le ministre annonça que ceux qu'on vouloit prendre étoient arrêtés, et qu'on avoit trouvé sur eux, des poignards et des mêches phosphoriques.

Un rapport du ministre rendit le compte suivant aux consuls, le premier brumaire, (23 octobre 1800).

« L'œil vigilant de la police vous avertissoit, il y a quelques mois, qu'une poignée de misérables, poussés par les ennemis de la France, tramoit les plus noirs attentats. Bientôt les papiers

du comité anglais, mis sous vos yeux, vous donnèrent la preuve de ces trames criminelles. Les agens de ce comité ont été arrêtés ou mis en fuite. Le gouvernement n'a pas saisi les tribunaux de cette affaire; ce délai fut commandé par l'intérêt de l'Etat ».

« Un nouvel attentat fut ourdi; on a pensé qu'en frappant le Premier Consul, on frappoit à mort la République, ou du moins qu'on la replongeoit dans le chaos. Seulement ici on ne trouve plus la tête qui dirigea le bras des assassins; elle s'est cachée dans un nuage. La police a saisi les coupables, ils avouent leurs crimes; mais ce ne sont que des agens obscurs qui s'agitent dans la poussière. Comment croire que ce fait ne se rattache pas à une cause plus puissante, lorsqu'on réfléchit que, dans le même temps, son horrible succès a été calculé dans certaines contrées de l'Europe? Cependant, je me garderai d'aucune accusation indéfinie et illimitée. Quand on n'aime que la vérité, quant on veut ne répandre que la lumière, on doit accuser avec précision et seulement lorsque les preuves convainquent. Je vous propose de traduire au tribunal de la Seine les accusés, et d'y renvoyer tous les interrogatoires, avec les pièces de conviction. Tout a des bornes, les affections généreuses ont les leurs aussi. Au-delà de ces sentimens des grandes ames, sont la foiblesse et l'imprévoyance, comme au-delà de la nature est le chaos ».

Quatre des prévenus furent condamnés à la peine de mort, le jury acquitta les autres contre lesquels il trouva les preuves insuffisantes; mais ce procès donna lieu d'examiner la conduite que devoit tenir le gouvernement envers des hommes signalés comme des promoteurs de troubles.

«Ce ne sont pas, dit le ministre de la police aux Consuls dans un rapport sur cette nouvelle question, ce ne sont pas des malfaiteurs qui menacent seulement quelques personnes ou quelques propriétés, et contre lesquels les formes de la justice sont instituées; mais des ennemis de la France entière, qui menacent, à chaque instant, tous les Français de les livrer aux fureurs de l'anarchie. Les attentats de ces hommes affreux sont innombrables; par eux la Convention fut attaquée jusque dans son sanctuaire; ils tentèrent cent fois de rendre les comités du gouvernement complices ou victimes de leur rage sanguinaire; ils tentèrent de soulever, contre le gouvernement, les troupes destinées à sa garde. Ces hommes sont les ennemis de toute institution politique; celle qu'eux-mêmes auroient créée, seroit bientôt renversée par leurs mains. Leur tactique a dû changer à l'aspect d'un gouvernement que l'affection publique environne. Ne pouvant soulever la multitude, dont ils réunissent l'aversion et le mépris, ils n'ont tenté que des assassinats, tantôt sur le chemin de la maison de campagne de BONAPARTE (Mal-

maison), tantôt à l'opéra, tantôt dans les rues, tantôt en s'introduisant dans les souterrains des Thuileries. La stupeur et le désordre qu'auroit causés la mort du Premier Consul paroissoient favorables à leurs affreux desseins. C'est une guerre atroce qui ne peut être terminée que par un acte de haute police extraordinaire. Parmi ces hommes, tous n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont connus pour capables de l'aiguiser et de le prendre lorsque l'occasion s'en présentera. Il ne s'agit pas de punir des coupables, mais de garantir l'ordre social ».

Le ministre proposoit la déportation de cent trente personnes, dont les noms suivoient son rapport.

Cette mesure étoit-elle nécessaire au maintien de la constitution? Devoit-elle être un acte du gouvernement, ou convertie en projet de loi? Un arrêté du conseil d'État résolut ces deux questions dans les termes suivans :

« Le Conseil, considérant que depuis le commencement de la révolution, il existe une classe d'individus qui, profitant du silence des lois, s'est livrée à des crimes dont l'impunité fut une source de calomnies contre la nation française, et que, depuis l'organisation du gouvernement actuel, elle a tramé plusieurs fois l'assassinat du

premier magistrat de la République; que cette classe ne peut être envisagée que comme une association de brigands que les lois ordinaires ne sauroient réprimer; pense que pour assurer la liberté publique, le gouvernement doit les déporter hors du territoire européen de la République; et que cette mesure n'est pas de nature à devenir l'objet d'une loi, mais que cet acte extraordinaire ayant pour objet de maintenir la constitution et la liberté publique, doit être présentée par trois conseillers d'Etat au Sénat conservateur, pour être la matière d'un sénatus-consulte, prononçant sur la question de savoir si cette mesure est conservatrice de la Constitution ».

Un senatus-consulte ayant été rendu conformément à l'arrêté du Conseil-d'Etat, les personnes indiquées dans le rapport furent déportées; Aréna, Démerville et Ceracchi, furent livrés à un tribunal. Mais on ne s'étoit pas assuré de tous les gens qui en vouloient aux jours du Premier Consul. Pour se défaire de sa personne, ses ennemis cachés se résolurent à l'attentat inoui d'exterminer un quartier de Paris par les terribles effets d'une machine vraiment infernale.

Le 3 nivôse, an 9, (24 décembre 1800),

comme il se rendoit, vers les huit heures du soir, à l'Opéra pour assister à l'exécution du célèbre Oratorio de Hayden, *la Création du Monde*; au moment où sa voiture passoit par la rue Saint Nicaise, une explosion de poudre se fit dans cette rue, avec tant de violence, qu'il y eut plus de trente personnes de tuées, fracassées ou blessées, et quinze maisons endommagées. On l'entendit de tous les quartiers de Paris. C'étoit un tonneau serré avec des cercles de fer, monté sur une charrette, rempli de poudre à canon, de balles, de mitraille et d'artifice. Bonaparte dut la vie à la célérité de ses chevaux, à l'adresse qu'eut son cocher de détourner un peu l'obstacle imprévu qui lui barroit le chemin, ou peut être à l'humidité du brouillard qui ralentit le progrès du feu le long de la mèche. Tonneau, charrette, cheval, tout sauta en l'air, et quelques ferrures allèrent tomber dans la cour de l'hôtel d'Elbeuf. Le Premier Consul ne ressentit qu'une rude commotion qui brisa les glaces de sa voiture. Il avoit d'abord fait dire à Madame Bonaparte qui le sui-

voit; de s'en retourner aux Tuileries; mais alarmée du danger que couroit le Premier Consul; elle le joignit avec toute la célérité possible; et ils arrivèrent ensemble à l'Opéra.

Parmi les nombreuses députations qui étoient venues témoigner au Consul leur indignation des complots antérieurs, on avoit distingué celles du Préfet de la Seine et des maires et adjoints des douze municipalités de Paris, surtout la réponse de Bonaparte dont voici quelques phrases : « L'attentat qui a excité la démarche que vous faites, n'a été, et ne pouvoit être qu'un projet également absurde et infâme.

« Que pouvoient en effet dix ou douze misérables contre le premier magistrat de la République, placé au milieu de douze à quinze mille citoyens de la capitale et, entouré de la brave garde que la constitution lui donne? Au reste, cet événement sera profitable à la gloire de cette même capitale que nous pouvons considérer en quelque sorte, comme la capitale de l'Europe; il m'a entraîné à reporter une attention plus particulière sur les scènes

affreuses de la révolution, et il est résulté pour moi de cet examen, que les crimes qui ont été commis dans cette ville doivent être imputés à un très-petit nombre de scélérats, toujours les mêmes, et presque toujours étrangers. Par exemple, dans cette dernière circonstance, je retrouve des hommes qui, dans les horribles journées de septembre, massacroient les prisonniers, et qui, peu de temps après, égorgeoient à Versailles les malheureuses victimes amenées d'Orléans ».

Le rapport que fit le ministre de la Police aux Consuls, le 11 pluviôse, (31 janvier 1801), dirigea l'inculpation plus récente dans le sens contraire, et sur un autre parti que celui qu'on avoit accusé des projets antérieurs d'assassinats; il rendit compte des découvertes faites au sujet du dernier, en ces termes, qu'une simple analyse dénatureroit; c'est un monument officiel à conserver pour la forme comme pour le fonds.

« Deux des auteurs de l'attentat du 3 nivose (24 décembre 1800) sont arrêtés, leurs aveux ont nommé les autres. Au premier instant du

crime, un seul soupçon se fit entendre. Une haine publique et méritée en accusa les mêmes hommes qui venoient de conspirer contre le Premier Consul. La police eut d'autres soupçons, parce qu'elle avoit d'autres indications. Dès le mois de brumaire, j'étois instruit que le chouan *Georges*, de retour d'Angleterre, apportoit de nouveaux projets d'assassinats et des guinées pour payer les assassins. Ceux qui préparoient le crime et devoient le consommer, m'étoient signalés. La police, dont les yeux environnoient ces scélérats, entendit tous leurs discours, suivit tous leurs pas jusqu'au 15 frimaire (6 décembre 1800). Elle ne donna pas l'ordre de les arrêter, parce qu'elle vouloit les saisir avec les pièces de conviction. Autrement, on l'eut accusée d'arrêter les hommes qui lui déplaisoient sur des soupçons vagues ou de faux rapports ».

« Les auteurs de l'attentat du 3 nivose, tous agens du chouan *Georges*, parurent successivement à Paris. *Joyau*, dit *d'Assas*, arrive le 13 brumaire; *La Haie-Saint-Hilaire*, dit *Raoul*, le 17; *Limoélan*, dit *Beaumont*, le 21 au soir. Le caractère de ce dernier, parvenu à mériter le titre de brigand parmi les brigands, explique le choix fait de sa personne. A la tête des complots, il crût se dérober aux yeux de la police, en louant plusieurs appartemens. Les conjurés s'occupèrent d'abord de vols publics, de plans vagues contre le gouvernement, de projets pour

rallumer la guerre civile dans l'Ouest. On décida, le 25 brumaire (16 novembre 1800), le pillage de la diligence de Troyes audessus de Charenton. *François Carbon*, qui devint bientôt l'instrument d'un plus grand crime, eut la commission de faire passer des armes à la barrière ; l'incarcération d'un des complices fit avorter ce projet. *Limoëlan* reçut, le 30 brumaire, par la voie de Bologne, des lettres de Londres annonçant l'arrivée d'un commissaire nommé *Rivière*. Ces lettres furent suivies de dépêches de *Georges* ; elles portoient qu'un nommé *Mercier*, dit *La Vendée*, alloit arriver avec des instructions, et qu'il logeroit à l'hotel *Vauban*. Ce jour, arriva effectivement un agent de *Georges* : ce n'étoit pas *Mercier*, mais *S. Régent*, chef des chouans, du département d'Ille et Vilaine, connu sous le nom de *Pierrot* ; cet homme étoit chargé de frapper le Premier Consul. L'intervalle du 7 au 11 fut consacré à diverses démarches pour pénétrer la police ou tromper sa surveillance. Les conjurés furent longtemps incertains sur le choix des armes dont ils se serviroient. Limoëlan et S. Régent achetèrent, le 8, chez Bourin, armurier, Palais-Egalité, chacun un nécessaire d'armes ; ils les essayèrent au bois de Boulogne ; ils achetèrent, quelques jours après, des carabines à vent, pour s'en servir à un des théâtres. L'agent qu'on attendoit de Londres, arriva le 11 frimaire (2 décembre 1800).

» Au lieu de Rivière, c'étoit Hydes, le même qui avoit figuré dans la correspondance anglaise, sous le nom de Paul Berry. Il assembla sur le champ les envoyés de Georges, à l'hôtel des Deux-Ponts. On discuta les moyens d'assurer l'assassinat que le cabinet de Londres leur ordonnoit de consommer promptement. S. Régent reçut une lettre de Georges, le 14 ; il l'informoit du meurtre de l'Evêque du Finistère (l'ex-conventionnel Audrein, fusillé le 26 brumaire, 17 novembre, entre Quimper et Morlaix), louoit le sang-froid des assassins, et les présentoit comme un modèle de conduite. On se rassembla le 15 frimaire, pour concerter les dernières dispositions ; mais des deux individus qui servoient d'espions à la police, l'un entrant indiscrètement à midi au ministère de la police, se rendit suspect à ceux dont il exploroit les actions ; l'autre fut enlevé par une circonstance imprévue, dont le gouvernement a connoissance.

» Il ne restoit d'autre parti à prendre au ministre, que de faire arrêter ceux qu'il ne pouvoit plus suivre : l'ordre en fut donné. Une capture faite à côté d'eux, leur donna malheureusement l'alarme ; on ne les vit plus nulle part, on ne les entendit plus. Les ténèbres qui les couvroient auroient dû être dissipées par des amnistiés de la Vendée, qui communiquoient tous les jours avec la police et avec les conspirateurs : ces hommes épaissirent les ténèbres.

» Tels étoient les renseignemens au moment de l'explosion. Les premières recherches de la police tendirent à découvrir quelque rapport entre les complots connus et les traces que laissoit dans la rue *Nicaise* l'attentat qui venoit d'être commis. Le bouleversement produit étoit si grand, que les traces du crime sembloient ensevelies dans la violence de l'explosion, tous les débris dont la rue étoit semée, furent consultés; on en vit sortir bientôt plus de lumières qu'on n'en espéroit.

» Parmi les marchands de chevaux de Paris, appelés par le préfet de police, celui qui avoit vendu le cheval, le reconnut; il donna le signalement de l'homme qui l'avoit acheté. On arriva bientôt au grainetier qui avoit fourni le grain dont le cheval s'étoit nourri, au tonnelier qui avoit cerclé le baril de poudre, à l'individu qui avoit livré la charette, au portier de la maison où la charrette fut déposée, aux frippiers chez lesquels les auteurs du crime avoient pris des blouses bleues, dont ils étoient couverts en exécutant le crime. Les signalemens donnés se trouvèrent d'une similitude parfaite; ils se rapportoient par les traits du visage, par les proportions de la taille, par le genre du costume, et par les inflexions du langage, à ces agens de Georges sur lesquels tous les soupçons s'étoient fixés dès les premiers jours. Si ces soupçons n'avoient pas été fondés, ceux qu'ils accusoient devoient paroître; en

se faisant confronter avec les donneurs de signalement, ils se justifioient; mais dans la supposition où les soupçons devenoient des certitudes, les prévenus devoient se cacher plus que jamais, n'étoit-il pas évident qu'à leur apparition ceux qui avoient donné les signalemens auroient dit : voilà les hommes que nous avons signalés.

» Jusqu'au 3 nivose, plusieurs des amnistiés, venus de l'ouest, les avoient vus; depuis ce jour, on eût dit qu'ils avoient disparu de la terre. Une pareille éclipse, à la suite d'autres circonstances, étoit de nature à convaincre les esprits; mais dans la tournure qu'avoit prise cette affaire, pour offrir une preuve, il falloit arrêter un coupable. Tout se taisoit à Paris sur les domiciles que les coupables occupoient. J'ai cherché des renseignemens auprès de Georges même; ils ont conduit dans la maison qu'habitoit, le 3 nivose, le nommé François Carbon : il n'y étoit plus, mais on a trouvé un baril de poudre et des cercles qui auroient pu servir au même crime; on a interrogé des voisins qui ont indiqué son nouvel asyle, on l'y a arrêté. Cet asyle est une circonstance remarquable dans cette affaire, c'est une maison occupée par des ci-devant religieuses, rue Notre Dame Des Champs; mesdames Goyon de Cicé et quelques autres, se trouvent compromises.

» François Carbon voyant que son silence ne pouvoit sauver que ses complices, reconnu d'ail-

leurs par les vendeurs du cheval, de la charrette, du baril de poudre, et par le propriétaire de la remise; espérant que ses révélations le sauveroient, a fait connoître tous les auteurs du crime, tous les détails, tous les instrumens. Ces auteurs sont les mêmes agens de Georges, suivis par la police avant le 3 nivose, et vainement cherchés depuis cette époque. Si les révélations de François Carbon avoient été obtenues deux heures plutôt, S. Régent, dit Pierrot, étoit arrêté le même jour. Mais, averti que François Carbon étoit en prison, il a pensé que son complice dirigeroit la police dans son logement; il en a cherché un autre. On a trouvé dans celui qu'il venoit de quitter, une lettre écrite de sa main à Georges, dans laquelle, sans presque aucun déguisement, il lui rendoit le compte le plus circonstancié de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi l'explosion de la rue Nicaise.

» S. Régent, qui a mis le feu à la poudre, jeté par l'explosion sur une borne, a failli périr avec les victimes de son attentat. Le préfet de police a reçu la déclaration du médecin Collin, qui l'a soigné. La conduite de ce médecin, dans cette affaire, a forçé la police à s'assurer de lui. Dans les premiers jours, S. Régent se croyoit assez caché par l'opinion publique, qui portoit les soupçons sur un autre classe d'hommes. Un agent de Georges, que j'avois laissé libre, parce que seul il pouvoit me conduire à l'asyle de S.

Régent, trahit sans s'en douter cet asyle, en y entrant le 7 pluviose, S. Régent fut arrêté. Si Hydes, Limoélan, S. Hilaire et Joyau étoient prisonniers, il ne seroit pas plus avéré, qu'ils sont, avec S. Régent et François Carbon, les auteurs de l'attentat du 3 nivose. S'il n'y eut jamais de forfait plus horrible, jamais aussi des scélérats ne furent mieux convaincus. Toute la France, attentive à cette découverte, attend avec impatience le jugement solemnel des coupables. Je demande, citoyens Consuls, qu'ils soient traduits devant les tribunaux ».

Signé FOUCHÉ.

A la suite de ce rapport, les consuls prirent l'arrêté suivant : « Renvoyé au ministre de la justice, pour faire poursuivre l'exécution des lois de la république, à l'égard des individus dénommés dans le rapport du ministre de la police générale, leurs fauteurs et complices.

Sur les déclarations des jurés, les témoins entendus, le tribunal criminel condamna Carbon et Saint-Régent à subir la peine de mort, revêtus d'une chemise rouge. Les accusés Adélaïde de Cicé, les deux filles Goyon, les deux filles Vallon, Bouder, Lavieuville et sa femme, furent dé-

chargés de toute accusation; les accusés femme Vallon, femme Leguilloux et son mari, Goyon, Beaufort, Marie Duquesne et Basile Collin, condamnés à trois mois d'emprisonnement, pour avoir logé, sans déclaration, des étrangers à la ville de Paris, et Collin à un amende de trois cents francs. On ne remarqua pas la moindre altération sur la figure de Saint-Régent à la lecture de son jugement, auquel il paroissoit s'attendre. En se retirant, il demanda d'être exécuté dans les vingt-quatre heures.

La femme Vallon, sœur de Carbon, accusée d'avoir recélé chez elle un baril renfermant douze livres de poudre très-fine, quelques cartouches, et quatre belouses bleues, qui servirent, fut-il dit, au déguisement de Carbon, Saint-Régent et Limoëlan, le jour de l'explosion, et d'avoir reçu plusieurs fois les conjurés, est convenue que les objets mentionnés trouvés dans son domicile, y avoient été apportés par son frère; mais elle a observé qu'elle ignoroit l'usage auquel étoient destinées la poudre et les belouses, et que

Saint-Régent et Limoëlan sont venus dans sa chambre parce qu'elle blanchissoit leur linge. Une lettre d'une écriture contrefaite, et trouvée chez Saint-Régent, contenoit ces mots : « L'individu qui devoit, dit-on, exécuter le projet, privé des renseignemens qu'on devoit lui donner, ne fut averti de l'arrivée de la voiture du premier Consul, que quand il la vit. Elle n'étoit pas, comme on le lui avoit assuré, précédée d'un avant-garde, cependant il se disposoit à accomplir son dessein. A ce moment, le cheval du grenadier le poussa rudement contre le mur et le dérangea. Il revint à la charge et mit le feu de suite; mais la poudre ne se trouva pas aussi bonne qu'elle l'est ordinairement, et son effet fut de deux à trois secondes plus lent qu'il ne devoit l'être, car sans cela le premier Consul périssoit inévitablement ».

Il y avoit soixante-deux témoins appelés à charge, et parmi eux une trentaine d'infortunés dont les mutilations ou blessures résultées du terrible effet de la machine infernale, causoient une profonde émotion et déposoient de la manière la plus forte

sonnes respectables, sans désigner encore à la justice une autre victime aussi innocente.

Pendant qu'une partie des crimes projetés ou effectués en France, étoit imputée aux révolutionnaires enthousiastes de démocratie, et l'autre aux contre-révolutionnaires, vendéens, chouans ou royalistes, de nombreuses sociétés angloises préparoient d'abondans matériaux au rapport que fit, en avril 1801, le comité secret de l'une des chambres du parlement britannique sur les résultats apparens ou réels de l'influence de la révolution française en Angleterre.

Comprimés par l'acte ou le bill relatif aux assemblées séditieuses, et par la suspension de l'*habeas corpus*, ces conciliabules prirent le nom de sociétés de bienfaisance, et délivrèrent à chacun de leur membres des réglemens analogues à ce titre; non, dit le rapport du comité, pour que lesdits réglemens fussent exécutés, mais pour en imposer aux magistrats dans le cas où la société deviendroit suspecte. On s'entre-communiquoit des plans d'opérations; et de conférences multipliées il na-

quit un systême régulier de conduite dont voici les principales bases.

Les candidats n'étoient admis que sur la recommandation des personnes bien connues, et qu'après avoir prêté serment sur les livres saints. Ce dernier article fut amendé d'après l'observation, que reconnoître les saintes écritures étoit de l'*incivisme*. Chaque conducteur avoit sous sa direction dix initiés dont il répondoit ; dix conducteurs étoient subordonnés à un centenier ou intendant, et chacun de ceux-ci avoit un messager, au moyen duquel il maintenoit ses relations intimes avec un directeur. On se reconnoissoit mutuellement à l'aide de signes convenus, et la société entière portoit le nom de Bretons-Unis.

Le directeur général recommandoit soigneusement aux adeptes de se mêler le plus souvent qu'ils pourroient parmi les gens attachés à la religion, et de feindre d'adopter les opinions pieuses, afin de faire des prosélytes ; mais dans les réunions confidentielles, ils n'omettoient rien pour irriter leurs affidés contre toute espèce de culte, et pour arriver à la destruction de l'Etat par celle du cerglé anglican, ensei-

gnant que dès qu'il n'existeroit plus de prêtres, il n'y auroit bientôt plus de rois.

D'ailleurs l'objet de ces rassemblemens étoit d'ordinaire une insurrection préméditée contre le gouvernement sous le prétexte de la cherté du pain, ou des autres comestibles, du poids des contributions ou de la durée de la guerre. Ils s'occupoient aussi des moyens de se procurer des armes, et d'en fabriquer de la forme la plus dangereuse. Ceux des membres qui possédoient mieux le don de la parole, avoient la mission particulière de fréquenter les lieux de réunion de soldats et d'ouvriers, d'y élever des questions insidieuses, et d'y cacher leur dessein en faisant semblant de se contredire. Le comité secret acquit la preuve que dans une conférence de directeurs et de sur-intendans, on avoit proposé l'assassinat de plusieurs membres du parlement, et que cette proposition y y avoit été accueillie comme une action méritoire.

Ce même comité assura, le 27 avril 1801, à la chambre des pairs, qu'il exis-

toit des affiliations de traîtres incessamment occupés à soulever le peuple en l'exaspérant par des déclamations contre une cherté qu'ils augmentoient eux-mêmes, et par l'épouvantail d'une invasion qu'on verroit favorisée, s'il étoit possible qu'elle s'effectuât; et que tout initié contractoit l'engagement suivant: « En présence et sous les auspices de l'Etre Suprême, je déclare librement que j'employerai toutes mes facultés pour arriver au but que se propose notre union, et surtout pour recouvrer les droits, que, dans sa bonté infinie, l'Etre Suprême a donnés à tous les hommes, et que jamais ni espérances, ni craintes, récompenses ou punitions ne pourront me faire révéler directement ou indirectement ce qui concerne la présente société ou toute autre semblable ». Or, le comité n'y voyoit qu'un ramas d'hommes profondément imbus des principes de la révolution française, excités par l'animosité la plus sanguinaire contre toutes les institutions de l'Eglise et de l'Etat; dont l'espérance étoit animée par la perspective du pillage des riches et du partage des ter-

res ; et qui s'étoient, ajoute-t-il dans son rapport, dégagés de tous les freins que les lois divines et humaines imposent aux passions..., de séditieux, pour qui les succès de l'ennemi, les revers des alliés, les entreprises dirigées contre la patrie, et les dangers qui menacèrent la vie et la santé du souverain furent successivement des sujets d'espoir et de joie, célébrés avec les réflexions les plus malignes dans tous leurs repas d'assemblées ».

« A la vérité, poursuit le rapporteur, ils désapprouvèrent les dispositions tumultueuses qui se manifestèrent au mois de septembre dernier, relativement à la rareté des vivres, mais ce ne fut que parce qu'il ne se formoit que des insurrections partielles, isolées, prématurées, qui n'étoient pas assez liées avec leurs grandes vues révolutionnaires. Plus tard, ils crurent l'époque plus heureuse dans leur sens, et indiquèrent un rassemblement par des avis publics à Kennington-Common, puis d'autres ailleurs, pour diviser et la surveillance des magistrats et la force armée. Il parut, le mois suivant, un bill en forme de pro-

clamation; ils se donnèrent un comité exécutif de dix membres; ils se déguisèrent les uns sous le nom de société de *Bénéfice*, où le meurtre de certaines personnes étoit recommandé, et sous le nom de société *Spensonienne*, uniquement vouée à la discussion des affaires publiques; ses principes étoient puisés dans un livre dont la doctrine porte sur la loi agraire, la destruction de la noblesse, etc. ». Une fabrication de piques et de poignards étoit mise au nombre des conséquences de ces principes.

L'expiration de l'acte qui suspendoit l'*habeas corpus*, ranima le courage des Bretons-Unis; mais la loi martiale publiée en Irlande, leur rendit d'abord toutes leurs frayeurs, et finit par produire un effet opposé sur les plus ardents. Se fiant davantage à la multitude exagérée de leurs suppôts, ils voulurent frapper un coup avant que des mesures pussent être prises pour les réprimer, et se flattèrent de suppléer au manque d'armes par une attaque désespérée contre les différents dépôts où ils auroient pu en trouver; expédient copié des révolutionnaires du continent, et qui auroit

en pour leurs imitateurs, le double avantage de procurer des armes offensives aux insurgés, et d'enlever aux troupes du roi tout moyen de résistance. De tout côté les subalternes impatiens, qui n'étoient pas admis aux conseils des membres exécutifs, les accusoient de lenteur; cependant l'avis de la prudence, peut-être des soupçons mutuels, et sans doute la crainte des funestes suites d'atrocités firent avorter des crimes qui s'en tinrent à la menace.

On jugera de l'esprit qui animoit ces sociétés par les toats portés dans un repas de la société *Spensonienne*, ainsi nommée du nom de *Spense* ou *Spence*, auteur d'un livre qui recommande expressément la loi agraire. « Puisse le dernier des rois, expirer étranglé des boyaux du dernier des prêtres, (cette ligne d'anglais est traduite mot à mot d'un passage des Œuvres de Diderot)! Au prompt amalgame du parti avec la masse du peuple. — A la religion sans prêtres et aux gouvernemens sans rois. — Un plat de poisson, pour les Anglais, et puissent-ils goûter un brochet irlandais. (le même mot signifie en anglais brochet

et pique). A la montagne du vinaigre (*vinager-hill*), et puissent les ennemis du peuple avoir une sauce aigre! —Aux héros de Wexfort! — Aux droits du peuple, et puisse-t-il ne jamais manquer de courage pour soutenir ses droits! — Puissent les honnêtes gens être portés à la tête des affaires, et puissent ceux qui sont à la tête des affaires demeurer sans tête!—Point de lords, ni de seigneurs de la terre, mais seulement le Seigneur notre Dieu, qui est notre unique Seigneur! — Puisse l'usurpation des grands propriétaires de terre être promptement détruite, et puisse chaque homme recouvrer sa portion originaire de terre! — Puisse l'âge de la superstition être anéanti et remplacé par celui de la raison. — A la guillotine qui guérit le mal du roi «. Citons encore quelques traits de ce rapport fait à la Chambre des Pairs du Parlement Britannique.

« Malgré leur mépris pour la religion, les mécontens s'occupoient des moyens de gagner au parti quelques réformateurs visionnaires. Plusieurs sociétés se formèrent dans les provinces, à l'instar de celles qui

existoient dans la métropole. Elles portèrent à soixante mille, et parfois au double le nombre de leurs affiliés instruits à l'usage des armes et conçurent le projet de se saisir des armes, des associations loyales. Ils se lièrent avec une secte religieuse de la province d'Yorck, les Hiérozolimistes, dont la croyance a pour base les 25, 26 et 27e versets du 21e. chapitre d'*Ezéchiel*. Leur foule étoit considérable dans le comté de Lancastre, et une insurrection fut proposée pour le temps des semailles. Une convention secrète siégea pour six divisions du royaume, et il se tint, près de Manchester, au commencement d'avril, une assemblée générale qui fut dispersée. Les conspirateurs ne se bornoient point à provoquer l'ennemi à faire une descente, en lui promettant qu'une multitude immense se réuniroit aux drapeaux étrangers ; ils ourdirent encore un complot en Irlande pour y former les mécontens en régimens, faire circuler une adresse séditieuse aux Irlandais qui servoient sur la flotte, et solliciter l'assistance de la France. L'agent chargé de cette négociation stipuloit néanmoins

avec ses alliés futurs, pour la garantie des détenteurs actuels, nonobstant toutes réclamations de la part des catholiques, qui, disoit-il, espéroient rétablir l'autorité du pape; et il paroît, observe expressément le rapporteur, que l'ancien directoire de France avoit reconnu la justice et la convenance de cette stipulation.

« Depuis un an, toute une baronie, dans l'un des comtés de ce royaume, a été tributaire d'une troupe de cinquante brigands armés qui l'ont assujétie. Ils sont sous la conduite de deux chefs, marchent au son du cor, commettent toutes sortes de désordres, et déclarent qu'ils persisteront jusqu'à ce qu'une levée en masse leur facilite les moyens de renverser le gouvernement. On a vu dans le vol de la malle de Kildare, commis au mois d'avril dernier (1800), par dix-huit à vingt hommes qui firent d'abord une décharge de mousqueterie, un exemple frappant de la manière dont ces brigandages sont exercés. D'ailleurs, un événement de la nature la plus atroce, récemment arrivé dans le comté de Tipperary, prouve que le sys-

tême des proscriptions secrètes, et de l'assassinat par commission est dans toute sa force, soutenu par la concurrence d'une confédération éminemment douée de la faculté de s'étendre dans tous les sens, ou facilitée par une crainte généralement répandue.

» M. Price ayant affermé un bien de campagne, contre la volonté de ceux qui s'arrogeoient le droit de régler le taux des loyers et les conditions des baux, reçut une intimation conçue en ces termes :

« Salle de la liberté. — Prenez garde que vous avez été jugé et convaincu d'avoir pris la ferme de...... Vous avez été condamné à mort. Rendez la ferme, autrement l'ordre de votre exécution est entre les mains du bourreau. — Donné dans la chambre du Conseil ».

« Quelques jours après, M. Price reçut une balle, en plein champ, à midi, et fut, de la sorte, assassiné par un inconnu tout seul à qui l'on permit de se retirer, quoiqu'à très-peu de distance, il y eût beaucoup plus de travailleurs qu'il n'en auroit fallu pour arrêter le meurtrier. C'est par le frère du défunt que cette note a été

remise au pair d'Angleterre de qui le comité la tient ».

Les Anglais eurent donc aussi, dans cette crise d'anarchie contagieuse, leurs régénérateurs de tavernes ou de cabarets, leur déesse liberté morte-yvre et criant : vive la raison ! leurs dévaliseurs de malles publiques, leurs ravisseurs de citoyens paisibles, leurs Vendées ? Ils eurent donc aussi leurs dévôts au droit naturel abstrait, leurs apôtres d'une fraternité, qui buvant à la guillotine, prêchoit d'exterminer les hommes ; d'une tolérance qui vouloit égorger les ministres du culte ; leurs prolétaires et leurs philantropes excessifs enthousiasmés de partages absolument égaux, partages impraticables et désastreux s'ils pouvoient s'effectuer, impossibles à maintenir un mois avec le commerce, les arts, les sciences, le luxe, sans esclaves, sans famines ou sans massacres ; des niveleurs qui, parvenus une fois à la puissance, auroient déployé le plus affreux despotisme ; qui gorgés de rapines, auroient consacré la propriété pour eux et les leurs ?

Tandis que l'assassinat par commission

se perfectionnoit dans la Grande-Bretagne ; on enlevoit, comme on l'a vu, Clément-de Ris en France, et l'argent de la trésorerie disparoissoit sur les routes ; tandis qu'on portoit, dans des orgies de Cannibales, à Londres, des toast au Breton-Uni qui tueroit Georges III, on méditoit à Paris l'extermination de tout un quartier pour se défaire de Bonaparte ; tandis que le ministre français voyoit, suivoit, dénonçoit des correspondances anglaises, un comité anglais dénonçoit au parlement britannique des relations présumées entre des mécontens d'Angleterre et d'Irlande, et des Français indignés contre un gouvernement qui, l'or à la main, leur achetoit partout des ennemis. Si c'est là, de part et d'autre, ce qu'on nomme le génie politique, bénissons une paix qui doit en dispenser l'humanité.

Mais le moment de la pacification générale paroissoit encore très-éloigné. En redoublant d'efforts pour l'obtenir par une contenance ferme, imposante, et même par de vastes projets d'hostilités maritimes, le Consulat provoquoit, re-

cueilloit, secondoit toutes les expressions de la joie publique au sujet du traité de Lunéville. Une fête que donna le ministre des relations extérieures, le 28 pluviôse, an 9, (17 février 1801,) offrit la réunion la plus brillante qu'on eut vue depuis plusieurs années. Tous les arts y payèrent leur tribut, et le goût le plus délicat sembloit y cacher, en les employant, les ressources de la richesse. Embrassons d'un regard les travaux de l'administration intérieure.

De nouvelles lois avoient autorisé les Consuls à établir des tribunaux spéciaux dans les départemens où cette mesure seroit regardée comme nécessaire à la sûreté publique; déterminé le mode d'exécution des listes de notabilité communale, départementale et nationale, indiquées par la constitution de l'an 8, et avoient revêtu des formes légales constitutionnelles, le traité de paix conclu à Lunéville entre la France, l'empereur et l'Empire germanique.

Il y eut de longs débats dans le Tribunat pour et contre les tribunaux spéciaux. Parmi les ex-conventionnels qui siégeoient au Tribunat, quelques-uns feignirent d'i-

gnorer ce qu'aucun législateur n'a révoqué en doute, la légitimité et l'utilité de jugemens prévôtaux, lorsque les lenteurs et les formes ordinaires livrent aux assassins publics et les citoyens et les juges; d'autres affectèrent de comparerun tribunal institué pour juger des voleurs de grands chemins pris en flagrant délit, aux décrets sur les suspects et sur les ôtages; mais la nécessité de réprimer le brigandage, détermina l'adoption de ces commissions mobiles et mixtes, dont les jugemens tiennent de la rapidité des cours martiales et de la justice prévôtale.

Quant aux listes de notabilité, on crut y trouver l'avantage de faire cesser les élections tumultueuses; mais une opération compliquée y mit quelques inconvéniens qui devoient en cacher beaucoup d'autres. Cinq millions de votans divisés par municipalités et par sections proportionnées aux localités, mais n'excédant pas un petit nombre compatible avec la tranquilité publique et la commodité du voisinage, se réduisent par un scrutin à leur dixième, et font cinq-cents-mille no-

tables d'arrondissemens municipaux ; ceux-ci se réduisent au scrutin, à leur dixième, et font cinquante-mille notables de département ; ces derniers, en se réduisant au dixième de leur nombre par un dernier scrutin ouvert chez les notaires, forment la liste des notables de la nation, parmi lesquels le gouvernement choisira désormais, les hommes qui seront promus aux fonctions importantes de la République.

Une fondation sur l'utilité de laquelle il ne s'élèvera certainement aucune doute, parce qu'elle n'a pas une nouveauté pour principe, et qu'elle rentre dans les vieux sentiers qu'ont ouverts la sagesse et les vertus pratiques des siècles ; ce fut l'établissement de deux hospices imités de ceux qui existent au mont Saint-Bernard. Les Consuls arrêtèrent, le 2 ventôse, an 9, (21 février 1801), qu'il en seroit créé de pareils sur le Simplon et le Mont-Cénis. Il n'y aura pas moins de quinze religieux dans chaque hospice ; ils ne formeront tous qu'une seule maison, sous les ordres du du même supérieur. « Chacun des gouvernemens piémontais et cisalpin dotera

l'Ordre du grand Saint-Bernard de biens fonds rapportant vingt mille francs de revenu, dont la jouissance devra commencer au premier germinal (22 mars). Le ministre de l'intérieur de la République française fera verser dans la caisse de cet Ordre, vingt-mille francs dans le courant de germinal, et vingt-mille francs dans le courant de messidor. Le général Thureau, est chargé d'ouvrir une communication entre le Simplon et la Cisalpine; les Préfets du Léman et du Mont-Blanc, donneront à l'ordre toutes les facilités nécessaires pour la construction et l'organisation de ces deux hospices ». On ne sauroit opposer des argumens plus directs aux sophismes relatifs à l'essence de la propriété qui dépouillèrent jusqu'aux hôpitaux cruellement punis d'avoir été l'ouvrage de la religion.

Mais s'il est beau de venir au secours des infortunés, l'un des devoirs de l'administrateur est d'encourager le travail qui prévient et détourne tant de sortes de misères. A la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur, où il retraça les heureux effets de l'émulation qu'avoit produit,

dit-il, l'exposition publique des fruits de l'industrie française sous le ministère du citoyen François de Neuf-Chateau, les Consuls statuèrent qu'à l'avenir il y auroit, chaque année, une semblable exposition à Paris pendant les cinq jours complémentaires (du 18 au 22 septembre). Les découvertes nouvelles et les objets d'une exécution parfaite y seront seuls admis, après un examen préalable et sur le certificat d'un jury spécial de cinq membres nommés par le Préfet du département. Un jury choisi par le ministre examinera les objets, désignera les douze concurrens préférés et vingt autres qui seront mentionnés honorablement. Ces trente-deux artistes ou manufacturiers seront présentés au gouvernement, et leurs chefs-d'œuvre déposés, avec leur nom, au conservatoire, et le procès-verbal adressé aux Préfets.

Le 22 floréal an 9 (12 mai 1801), le même ministre, le citoyen Chaptal, mit sous les yeux des Consuls un tableau détaillé de la balance du commerce pendant l'an 8, tableau réparti en trois grandes divisions, le commerce de l'Europe, le

commerce colonial et le mouvement de la navigation. Il en résulte que les importations sont montées, durant cette année, à 325 millions, les exportations à 271 millions 600 mille francs, qu'ainsi la différence en moins pour l'importation est de 53 millions cinq-cents-mille-francs.

Si de l'intérieur, nous portons nos yeux sur les relations extérieures, nous voyons que les armées françaises sont revenues en-deçà du Rhin, et que l'armée de l'empereur d'Allemagne est rentrée en Bohême. Les Etats héréditaires et le Rhin ont été restitués aux princes de l'Empire, auxquels ils appartenoient. Un régiment de cavalerie et une demi-brigade occuperont encore le Brisgaw, jusqu'à ce que les agens du duc de Modène à qui ce pays doit être remis, soient arrivés pour en prendre possession. Les fortifications de Dusseldorf, d'Ehrenbreistein, de Cassel, de Kehl, ont été démolies conformément au traité de Lunéville : en Italie, toute la rive droite de l'Adige est occupée par l'armée française. Des contestations se sont élevées pour les points de Torbole,

de Mory, de Riva; ces difficultés ont été levées de concert par les deux puissances; ceux de ces points qui appartenoient à la République de Venise, font partie de la République Cisalpine; ceux qui appartenoient au Tirol, continueront à faire partie de l'évêché de Trente. Les différends survenus entre le Pape et la République cisalpine, seront décidés d'après le traité de Tolentino, par lequel le souverain Pontife n'a cédé que les légations de Ferrare, Bologne et la Romagne.

Les troupes françaises commandées par le général Soult occupent la presqu'île d'Otrante, et la plus grande harmonie règne entre ces troupes, le peuple et le gouvernement napolitain. La superbe rade de Tarente va bientôt être défendue par quatre-vingt pièces de canon. En Toscane, les *Presidii* sont remis aux Français. Ceux-ci ont trouvé une superbe artillerie à Orbitello, et sont maîtres de la portion de l'île d'Elbe qui appartenoit au roi de Naples. Porto-Longone est approvisionné; Porto-Ferrajo ne s'est pas encore rendu.

En exécution du traité de paix conclu

entre la France et la cour de Naples, six cents hommes commandés par le chef de brigade Mariotti, étoient partis de Bastia, le 10 floréal, (30 avril 1801), sur vingt-sept bâtimens, escortés par un corsaire armé de deux pièces de canon, pour se rendre à l'île d'Elbe, afin de s'en emparer avec les troupes qui devoient partir de Livourne. Ils débarquèrent, malgré les habitans et les Anglais qui défendoient les hauteurs de Marciana, et le gouverneur leur remit la tour. Ils s'établirent dans Porto Longone, prirent Piombino le 12, et quinze-cents Anglais et Italiens s'enfermèrent dans Porto-Ferrajo que les Français cernèrent par terre et par mer.

Le peuple batave avoit d'abord copié l'une des constitutions françaises. Il vient d'y faire des changemens. La Suisse bouleversée, s'étoit donné une organisation provisoire, et songeoit à y substituer une constitution définitive. Il fut présenté à Bonaparte différens projets de gouvernemens pour avoir son opinion sur celui qui lui paroîtroit le plus convenable à l'Helvétie. Le premier Consul se contenta de

faire aux citoyens Glaire et Steffler, députés Suisses, cette seule observation, que le meilleur plan de constitution pour l'Helvétie, seroit celui qui auroit le caractère principal de n'être applicable qu'à elle, et dans lequel on reconnoîtroit les circonstances particulières du territoire, du climat, et d'un pays qui ne ressemble à aucun autre Etat Européen : « que, du reste, le gouvernement français ne vouloit aucunement influencer leurs délibérations ou diriger leurs pensées ». Ainsi tombent l'une après l'autre, devant l'expérience de quelques mois, toutes les théories exclusives, absolues, prétendues immuables, sur lesquelles, comme sur le lit de Mézence, il falloit torturer tous les Etats petits ou grands, jeunes ou vieux, riches ou pauvres.

Longtemps engagées dans les mêmes défilés d'une politique de tribune et de brochures, les autorités novices de la Ligurie ont discuté plusieurs projets de constitution sans pouvoir s'accorder, faute de bien sentir que s'accorder ce seroit avoir une excellente constitution, n'en eut-on

jamais écrit le premier article. Le sort du Piémont est, jusqu'à présent, couvert d'un voile que la politique levera. Les peuples de la Lombardie et des légations réunies en un corps de nation, ont leur existence déterminée par les traités de Lunéville et de Tolentino. Des administrateurs y recueillent des fonds suffisans pour mettre sur un pied respectable les places de Peschiera, Porto-Legnano, la Rocca-d'Anfo et Pizzighitone. D'un autre côté, les armées espagnole et française marchent vers le Portugal, et le roi d'Espagne et la République ne paroissent pas disposés à faire la paix avec cette puissance sans avoir entre les mains quelque province du seul allié qui reste à l'Angleterre, province qui puisse servir de compensation, lors de la paix maritime, pour la restitution des colonies espagnoles et hollandaises.

Imposer la loi du vainqueur au Portugal, c'étoit frapper un grand coup sur l'Angleterre, dont Lisbonne est, pour ainsi dire, un démembrement; mais on prépare encore des attaques plus directes. De nom-

breux bataillons accourent dans tous les ports septentrionaux de la France et de ses alliés, et se disposent à tenter une invasion sur les côtes britanniques. Cet appareil menaçant forcera du moins l'ennemi à la défensive la plus ruineuse; et tandis que les raisonneurs anglais croyent la France épuisée par ses convulsions intérieures et par les immenses préparatifs d'une descente qui n'aura pas lieu, l'infant duc de Parme est comblé de fêtes à Paris, il reçoit une couronne des mains du chef suprême d'un peuple chez qui tant de voix et toutes les presses répétèrent si souvent le serment de haine à la royauté.

Le grand-duché de Toscane, qui doit porter le nom de royaume d'Etrurie, contient une population de neuf-cents cinquante-mille habitans, deux mille-cinq-cents-neuf paroisses, quinze évêchés, trois archevêchés, sur trois grands territoires, Florence, Pise et Sienne. Il donne au prince seize millions de revenu. Ses forces militaires sont de six-mille hommes. Il peut en mettre trente-mille sur pied. Sa marine est de cinq frégates et de quatre

tartanes

tartanes. Le pays est un des plus beaux et des plus fertiles de l'Italie.

Accueillis aux frontières et dans toutes les villes de France par lesquelles ils ont passé, comme ils l'auroient été sous l'ancien régime ; harangués par les Préfets dans les termes respectueux qu'eussent employés les chefs civils des provinces, du temps de Louis XVI, l'infant duc de Parme et son épouse arrivent à Paris sous les noms du comte et de la comtesse de Livourne. Leur présence aux spectacles excite les plus vifs applaudissemens du parterre et des loges. Accompagnés du troisième Consul, placés dans la loge de Bonaparte, le 9 prairial an 9 (28 mai 1801), ils entendirent applaudir avec transport ce vers de la tragédie d'Œdipe.

J'ai fait des souverains, et n'ai pas voulu l'être.

Le ministre des relations extérieures donna la plus superbe fête à ces deux voyageurs à Neuilly, et les y rendit, pour ainsi dire, témoins de leur propre arrivée à Florence. Le 21 prairial, ils furent conduits par le ministre de l'intérieur, à l'Hôtel des

Monnoies. On exécuta, sous leurs yeux, toutes les opérations du monnoyage, et le ministre leur présenta la pièce qu'on venoit de frapper. C'étoit une médaille d'or. Elle offroit, d'un côté, le génie de la France tenant une fleur. Au bas se lisoit la date du 21 prairial an 9, et pour exergue : à *Marie Louise Josephine.* Sur le revers étoit un Livre avec ces mots : *Code Toscan*, reposant sur un faisceau orné d'un caducée, d'une balance et d'un glaive entouré de fleurs. Au bas étoit la date du 10 juin 1801, et pour exergue : *Au roi d'Etrurie.* Mais rien n'avoit encore été plus magnifique et mieux ordonné que la fête donnée le surlendemain aux mêmes voyageurs par le même ministre. L'observateur des temps et des hommes se rappelle avec étonnement que le 10 juin 1794, fut rendu par la Convention nationale de France, le décret portant création du fameux tribunal révolutionnaire à Paris. Sur tout autre sujet, et partout ailleurs, des programmes de fêtes n'occuperoient que le peu d'instans qu'elles durent ; mais ces détails empruntent ici une valeur morale ;

une importance historique de leur opposition subite et tranchante, avec des maximes annoncées comme éternelles, avec des événemens sinistres, des chants de mort dont on croit avoir été frappé la veille. On se demande : « ai-je rêvé la révolution ? Ou depuis le 18 fructidor ai-je vécu des siècles.

Nous n'épuiserons pas les prestiges de cette magie qui contrastent si singulièrement avec les prestiges de Londres et de sir d'Ivernois sur les finances de France. La fête donnée, le 25 prairial an IX, (14 juin 1801,) au comte de Livourne par le ministre de la guerre, ne fut ni moins splendide, ni moins bien dirigée que les précédentes. Elle eut le double objet de célébrer l'avénement du prince et l'anniversaire de la bataille de Marengo.

Enfin le marquis de Gallinella, comte de Ventura, se rendit à Florence, par ordre de sa majesté Louis I, roi d'Etrurie, pour y recevoir, au nom du nouveau roi, le serment de fidélité des Toscans, et y prendre possession du royaume, le 2 août 1801. Le monarque et le général français Murat,

le général en chef Murat, et le sénat se découvrirent au signe que leur en fit le secrétaire d'étiquette Giuseppe Corsi.

Tandis que le beau ciel de l'Italie, commençoit à se rasséréner, que le sol de l'Allemagne, si long-tems abreuvé de sang, se disposoit à reproduire des fruits de paix, que les nuits de Paris rayonnoient d'illuminations, et que cinq-cents lieues de côtes du Texel à la Meuse, d'Ostende au Hâvre, de Brest à Vigo, se couvroient de soldats impatiens de fondre sur Albion hérissée de piques et de batteries, le nouvel orage dirigé contre la domination de l'Angleterre, en Portugal, se formoit, éclatoit, ainsi que nous allons l'exposer en cherchant ses causes dans des pièces officielles que ne peut suppléer aucune conjecture, et dont la substance et le style font également partie de l'histoire de la révolution.

Charles IV, roi d'Espagne, adressa le décret suivant à tous ses conseils.

« Lorsque j'ai heureusement conclu la paix avec la République française, mon premier soin,

fut de procurer le même avantage aux autres puissances, particulièrement à celles dont les princes me sont attachés par les liens du sang. La République a bien voulu recevoir mes bons offices pour les uns, et ma médiation pour les autres. Depuis cette époque, j'ai fait plusieurs tentatives pour procurer au Portugal une paix avantageuse qui y auroit ramené la sécurité. Dans ce but que j'envisageois uniquement pour le bonheur du Portugal, mon intention étoit de le séparer de l'Angleterre à laquelle il procuroit de grands avantages par sa situation maritime, et la contraindre par ce moyen, s'il étoit possible, à une paix desirée de toute l'Europe, qu'elle s'obtine à troubler. Mes conseils réitérés semblèrent vaincre la répugnance que le cabinet portugais, influencé par celui de Londres, montra toujours pour entrer en négociation avec la République. Son plénipotentiaire signa, à Paris, en 1797, un traité plus avantageux pour elle que la situation respective des deux puissances n'auroit pu le faire espérer. Cependant, l'Angleterre voyant qu'on lui arrachoit de ses mains l'instrument si utile à ses vues ambitieuses, redoubla d'efforts, et trompant la crédulité de ce cabinet par des idées chimériques d'aggrandissement, lui fit prendre l'étrange résolution de se refuser à la ratification, frustrant ainsi toutes mes espérances, se manquant à lui-même, et à ce qu'il devoit à ma puissante intervention.

Depuis ce temps, la conduite de ce gouvernement a pris un caractère plus audacieux, et non content d'offrir à l'Angleterre, mon ennemie, tous les moyens qui ont été en son pouvoir, pour me nuire ainsi qu'à la République française mon alliée, il a porté l'extravagance jusqu'à nuire ouvertement à mes sujets et à manquer au respect qui m'est dû, par une résistance opiniâtre à mes conseils. Ainsi, l'Europe l'a vue avec scandale, offrir dans ses ports un asyle assuré aux escadres ennemies, et des croisières avantageuses d'où les corsaires exerçoient utilement leurs hostilités contre mes vaisseaux et ceux de mon alliée la République française. On a vu les navires portugais mêlés avec ceux des ennemis, former partie de leurs escadres; faciliter leurs approvisionnemens et leurs transports, et prendre part à tous les actes d'hostilités que les Anglais commettoient contre moi. On a vu leurs équipages de guerre et les officiers de leur marine, insulter les Français jusques dans le port de Carthagène; le Portugal les y a autorisés par le refus de donner satisfaction convenable, et commettre au Férol de semblables excès contre mes sujets. Les ports du Portugal sont le marché public des prises espagnoles et françaises, faites sur leurs côtes mêmes et à la vue de leurs forts, par les corsaires ennemis; tandis que leur amirauté condamne les prises que mes sujets font en pleine mer et conduisent,

pour les vendre, dans ces mêmes ports. Mes vaisseaux n'y ont jamais été bien accueillis.

» Dans la rivière de Guadiana, des soldats portugais se sont livrés contre mes sujets pacifiques aux plus violens excès; ils les ont attaqués et ont tiré sur eux, comme si c'eût été en pleine guerre, sans que le gouvernement portugais ait donné aucun signe d'approbation. En un mot, le Portugal, sous l'apparence de l'amitié, a agi constamment contre mes royaumes en Europe et dans les Indes, et l'évidence de sa conduite rend inutile de rapporter les faits nombreux que l'on pourroit citer à l'appui de cette vérité. Et quelle a été ma conduite à moi au milieu de tous ces outrages?

» La République française, justement irritée contre le Portugal, vouloit en tirer une juste vengeance, et ses armes victorieuses en tous lieux auroient mille fois semé la désolation dans ses provinces, si mon attachement fraternel pour la reine très-fidèle et ses augustes fils ne m'eût fait arrêter le coup dont la République le menaçoit. Ma médiation a toujours arrêté les Français. Mon amour paternel pour ces provinces, me faisant oublier à chaque grief les griefs précédens, m'engageoit à me prévaloir du succès des armées françaises, pour l'engager à la paix avec bienveillance. Je représentai vivement à la cour de Portugal, les dangers auxquels elle s'exposoit; j'employai, dans les épanchemens de mon cœur,

l'aimable langage de la tendresse paternelle et de l'amitié la plus sincère pour l'obtenir. L'obstination du Portugal m'obligea bientôt de prendre un langage plus sévère.

» Je tâchai, par des avis raisonnables, par des menaces de mon courroux, et par des avis respectables, de le rappeler à ses devoirs. Cependant la cour de Portugal, toujours sourde à ma voix, n'a cherché qu'à gagner du temps par de vaines promesses, en envoyant plusieurs fois des plénipotentiaires sans pouvoirs ou avec des pouvoirs limités, apportant des retards, des chicanes, et usant de tous les subterfuges que dicte une politique fallacieuse et versatile. L'aveuglement du prince Régent est venu au point de nommer son allié, le roi de la Grande-Bretagne, dans une lettre qu'il m'a adressée, oubliant ce qu'il devoit au sang qui nous unit et au respect qu'il me doit, donnant le nom d'alliance à ce qui n'est en effet que l'abus indécent de l'ascendant que l'Angleterre s'est arrogé sur la cour de Portugal.

» Ayant ainsi épuisé tous les moyens de conciliation, après avoir entièrement satisfait aux droits du sang et de mon attachement pour le prince de Portugal, convaincu de l'inutilité de mes efforts, voyant que le prince Régent trahissoit la parole royale qu'il avoit donnée dans plusieurs circonstances, pour la paix, et par conséquent, abusant de mes promesses envers la

France, pour complaire à l'Angleterre mon ennemie, j'ai cru qu'une tolérance plus longue de ma part seroit contraire à la félicité de mes peuples, que ce seroit un oubli de la dignité de mon rang, un manque de fidélité envers mon alliée la République française, qui, par égard pour moi, suspendoit sa vengeance, et enfin une opposition aux principes de la saine politique qui dirige mes opérations comme souverain. Cependant, avant de prendre la résolution pénible de la guerre, j'ai voulu renouveller, pour la dernière fois, mes propositions à la reine très-fidèle; j'ai ordonné à mon ambassadeur, le duc de Frias, que tranchant tous les délais de négociation, il lui fit voir l'inconvenance et l'injustice de sa conduite, l'abîme qui la menaçoit et l'unique moyen de l'éviter par un traité que la France consentoit encore à conclure, par égard pour ma médiation. La cour de Portugal a répondu dans les mêmes termes que de coutume, a envoyé un négociateur sans pouvoirs convenables, en même temps qu'elle rejettoit mes dernières propositions.

» Comme il importe à la tranquillité de l'Europe de contraindre cette puissance à la paix avec la France, et d'assurer à mes chers vassaux les dédommagemens auxquels ils ont des droits, j'ai ordonné à mon ambassadeur de quitter Lisbonne, j'ai donné des passe-ports à celui de Portugal à ma cour; décidé, quoiqu'à regret, à attaquer cette puissance par l'union de mes forces avec

celles de la République, dont la cause est devenue la mienne par la médiation imprudente dans laquelle je me suis engagé, par nos rapports d'intérêts, et pour me venger de mes insultes particulières. A cet effet, je déclare la guerre à la reine très-fidèle, à ses royaumes et à ses sujets, voulant que cette résolution soit connue de tous mes Etats, pour que toutes les mesures soient prises pour la défense de mes Etats et de mes vassaux, ainsi que pour attaquer mes ennemis. Donné à Aranjuez, le 27 février 1801 ».

Aussitôt trente mille Français traversèrent les parties de l'Espagne qu'il leur falloit franchir pour arriver aux frontières du Portugal, et le 28 juin 1801, Don Manuel de Godoy, prince de la Paix, justifiant pour la seconde fois ce dernier surnom, écrivit, en sa qualité de généralissime de l'armée espagnole, au roi son maître, une lettre, du quartier-général à Badajos, où il lui rendit compte des opérations, et de la fin de cette campagne en ces termes :

« Sire, il n'y a pas cinquante jours que je me séparai de votre majesté, pour venir prendre le commandement de l'armée destinée à réduire le

citoyen Lucien Bonaparte, frère du premier Consul, avoient signé, à Madrid, comme plénipotentiaires de sa majesté Catholique et de la République Française, dont Lucien Bonaparte étoit l'ambassadeur en Espagne, un traité en huit articles, ayant pour objet « de fixer d'une manière stable les Etats que le fils de l'Infant de Parme devoit recevoir en équivalent du duché de Parme ». Telle est la substance de ce traité.

« Le duc régnant de Parme renonce à perpétuité, pour lui, et ses héritiers, au duché de Parme avec toutes ses dépendances, en faveur de la république Française; et sa majesté Catholique garantira cette renonciation. Le grand duché de Toscane, auquel le grand Duc renonce également, et dont la cession est garantie par l'Empereur d'Allemagne, sera donné au fils du duc de Parme, en indemnisation des pays cédés par l'Infant son père, en conséquence du traité conclu antérieurement entre sa majesté Catholique et la République Française. Le premier Consul reconnoîtra le prince de

Parme, roi de Toscane, et le fera traiter comme tel par les autres puissances; les démarches nécessaires à cet effet devront avoir lieu avant la prise de possession. La partie de l'île d'Elbe qui appartient à la Toscane et dépend de cet Etat, restera au pouvoir de la République Française, et le premier Consul donnera, en indemnité, au roi de Toscane, le pays de Piombino qui apppartient au roi de Naples. Comme ce traité tire son origine de celui qui a été conclu par le premier Consul avec sa majesté Catholique, et par lequel le roi cède à la France la possession de la Louisiane, les parties contractantes conviennent de mettre à exécution les articles de ce traité antérieur, et d'user de leurs droits respectifs jusqu'à l'applanissement des différends dont il est fait mention. Comme la nouvelle maison qui s'établit en Toscane, est de la famille d'Espagne, ces Etats seront à perpétuité une propriété de l'Espagne, et il sera appelé au trône un Infant de la famille, si le roi actuel ou ses enfans n'avoient point de postérité; les fils de la famille

régnante en Espagne succèderont à ces Etats. Le premier Consul et sa majesté Catholique conviennent de procúrer au duc régnant de Parme, en considération de sa renonciation, en faveur de son fils, des indemnités proportionnelles, soit en possessions, soit en revenus ».

Ces négociations, ces conventions et lois imposées au cabinet de Lisbonne, relativement aux Anglais, ne pouvoient que redoubler l'animosité de ceux-ci contre les Espagnols et les Français, dont les flottes combinées leur étoient toujours inférieures. Cependant ils remportèrent le 17 messidor une victoire navale devant Algésiras, sous les ordres du contre-amiral Linois.

Le 20 messidor, an IX, (9 juillet 1801), une division de cinq vaisseaux et une frégate espagnoles, et d'un vaisseau et de deux frégates françaises, mouillèrent à Algésiras, sous les ordres de l'amiral Moreno, et se réunirent à l'escadre du contre-amiral Linois, augmentée de l'Annibal pris aux Anglais, qui publièrent qu'ils ne l'avoient perdu que parce qu'il toucha le fond, et que leurs vaisseaux le César et l'Audacieux

en triomphe, sous les yeux des habitans témoins des exploits du brave Tronde et de son équipage.

Si l'on ne faisoit pas une guerre offensive aux côtes du Nord, du moins y soutenoit-on la plus honorable défensive. Vingt-quatre bâtimens Français, bricks, bateaux gréés comme des lougres et goëlettes, composant l'avant-garde de la flottille légère, mouilloient sur une ligne devant la ville de Boulogne, embossés à cinq-cents toises du port. Le 8 et le 9 août 1801, l'amiral lord Nelson les attaqua, jetta quelques centaines de bombes, sur la grève, endommagea une ou deux péniches, se retira, persuadé qu'il perdroit lui-même bien autant de monde qu'il en tueroit à l'ennemi, et il ne tint pas aux journalistes de Londres et de Paris, que ce ne fût une victoire de part et d'autre.

Mais les Turcs et les Anglais obtenoient des avantages moins douteux sur la valeureuse armée française, commandée par Abdallah Menou, successeur de Kléber en Egypte. Malgré la pacification du continent, il étoit au nombre des effets in-

directs mais nécessaires de la révolution, qu'on devoit encore se battre dans ces contrées.

Une lettre écrite en Arabe par les membres du Divan du Caire, au général Bonaparte, Premier Consul, le 18 brumaire de l'an 9, le 24 Djoumadi Akher de l'an de l'Egire 1215, le 9 novembre 1800, imprimée en Français et en Arabe dans le journal officiel, avoit revêtu de l'expression orientale, des vœux pour la prospérité de ce conquérant pacificateur. L'adresse en étoit ainsi conçue : « Les Ulémas du Caire, les Chérifs des grandes mosquées, les Emirs, les grands Muftis qui composent le Divan particulier établi dans cette capitale, ville gardée et protégée du Ciel, au très-haut, très-illustre, très-grand et très-puissant Emir, au très-respecté Seigneur dont la sagesse est connue parmi toutes les nations, le général Bonaparte, sur lequel sont fixés les regards de toute la terre ; qui est le premier des héros, le chef de tout le gouvernement, et la balance où sont pesés tous les intérêts de la République française».

Après lui avoir souhaité la grace de

réussir dans toutes ses bonnes intentions pour la France et pour l'Egypte, ils lui disoient : — « Nous desirions ardemment de vous revoir.... Vous nous avez promis plus d'une fois que vos yeux seroient toujours fixés sur ce pays; nous comptons entièrement sur votre parole, Dieu ne change rien à ses promesses; et, ce qui fonde notre confiance, c'est que nous savons qu'il veut l'accomplissement de tout ce que vous dites ».

Ils connoissoient l'issue de la bataille de Marengo : « Nous vous avons nommé le glaive de Dieu.... Les Français et les Egyptiens ne sont plus qu'un seul peuple uni par une amitié étroite et sincère. Cette union ne cesse d'augmenter de jour en jour, par les soins de notre ami l'illustre Abdallah Menou, qui est distingué entre tous les hommes, et que sa sagesse et la noblesse de ses sentimens rendent recommandable entre tous ceux de son siécle.... Il maintient et honore notre sainte et glorieuse religion; il haît l'injustice et la fraude; il fait respecter notre Prophête, nos femmes et les pauvres; il honore notre

saint Livre et les hommes religieux et dévôts.... Nous rendons grâces à Dieu de vous avoir inspiré la volonté de lui confier le gouvernement de ce pays.... Notre religion que vous aimez, vous appelle; son cœur et ses yeux sont fixés sur vous. Vous lui avez fait une promesse (1). Ce jour où les deux nations, où nos compatriotes et les vôtres ne doivent faire qu'un seul peuple, est déjà annoncé aux hommes; il n'y a aucun doute que cette union ne se consomme un jour, car Dieu le veut ainsi, et tout ce qu'il veut s'accomplit ». Et chaque signature est accompagnée des mots : Votre ami le pauvre ».

Au commencement de février 1801, (le 13 pluviôse an 9), l'armée étoit bien payée, bien vêtue, abondamment nourrie, ses impôts allégés, le peuple calme; six mille hommes, aux ordres du général

(1). Le général Bonaparte avoit promis au peuple et au divan d'Egypte, de faire construire sur les bords du Nil, une mosquée plus grande que toutes celles qui existent, quoique la mosquée Gémi El-Azhar soit très-belle et très-grande.

Friant, défendoient les côtes depuis Alexandrie jusqu'au-delà de Rosette ; le général Rampon s'opposoit à tout accès jusqu'à El-Arich ; Abdallah Menou se tenoit au Caire avec deux divisions commandées par les généraux Lanusse et Régnier ; le général Donzelot gardoit la Haute-Egypte avec quatre mille hommes, et avoit son quartier-général à Siout. Il y voyoit souvent Mourad-Bey qui gouvernoit au nom des Français, toute la Thébaïde jusqu'aux Cataractes.

Les 8 et 9 mars, les Anglais effectuèrent une descente de douze mille hommes sur la place d'Aboukir, sous les ordres du général en chef sir Ralph Abercrombie. Ils s'emparèrent de la montagne de Sable, après avoir eu trois cents hommes tués et cinq cents blessés ; ils cernèrent le fort, et furent attaqués le 13 mars ou 22 ventôse. L'action dura toute la journée. Bombardé par mer et par terre, le fort capitula le 19 mars. Abdallah Menou, accouru du Caire, leur livra bataille le 21 ; les généraux Lanusse, Roize, Friant, Rampon et d'Estaing s'y distinguèrent. On ne se

tuoit qu'à la bayonnète, on se prenoit au collet. Dix fois les Anglais se crurent vaincus, revinrent à la charge, et furent vigoureusement repoussés, mais enfin les Français se retirèrent sous les hauteurs qu'ils avoient garnies de canons. Sir Ralph Abercrombie blessé mortellement continua de donner ses ordres, tua le général Roize de sa main et ne cessa de combattre qu'en tombant sans connoissance; il mourut le 28 mars.

Alexandrie ne pouvoit être bloquée complètement que du côté de la mer, et comme le vent et les tempêtes en écartoient les vaisseaux, le général Hutchinson qui remplaça sir Ralph Abercrombie, résolut d'inonder le pays autour de la place pour empêcher Abdallah Menou d'y recevoir aucun secours. Le grand-visir et quinze mille Turcs arrivèrent, le 29 mars, à quatre journées d'El-Arisch, et s'acheminèrent immédiatement sur le Caire. Environ deux mille hommes détachés de Bombay des troupes de la compagnie anglaise des Indes, commandés par le général Baird, entrés dans la Mer-Rouge, débarquèrent

à Suez. Rosette se rendit aux Anglais, le 19 avril; les Français se fortifièrent à Rhamanié, pour maintenir les communications entre Alexandrie et le Caire, et Mourad-Bey, dont ils se louoient de si bonne foi, comme d'un gouverneur de province, offroit, dit-on, les mêmes services au général Hutchinson pour le cas où les Anglais parviendroient en force dans la Haute-Egypte. Après avoir inutilement attaqué, bombardé, bloqué Alexandrie, informé qu'Abdallah Menou n'avoit laissé-là qu'une garnison suffisante pour la défense de la place, le général anglais, changea tout-à-fait son plan de campagne et se porta vers Rhamanié.

Le sort de l'Egypte tenoit en suspens les négociations entamées entre le cabinet de Saint-James et la République Française. Menou ne recevant pas le renfort que devoit lui porter l'escadre de l'amiral Gantheaume, fut forcé dans ses retranchemens de Rhamanié par quatre mille anglais et quatre mille turcs, le 10 mai, et fit sa retraite sur le Caire où plusieurs combats sanglans, deux mille Français tués ou blessés, et quatre mille

faits prisonniers méritèrent, le 19 juillet 1801, une capitulation honorable à des vainqueurs obligés de céder au nombre. Ils durent se rendre à Rosette, et y être embarqués sur des bâtimens anglais pour la France.

Si dans la périlleuse carrière du guerrier tout n'est pas victoire, la haute politique, non moins féconde en revers inévitables, parce qu'ils appartiennent de même à la nature de l'homme et des peuples, offre quelquefois des combinaisons neuves qui produisent à leur auteur une jouissance d'autant plus douce, qu'il se flatte que la politique vulgaire prise au dépourvu, n'aura pas eu le temps d'y déposer les germes de calamités futures.

Successivement détachée de ses alliés, n'ayant plus de point d'appui sur le continent, pour accabler encore la France du poids de l'Europe, voyant ses subsides perdus, ses exhortations à la guerre rendues inutiles, les grands ports menaçant de se fermer l'un après l'autre à ses flottes, l'Angleterre avoit accueilli des ouvertures de paix. Déja l'habile négociateur, le citoyen

toyen Otto, commissaire chargé de l'échange des prisonniers français à Londres, et le lord Hawkesbury, principal secrétaire d'état pour les affaires étrangères, avoient signé le 9 vendémiaire an X, premier octobre 1801, un armistice et quinze articles préliminaires, après la ratification desquels il étoit convenu que des plénipotentiaires se rendroient, de part et d'autre, à Amiens, pour y procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes.

Pendant que ce congrès se disposoit à fixer les bases d'une pacification maritime, diverses parties de plusieurs peuples se concertoient pour former une nouvelle nation au pied des Alpes, Une loi de la république cisalpine du 12 novembre 1801, convoque une consulte extraordinaire à Lyon. L'objet de cette convocation est d'établir les bases de toutes les lois organiques, pour prévenir les dissentions qui pourroient empêcher ou retarder la mise en activité de la Constitution, ou pour donner au premier Consul les renseignemens qu'il peut desirer relativement à la nomination des membres

des trois collèges électoraux, suivant la loi du 15 vendémiaire dernier, (7 octobre 1801).

Il fut statué que l'assemblée se composeroit des membres actuels de la Consulta réunie à Milan, de ceux de la commission du gouvernement Cisalpin, d'une députation des évêques et archevêques, d'un curé pour chaque évêque; de deux curés pour chaque archevêque, de députés des tribunaux, des chambres de commerce, de quatre de l'université de Bologne, de trois de celle de Modène et de Ferrare, de quatre du lycée de Brera de Milan; que l'école-militaire de Modène, le lycée de Brescia, la société italienne de Vérone et l'académie Virgilienne de Mantoue en enverroient chacun deux. Chaque administration de département et chacune des quarante villes principales de la république cisalpine devoient y envoyer un député. Cent quarante-huit notables nommés par le gouvernement, des députés de la garde nationale, un chef de bataillon, un capitaine, un lieutenant de chaque corps militaire, au choix des officiers supérieurs,

feront partie de cette consulte qui doit se trouver à Lyon le 20 frimaire, (11 décembre 1801). Il est accordé provisoirement 1500 livres de Milan, à chacun de ses 452 membres. On leur fit tenir, quelques jours après, un supplément de huit mille louis.

Le premier Consul part de Paris le 19 nivôse, (9 janvier 1802) à une heure du matin, et arrive le surlendemain à huit heures du soir à Lyon. Incertains du jour et du moment de son arrivée, les jeunes Lyonnais, formant un corps de cavalerie, s'étoient rendus sur la grande route, et y restent deux fois vingt-quatre heures sans désemparer. Tous les fonctionnaires publics se réunirent le 11 nivôse, (lundi 11 janvier), chez le C. Chapptal, ministre de l'intérieur, qui avoit précédé Bonaparte; et le cortège se mit en marche à deux heures après midi, pour aller au-devant de lui, dans l'ordre indiqué par le C. Najac, conseiller d'état, préfet de Lyon, et par le général de division Duhesme. A l'entrée du premier Consul à la barrière, il fut salué de vingt-

cinq coups de canon, de ving-cinq autres coups de deux pièces de huit, placées au pont Morand, et d'un feu roulant de quatre-vingt coups. Au pont de pierre avoit été élevé un arc de triomphe, dont celui de *Septime-Sévère* à Rome étoit le modèle. Sur des faisceaux d'armes, de lances, de boucliers, s'élançoient deux renommées; l'une tenoit une trompette ordinaire, et l'autre un buccin ou une trompette recourbée. La frise étoit formée de rosettes et de feuilles d'acanthe; au milieu paroissoit la tête d'un lion tranquille et heureux.

Pendant le trajet, une multitude immense bravoit les rigueurs de la saison et crioit : *vive Bonaparte!* une cavalerie brillante précédoit, entouroit, suivoit la voiture; une foule d'autres voitures éclairées de flambeaux fermoient la marche. Les rues, l'arc de triomphe, toute la longueur du pont de la Saône étoient illuminées, et la façade du palais du gouvernement, auroit produit le plus beau coup-d'œil si le vent et les flocons de neige n'en eussent diminué l'effet.

Le lendemain, Bonaparte admit à son

audience toutes les autorités, tous les corps militaires et la Consulta cisalpine. Quand une députation de la cavalerie lyonnaise lui offrit ses hommages, il s'informa si la plupart de ces jeunes-gens étoient des fils de négocians, s'ils s'étoient équipés à leurs frais; et sur le desir qu'ils témoignèrent de placer près de sa personne une garde tirée de leur escadron, il leur répondit : « certainement, je l'accepte; je la verrai toujours avec plaisir autour de moi ». La ville lui donna une fête la nuit suivante, au nom du préfet et des trois maires; elle s'étendit de la salle de spectacle où le bal réunit tout ce que Lyon pouvoit étaler de beautés, de luxe, de diamans, jusqu'à la place Bonaparte où l'on avoit établi deux salles couvertes, où le peuple dansoit. Dans une autre fête donnée à madame Bonaparte, les Lyonnais lui présentèrent une corbeille de fleurs. Le fond de la salle étoit remarquable par l'image d'Androclès tirant l'épine de la blessure du lion.

Bonaparte passa la revue de la garnison, le 5 pluviôse (25 janvier, 1802). Cette garnison étoit composée, en grande partie,

de soldats de l'armée d'Orient ou d'Egypte. Ce spectacle fécond en souvenirs, sembla recevoir un degré de plus d'intérêt de l'aspect des décombres qui restoient dans la place où se faisoit la parade, et des ruines environnantes. Maisons, rues, quais, tout étoit garni d'un peuple innombrable qui renouvelloit à chaque instant ses acclamations.

Jusque-là, cinq divisions de la Consulte s'étoient assemblées séparément, et leur bureau avoit été formé des citoyens Melzi et Strigelli, pour la section Milanaise; Aldini et Belmonte, pour les trois légations ecclésiastiques; Bargnani et Clarissimi, pour les pays détachés de l'État de Venise; Paradisi et Candrini, pour le Modénois; Bernardi et Guicciardi Guido, pour le Novarrois et la Valteline.

Parvenue au terme de ses travaux, la Consulte extraordinaire approuva le rapport de sa commission des Trente sur les motifs du voyage.

« Après avoir satisfait avec toute la maturité possible, y dit la commission, au devoir qui lui étoit imposé de préparer un choix de sujets capa-

bles de faire partie du gouvernement; après s'être occupée, dans six séances, de cet objet le plus important de tous; après avoir, dans diverses discussions, développé toutes les idées qui s'associent à cette élection, elle est toujours arrivée, par différentes voies, à une même conclusion. S'il ne se trouve pas ordinairement dans les Etats beaucoup d'hommes capables de monter à la première place, il faut convenir que notre situation intérieure doit les rendre encore plus rares parmi nous.

» En effet, on conçoit aisément, poursuit-elle, que dans le temps très-court qui s'est écoulé depuis que la République cisalpine s'est formée de la réunion de différentes nations, ces nations n'ont pu se connoître assez les unes les autres, pour que les hommes les plus distingués qu'elles renferment, inspirent partout une égale confiance. Choisir dans leur sein, ne seroit pas sans danger, si l'on considère que, divisés, comme nous le sommes, de lois, d'usages et de mœurs, habitués à différentes opinions de toute espèce, on ne peut guère espérer de trouver chez nous l'homme qui saura se séparer des systêmes particuliers pour conduire la masse entière loin des antiques habitudes, et y faire naître cet esprit national qui est le fondement le plus solide des Républiques ».

» L'histoire des révolutions passées de la République cisalpine, n'a pu faciliter les recherches

de la commission. En effet, les hommes qui ont traversé ces révolutions, ou n'ont pas rempli de fonctions publiques, et par conséquent, on ne peut pas présumer qu'ils soient assez versés dans l'art toujours difficile, mais très-difficile surtout parmi nous, de gouverner la chose publique; ou bien ils ont tenu, à cette époque, les rênes du gouvernement; mais agités par le tourbillon des opinions, contrariés dans leur marche de mille manières, et poussés par des influences étrangères, ils n'ont pu se faire une réputation, qui, dans des temps moins malheureux, leur auroit attiré la confiance publique. Mais, en supposant que, malgré de si nombreux obstacles, il se fut rencontré un homme capable de soutenir un si grand fardeau, bien d'autres et de bien plus grandes difficultés se présentent bientôt, qui ne permettent pas de se reposer sur ce choix.

» La République cisalpine ne peut pas encore être totalement évacuée par les troupes françaises. Bien des raisons politiques et notre propre intérêt, dans le dénûment où nous sommes encore de troupes nationales, ne le permettent pas en ce moment. D'ailleurs, la République cisalpine, quoique son existence soit assurée par les traités de Tolentino et de Lunéville, ne peut espérer d'obtenir par elle-même, et dès ses premiers pas, des anciens gouvernemens de l'Europe, cette considération qui lui est nécessaire pour la consolider entièrement au-dedans et au-dehors. Il lui

faut un appui qui la fasse reconnoître par plusieurs puissances qui n'ont pas encore eu de communication avec elle. Elle a donc besoin d'un homme qui, par l'ascendant de son nom et de son pouvoir, la place au rang qui convient à sa grandeur. Ce nom, ce pouvoir, on les chercheroit envain parmi nous. Pour assurer donc la dignité du gouvernement contre l'affluence des troupes étrangères, pour répandre l'éclat et la grandeur sur le berceau de la Cisalpine, la commission a reconnu qu'il étoit essentiel à la félicité de la République, qu'elle fût soutenue, dans ses premiers momens, par un appui qui eût plus que tout autre de grandeur et de force.

» D'après de si puissantes raisons, la commission a donc dû conclure que si d'un côté la consulte extraordinaire doit former le vœu que la constitution soit proclamée, et que les colléges, les législateurs et les autres autorités, soient choisis parmi les hommes qui lui ont paru le plus dignes de son estime, afin de mettre un terme au régime provisoire; d'un autre côté, elle doit desirer ardemment que le Général Bonaparte veuille honorer la République cisalpine, en continuant de la gouverner, et en associant à la direction des affaires de la France le soin de nous conduire nous-mêmes pendant tout le temps qu'il croira nécessaire, pour réduire toutes les parties de notre territoire à l'uniformité des mé-

mes principes, et pour faire reconnoître la République cisalpine par toutes les puissances de l'Europe ».

Pour copie conforme,

Signé, STRIGELLI *secrétaire.*

On conviendra que la nouveauté, la gravité, les suites d'une pareille résolution réclamoient de l'histoire une transcription littérale; que tout extrait en auroit rendu les motifs méconnoissables, en auroit fait disparoître l'originalité, l'authenticité. Une politique routinière est entendue à demi mot; il suffit souvent d'en indiquer les raisons majeures ou les prétextes singuliers; mais une politique absolument neuve, qui se fraye des routes imprévues, qui s'étaye de maximes récentes, qui bâtit sur un sol bouleversé, qui ne veut rien du passé, rien de local, juge le présent et s'élance dans l'avenir, ne sauroit être fidelement rendue que par ses propres expressions, parce que chacune d'elles est un nouveau fait.

Il avoit été décidé que lorsque le premier Consul assisteroit à l'assemblée cisalpine, il seroit placé dans une tribune

particulière, en face du Président. Cette tribune étoit décorée de trophées peints en bronze, indiquant les puissances contre lesquelles Bonaparte a commandé les armées françaises. Sur les portes de communication étoient représentés les fleuves du Tibre et du Nil. La voûte offroit un ciel sans nuages et l'on y avoit appliqué ce vers de Virgile :

Collectas fugat nubes, sôlemque reducit.

Le lendemain du rapport de la commission des Trente, le premier Consul, accompagné du ministre des relations extérieures, du ministre de l'intérieur, des citoyens Pétiet, Cretet, Najac et Bourrienne, conseillers-d'état, de vingt préfets et de plusieurs officiers-généraux, se rendit à la séance de la Consulta, et y prononça le discours suivant en Italien :

« La République cisalpine reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes. — Les premiers efforts qu'on a faits pour la constituer, ont mal réussi. — Envahie, depuis, par des armées ennemies, son existence ne paroissoit plus probable, lorsque le peuple fran-

les se trouve votre patrie, m'ont vivement pénétré. — J'adhère à votre vœu. — Je conserverai encore, pendant le temps que ces circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires.

» Au milieu des méditations continuelles qu'exige le poste où je me trouve, tout ce qui vous sera relatif et pourra consolider votre existence et votre prospérité, ne sera point étrangère aux affections les plus chères de mon ame. — Vous n'avez que des lois particulières ; il vous faut désormais des lois générales.— Votre peuple n'a que des habitudes locales, il faut qu'il prenne des habitudes nationales. — Enfin, vous n'avez point d'armée, les puissances qui pourroient devenir vos ennemies en ont de fortes ; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, et l'exemple qu'a donné dans toutes les circonstances essentielles, le premier peuple de l'Europe ».

Ce discours du premier Consul fut interrompu à chaque phrase par de nombreux applaudissemens, et suivi de la lecture de la Constitution. Au moment où on en lisoit le titre, un mouvement général de l'assemblée, indiqua le vœu de substituer au nom de république cisalpine, celui de république italienne, et le premier Consul parut se rendre à ce vœu général.

Voici les principales bases de la Constitution; elle est divisée en quinze titres, et sous-divisée en cent-vingt-huit articles, sans y comprendre les lois organiques :

La religion catholique, apostolique, et romaine, est la religion de l'Etat. — La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens. — Le droit de cité s'acquiert, pour les étrangers, par un séjour de sept années, une propriété foncière ou un établissement d'industrie ou de commerce, ou un décret de naturalisation. — Trois collèges électoraux, des *Possidenti*, des *Dotti*, des *Commercianti*, élus à vie, sont l'organe primitif de la souveraineté. — Convoqués au moins une fois tous les deux ans par le gouvernement, ils ne peuvent pas étendre leur session au-delà de quinze jours, se complètent et nomment les membres de la Consulte d'Etat, du corps législatif, des tribunaux et des commissaires de la comptabilité, sans discussion et au scrutin secret. — Ils prononcent sur les réformes d'articles constitutionnels qui leur ont proposées par la Consulte d'Etat. — Leurs membres sont au nombre de 300

Possidenti, ayant au moins 6,000 livres de revenus en biens fonds; 200 *Dotti* choisis parmi les hommes les plus célèbres dans les sciences et arts libéraux ou mécaniques; 200 *Commercianti.* — Le gouvernement est confié à un président élu pour dix ans, qui a l'initiative, qui nomme un vice président, les agens civils et diplomatiques et les généraux, qui jouit de 500,000 livres de Milan, de traitement annuel; le vice-président en a 100,000. — La consulte d'Etat est composée de huit membres, élus à vie par les colléges, aux appointemens annuels de 30,000. — Le conseil législatif est de dix citoyens au moins, nommés par le président, révocables au bout de 3 ans, au traitement de 20,000; le corps-législatif de 75 membres, se renouvelle par tiers tous les deux ans. Il choisit dans son sein 15 orateurs. Les législateurs ont 6,000 livres, les orateurs 9,000. — Les juges sont à vie et les jurys seront en activité dans dix ans. — Il n'y a de distinction que celle qui dérive des fonctions publiques. — Le culte est libre. — Un institut national recueille

les découvertes. Aucun corps armé ne peut délibérer. — La loi assigne, sur les biens nationaux non-vendus, un traitement convenable au clergé; on ne peut en changer la destination.

On frappa une médaille à Lyon en mémoire de ce grand événement. Elle porte d'un côté la tête du premier Consul; pour devise, ces trois mots occupent l'arc supérieur de la marge : *LEGES MUNERA PACIS* (*les lois sont des bienfaits de la paix*); et le type de la prime-face est une inscription latine (1), dont le sens est : *sous les auspices de Bonaparte, les Cisalpins descendans des Gaulois, renouvelant une*

(1). AUSPICE
BONAPARTE,
INTER GALLOS
GALLORUM NEPOTES
CISALPINI
ANTIQUUM FŒDUS
renovantes,
gentem suam
legibus condiderunt;
LUGDUNI,
ANNO X. REIP. GAL.

antique alliance, ont fondé (ou constitué) leur nation par des lois au sein de la Gaule, à Lyon, l'an X de la république Française (ou Gauloise).

La nouvelle de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée de la Consulta, celle de l'élection unanime de Napoléon Bonaparte, à l'éminente dignité de président de la république italienne, et de la nomination faite par lui du citoyen Melzy pour vice-président, publiées à Milan le 30 janvier 1802, *dix pluviôse, première année de la république italienne*, et la proclamation de la république italienne ou italique, furent accueillies avec transport et célébrées par un *Te Deum* dans l'église de Saint-Fidèle, par une illumination générale et des bals sur les deux théâtres, le 1 février, (12 pluviôse.

Au milieu des travaux et des réjouissances de ces conquêtes pacifiques, se discutoient lentement entre les plénipotentiaires Anglais et Français réunis au congrès d'Amiens, les articles préliminaires déjà convenus, et le 5 germinal, an X, (26 mars 1802) vit signer une paix en-

core plus favorable que ces articles si long-temps débattus. Voici la teneur de ce traité. La bonne intelligence est rétablie entre la République Française, sa majesté le roi d'Espagne, la république Batave et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande. Tous les prisonniers et ôtages seront restitués sans rançon, « en payant les dettes qu'ils auroient contractées pendant leur captivité ». Sa majesté Britannique restitue au roi d'Espagne et à la république Batave toutes les possessions et colonies occupées ou conquises durant la guerre, « à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan », dont ils garantiront la propriété et souveraineté au roi d'Angleterre.

Le Cap de Bonne-Espérance reste à la république Batave, et les vaisseaux des parties contractantes auront la faculté d'y relâcher en n'y payant pas d'autres droits que les Hollandais. Les limites des Guyanne française et portugaise sont fixées à la rivière d'Arawari, qui demeure dans tout son cours, commune aux deux nations. Les droits

de la Sublime-Porte sont maintenus tels qu'ils étoient avant la guerre. La république des Sept Iles est reconnue. Malthe, Gozo et Comino seront rendus à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; mais il n'y aura plus ni langue française, ni langue anglaise; il sera établi une langue maltaise, à laquelle les roturiers sont admis; nul anglais, nul français ne pourra être admis dans l'ordre. Les forces de sa majesté britannique évacueront l'île et ses dépendances dans les trois mois qui suivront l'échange des ratifications. La moitié de la garnison sera toujours composée de Maltais. L'indépendance de Malte, de Gozo, de Comino, est mise sous la garantie de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Russie et de la Prusse; la neutralité permanente de l'Ordre et de l'île est proclamée. Ses ports seront ouverts à toutes les nations excepté aux Barbaresques.

Sa majesté Sicilienne sera invitée à fournir deux mille hommes, natifs de ses Etats, pour servir de garnison dans les forteresses de ces îles. Les troupes françaises évacue-

ront le royaume de Naples et l'Etat Romain; les forces anglaises évacueront pareillement Portò-Ferrajo et tous les ports et îles qu'elles occuperoient dans la Méditerranée ou dans l'Adriatique. On ne sera point inquiété pour sa conduite ou ses opinions politiques dans les pays restitués ou cédés. Tous les séquestres seront levés. Les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve, des îles adjacentes et dans le golfe de Saint-Laurent, sont remises sur le pied où elles étoient avant la guerre. Il n'est rien innové quant aux prérogatives des ambassadeurs, ministres et autres agens. La branche de Nassau qui étoit établie dans la ci-devant république des Provinces-Unies, recevra des indemnités proportionnées aux pertes qu'elle y a faites.

Dans l'espace de quelques jours la république française avoit fait sa paix avec le Portugal, la Russie, la Porte-Ottomane. A l'époque où l'on publia les préliminaires arrêtés entre l'Angleterre et la France, des politiques improbateurs estimèrent ce que vaudroient aux Anglais les forêts de caneliers que cette convention leur promet-

toit à Ceylan, et le superbe port de Trinquemale, véritable boulevard de l'Inde dominant le Malabar, le Coromandel et tous les archipels du même Océan. Ils calculèrent, non la valeur intrinsèque de la Trinité mais le parti qu'en devoit tirer l'industrie anglaise, moins avide peut-être des productions du sol de l'île convoitée que de tout le commerce de l'Orénoque et des contrées voisines. A ces supputations si attrayantes pour l'Angleterre, on ne manqua pas d'ajouter les richesses qu'elle doit trouver dans le Mysore, conquis pendant la guerre de la révolution, et l'on en conclut que les Anglais avoient porté aussi haut qu'ils pouvoient le désirer, leur puissance maritime et commerciale, et que le traité définitif y mettroit le sceau s'ils obtenoient le contenu des préliminaires.

A la vérité les raisonneurs du côté opposé firent valoir la situation où se trouveroit bientôt la France pacifiée, agrandie de la Belgique, des deux comtats de la Savoie, du Piémont et d'une assez large bande du territoire allemand; exerçant une influence directe sur la Hollande, sur la

Suisse, sur l'Italie, se fortifiant dans la Méditerranée par l'acquisition de l'île d'Elbe, de Porto-Ferrajo, ouvrant au Nord, un fleuve fameux par son ancien commerce, un port qui peut redevenir le marché de l'Europe; la France retenant la Martinique améliorée, enrichie des capitaux versés par les Anglais; acquérant la partie Espagnole de Saint-Domingue, recouvrant le reste, profitant de ses fautes, s'établissant dans la Louisiane et relevant ses comptoirs aux Indes. Entre ces deux tableaux de deux Etats qui peuvent cesser d'être ennemis, mais non d'être rivaux, il n'étoit pas peu embarrassant de dire lequel des deux, avoit le plus gagné à la guerre, toutes choses d'ailleurs étant supposées égales relativement au repos intérieur et aux effets administratifs de deux gouvernemens différens.

Un anonyme a conclu de ces observations que « la France avoit acquis une prépondérance irrésistible sur le continent »; et il ajoute qu'en laissant décheoir sa puissance maritime, elle n'en a pas perdu les élémens qui sont tous dans sa population et

son territoire. Tel fut le résultat que lui offrirent les préliminaires, et comme ils ont fait le fond du traité d'Amiens, on peut dire qu'il étoit jugé d'avance. Voyons cependant, poursuit-il, si le traité n'assure pas quelques avantages nouveaux à la France et à ses alliés, et s'il ne s'y trouve pas quelques grands traits propres à le caractériser dans l'histoire.

« Les Français qui se seroient d'abord effrayés de ce qui étoit dû à l'Angleterre pour les avances faites à plus de vingt mille prisonniers, sont, sans doute, rassurés par la réflexion que l'article II du traité d'Amiens, diminue la dette de la France. Cet article porte qu'on mettra dans le compte des avances respectives, non-seulement les dépenses de tous les prisonniers des deux nations, mais aussi celles des troupes étrangères qui, avant d'être prises, étoient à la solde et à la disposition de l'une des parties contractantes. Ainsi les dépenses faites par les sept mille prisonniers rendus à la Russie, seront portées en déduction de ce que la France doit à l'Angleterre. L'article VII assure à la

France, dans la Guyane, un agrandissement, que l'article VI des préliminaires rendoit, au moins douteux, puisque celui-ci garantissoit au Portugal l'intégrité de ses possessions. »

« Dans les conditions qui regardent Malte, cette importante forteresse que les amis de l'Angleterre lui avoient si souvent adjugée, tout est, dit-il, favorable à la France, et les mesures provisoires et les dispositions définitives. « Tant que l'île sera Napolitaine, poursuit-il, elle sera française; et pour qu'elle cesse d'être telle, il faut un accord de toutes les grandes puissances. Si elle est un jour dominée par la langue maltaise, la position, les besoins, l'esprit, la nature de cette langue la soumettront à l'influence du gouvernement Français «.

Comme ce ne fut vraisemblablement pas le but du traité, dans les intentions présumées de toutes les parties contractantes, l'indiscrétion de pareilles remarques ne compromettroit-elle point la durée d'un accord dont les suites différeroient autant de l'arrangement qu'on a fait ou cru faire?

« Mais

« Mais ce n'est pas, continue l'anonyme, ce que le traité exprime qui est le plus avantageux, c'est surtout de ce qu'il ne dit pas, que doivent se réjouir les Français et leurs alliés ».

« L'Angleterre avoit exigé dans toutes les négociations antérieures, le renouvellement des anciens traités, en remontant jusqu'à celui de Westphalie. C'étoit avec un soin scrupuleux qu'elle les rappeloit, date par date, et qu'elle leur donnoit ainsi une nouvelle vigueur. Personne n'ignore que ces traités étoient presque tous onéreux pour les puissances maritimes du continent, et qu'il s'y trouvoit même des conditions humiliantes pour les alliés de la France. Il y avoit des parages dans lesquels les Hollandais devoient baisser leur pavillon devant celui de l'Angleterre. Depuis le Cap-Finistère jusqu'aux côtes de la Norwège, les Hollandais devoient saluer en abaissant leur pavillon et la voile de leur grand mât. *Traité de Londres*, *art. IV*. Cet hommage n'avoit jamais été contesté sans que la guerre s'en suivit. On en eut l'exemple sous Cromwel, et sous

Charles II. Cette espèce de vasselage est détruit, et, ce qui paroît à l'écrivain français d'une toute autre importance pour le commerce, l'anéantissement des anciens traités a fait disparoître les fatigans embarras qui en résultoient pour la France et ses alliés, dans leur navigation, dans le régime de leurs colonies, dans tout le système commercial ».

« Si l'on vouloit se donner une idée de la gêne imposée par ces traités aux Etats qui recevoient alors la loi de l'Angleterre, il suffiroit de faire connoître ceux de 1667 et 1670, entre cette puissance et l'Espagne. On y verroit à quel point étoit favorisée la navigation des Anglais; à quel point étoit limitée pour ses douanes, pour ses péages, l'autorité de la puissance qui les recevoit chez elle; et si l'on comparoit ensuite les avantages des Anglais chez les puissances continentales, avec les difficultés qu'opposoit à celles-ci le fameux acte de navigation, on ne s'étonneroit plus de la dégradation où la marine de ces divers Etats étoit tombée, même avant la guerre;

on s'étonneroit bien plutôt que la marine anglaise n'eût pas tout envahi ».

Le traité d'Amiens fait disparoître toute irrégularité, toute oppression, toute entrave, pour l'anonyme. « L'ancienne loi est détruite ; un nouveau droit public commence. Les Français et leurs alliés ont acquis leur indépendance maritime ; ils sauront en faire usage. Ils ne tomberont pas dans le piége d'un nouveau traité de commerce, et ils pourront avoir, un jour, leur acte de navigation. C'est là ce qui distingue le traité d'Amiens de toutes les anciennes transactions du même genre ; c'est là ce qui le rend si avantageux pour la France quand même il ne mettroit pas le dernier sceau à cet accroissement de puissance continentale qui la rend si formidable et qui déjà oblige l'Angleterre à grossir ses dépenses en augmentant ses milices ». (extrait du *Mercure de France*).

Ainsi la révolution est accomplie sur mer comme sur terre ; l'autocratie anglaise n'y dominera plus, tous y seront égaux ; on cessera de dire : « Le trident de Neptune est le sceptre du monde ».

Cette émancipation soudaine de trois puissances maritimes, et ces raisonnemens publiés en France de l'aveu du gouvernement, offrent aux méditations des hommes qui s'occupent du droit des gens, deux phénomènes de la politique moderne, et sont autant de faits qui réclamoient leur place dans l'histoire de la révolution, dont l'essence fut de produire un nouvel ordre de choses au moyen de grands changemens opérés dans les idées, les principes, les anciennes théories nées de l'expérience. Des réflexions divulguées, autorisées sur ces matières, se classent elles-mêmes au nombre des événemens graves, parce qu'elles peuvent en modifier les conséquences ultérieures, et qu'on y voit les traces de l'impression profonde qu'une longue tourmente fit sur les meilleurs esprits.

Certainement l'anonyme aime la France, s'occupe des intérêts de sa patrie, n'écrit que pour elle; mais il n'attache pas assez de prix aux convenances que respectoient les publicistes d'un autre siècle. En effet, qu'auroit écrit de mieux pour desservir la France, un politique anglais dont l'inten-

tion eut été de combattre le système actuel du ministère britannique, de dissiper des erreurs funestes à l'Angleterre, d'ouvrir les yeux de la cour de Saint-James sur ce qu'il croyoit entrevoir de dangereux pour elle dans le traité d'Amiens, de lui prouver que l'ennemi naturel l'a réduite à signer plutôt une capitulation qu'une paix, que ce rival de tous les temps, plus adroit aujourd'hui que jamais, a eu l'art de s'assurer la totalité des avantages d'un accord qui devoit n'en offrir que de réciproques, de parfaitement égaux ; que la France a vaincu, même en signant le traité d'Amiens; qu'elle a, pour ainsi dire, détrôné la marine anglaise d'un trait de plume ? qu'auroit écrit de plus un Anglais qui se fut efforcé d'établir que les Français n'ont renoncé à l'île de Malte qu'ils avoient évacuée, qu'avec la certitude de la recouvrer par influence et malgré la stipulation expresse de la neutralité de cette île ; qu'ils n'ont suspendu des hostilités mutuelles qu'afin d'exercer une prépondérance incontestable ?

Les vanités indiscrètes et les passions

ambitieuses, envieuses, n'ont-elles donc pas assez causé de maux au genre humain, jouet et victime de ceux qui se disputent sur ses droits? Etoit-il besoin d'exciter l'émulation hostile de l'Angleterre au moment où les mains désarmées se cherchent et se serrent en signe de reconciliation? Tous les avantages d'un traité de paix sont dans sa durée. Si les conditions qu'on y stipule nous deviennent favorables, il importe qu'elles ne paroissent pas trop onéreuses à l'autre partie. On ne gagne rien, on risque tout à démontrer publiquement qu'elle fut prise pour dupe. Sans doute l'exécution des clauses signées tient à la force qui les fera respecter; mais cette même exécution dépend aussi de la force imprudente qui peut les attaquer; un premier coup de canon remet en question ce que décidèrent la diplomatie et la victoire. Afficher inutilement d'immenses profits, c'est rappeler des pertes que le joueur qu'on humilie n'a pas faites volontiers. On ne se complaît à publier de pareils tableaux que lorsqu'on veut provoquer le regret, mortifier l'orgueil, réveiller l'audace jalouse

de ceux de qui l'on prouve qu'on les croit subjugués. Mais comme l'incontestable possibilité d'une marine à venir ne sauroit lutter contre la plus formidable marine existante; comme les entraves heureusement rompues furent, dans leur origine, le résultat de cette disproportion; comme la guerre la plus glorieuse est un mal affreux pour tout le monde, le vrai patriotisme de part et d'autre ne consisteroit-il pas à prouver, à persuader aux peuples et aux gouvernemens réconciliés, que les avantages de la paix d'Amiens se compensent de manière à ne laisser de prépondérance nuisible à personne, à n'élever aucun ombrage, à n'offrir à chacun que ce qu'on lui promit?

Au lieu de jouir du bien qu'on se procure, on l'étale, on se vante de l'extension qu'il peut recevoir de circonstances prévues; on viole ainsi les premières règles d'une politique à-la-fois sage et franche, pour le vain plaisir de confondre de mauvais raisonneurs ou des méchans qui ne rougissent pas de révoquer en doute les bienfaits de la paix. Au lieu de

montrer qu'elle est bonne en soi, l'on veut leur prouver qu'elle n'est bonne que pour nous et que nous y trouverons tout, jusqu'aux moyens d'en abuser. Cette polémique déplacée est l'un des principaux traits de la révolution. Egaré par les motifs les plus purs, un Français tient ainsi publiquement, le langage des Anglais; il se croit encore à la tribune; il veut prévenir ou résoudre des objections que les hommes d'Etat doués d'un génie vigoureux, ne réfutent que par la prospérité commune; il s'empresse de proclamer dans les journaux une régénération du droit maritime, au risque de compromettre l'enfance de ce droit.

« La nouvelle constitution de Malte, heureuse pour la France, poursuit l'anonyme, est un phénomène qui étonneroit beaucoup, si, dans ce temps de prodiges, la faculté de l'étonnement ne se trouvoit en quelque sorte épuisée. C'est une alliance d'aristocratie et de démocratie, des anciennes opinions et des idées nouvelles, de la chevalerie et de la philosophie; c'est une conciliation entre deux systêmes politiques, qui ont allumé la guerre la plus

cruelle, comme dans le traité de Westphalie, nous voyons un accommodement entre deux religions qui avoient été l'aliment ou le prétexte de divisions longues et désastreuses. S'il existoit un état dont on eut pû croire, il y a quelques années, que l'esprit chevaleresque défendroit l'accès à l'esprit de la révolution, c'étoit Malte ; et c'est à Malte que l'esprit de la révolution s'établit lorsqu'il s'affoiblit partout ailleurs. Pour ajouter à la bisarrerie de ces combinaisons, l'Angleterre a contribué, comme la France, à l'y maintenir. Il paroit certain, au moins, qu'ayant reçu des habitans de Malte plusieurs plans de République, les Anglais ont fait valoir les demandes de ces insulaires ; ainsi les principes démocratiques se sont trouvés protégés par la puissance qui s'étoit armée pour les combattre. Mais l'organisation de cette nouvelle république et son rôle futur, ne peuvent avoir un grand intérêt que pour la France et l'Angleterre ». Relever l'inexactitude et l'inconvenance de quelques expressions de ce passage, ce seroit s'engager dans une discussion

inutile, et qui nous éloigneroit de notre objet.

Parmi les harangues adressées aux consuls à l'occasion du traité d'Amiens, nous choisirons et nous croyons devoir consigner ici celle du citoyen Lacépède, naturaliste connu de l'Europe, alors président du Sénat-conservateur, et celle du citoyen Dutheil, alors président de l'Institut national des sciences et des arts de France; deux monumens publics de l'éloquence de cette époque.

« Citoyens Consuls, a dit le citoyen Lacépède, le Sénat-Conservateur a éprouvé une satisfaction très-vive, en apprenant par vous la signature du traité de paix avec l'Angleterre. Deux ans se sont à peine écoulés depuis que le peuple français vous a confié le soin de son bonheur. La victoire qui a surmonté tous les obstacles, et la sagesse qu'aucun éclat trompeur n'a égarée, ont fait de ces deux ans deux siècles de merveilles. Dépositaires de l'acte solemnel qui contient la volonté souveraine du peuple, nous venons vous dire que vous avez rempli ses espérances. Pour la première fois, depuis dix ans, la paix règne sur le monde. Elle assure aux nations réunies par une estime mutuelle, les plus heureux effets

de la communication des lumières, et de la civilisation perfectionnée ; à l'agriculture, ses honneurs ; au commerce son industrie ; aux arts, leur triomphe ; à la liberté, tous ses charmes ; et au gouvernement vainqueur et pacificateur, la plus grande des récompenses, l'amour d'un peuple libre, généreux, sensible, et qui donne tant de prix aux palmes qu'il décerne.

» Premier Consul de la République française, Bonaparte, a dit le citoyen Dutheil, dans ce jour mémorable, la gloire dont votre nom se couvre, est d'un genre, jusqu'à cette heure, inconnu. Guerrier sans modèle, à force de modération, de sagesse, de bienveillance générale et d'humanité, calmant toutes les haines, tous les ressentimens, toutes les ambitions, et faisant accepter à l'Europe, une paix universelle et durable, vous-même vous rendez inutiles et superflues, cette valeur indomptable, ces qualités brillantes, ces vertus énergiques qui, à la guerre, vous avoient fait rapidement égaler les généraux les plus vantés dans l'Histoire. Comment vous exprimer les sentimens dont vos collègues de l'Institut national vous apportent ici le témoignage ? Quoique rendu par un organe malheureusement peu assorti à une circonstance dont les annales du monde n'offrent point d'exemple, cet hommage doit vous être agréable ; il n'en fut jamais de plus sincère. Peut-être, en ce discours, une teinte d'éloge offense votre ame indulgente

surtout le reste, mais sur ce point seul trop sévère ; car le Ciel ne veut point qu'aucun homme, pas même vous, possède toutes les sortes de courage, et il vous a refusé celui de supporter la louange la plus légère et la mieux méritée. Si celle que nous nous permettons de vous adresser aujourd'hui vous blesse, apprenez-nous comment, à l'instant où la Patrie, après avoir déjà reçu de vous des bienfaits signalés, en reçoit encore un plus grand qui les couronne et les consolide tous, on peut étouffer le cri de la sensibilité, de la reconnoissance et de la vérité ».

Nous ne ferons pas mention des autres harangues, parce que c'est partout le même fond, un fait connu, des affections analogues. Voici les propres termes de la réponse du premier Consul à la députation du Corps législatif. « Faites agréer au Corps-législatif mes remercîmens sur les sentimens que vous venez de m'exprimer. La session commence par l'opération la plus importante qui puisse occuper les conseils d'une nation. La population entière de la France sollicite la fin des querelles religieuses et l'organisation du culte. Vous serez unanimes comme la nation dans le résultat de votre délibération. Le peuple

peuple français apprendra avec une vive satisfaction qu'il n'y aura pas un seul des législateurs qui n'ait voté la paix des familles, plus importante pour le bonheur du peuple que celle sur laquelle vous venez de féliciter le gouvernement ».

On a vu plus haut qu'il s'étoit manifesté dans le Tribunat un parti de contradicteurs au sujet de la formation des tribunaux spéciaux; quelques membres s'étoient montrés plus attachés aux principes qu'ils avoient soutenus durant le cours de la révolution, qu'aux avantages que promettoient de ces jugemens expéditifs les orateurs du gouvernement, plus frappés du grand nombre de crimes publics qu'il s'agissoit de réprimer. Pour éteindre cet esprit d'opposition, un sénatus-consulte décida que les membres du Tribunat et du Corps-législatif qui devoient en sortir, cette année, d'après la constitution, seroient désignés par le sénat, ainsi que les nouveaux élus appelés à les remplacer; il renomma donc les tribuns et les législateurs maintenus, choisit le tiers remplaçant; et ceux dont le nom ne fut pas

compris dans la nouvelle liste, ne furent plus ni législateurs ni tribuns. Ce procédé donna l'exclusion aux membres les plus ardens d'une opposition éphémère.

Pour avoir une juste notion des débats qu'excitoient alors les principaux actes du gouvernement, et des raisons par lesquelles ses apologistes combattoient ses détracteurs, il est bon de lire un article inséré dans le *Journal des Défenseurs de la Patrie.* Tout ordre de choses où la parole exerce un empire direct, met une réfutation quelconque au nombre des événemens publics quand elle paroît avec l'approbation officielle, soit expresse, soit tacite.

« Tandis que toute l'Europe veut la paix, on rencontre des hommes qui s'en plaignent et qui voient, ou affectent de voir, dans les conditions de cette paix si desirée, les plus grands désastres pour toutes les nations autres que la France; et l'origine de guerres terribles pour la France elle-même. Ils montrent sans cesse les nations humiliées et affoiblies, les gouvernemens dépouillés et abaissés, en opposition avec la

France qui, enrichie de leur perte, mesure ses prétentions sur leurs revers et les menace de la nullité par son despotisme. Ils ne se bornent pas au continent; ils voyent aussi la ruine de l'Angleterre, ils cherchent à lui faire honte de sa paix (1); ils n'apperçoivent plus de garantie pour l'Europe, ni pour la Grande-Bretagne, ils lui prédisent le sort de Carthage. Si Bonaparte se rend aux vœux d'une république qu'il a fondée et consent à la diriger, ils n'y voient qu'une entreprise alarmante et intolérable, ils s'effraient même du nom donné à cette république, ils annoncent qu'elle engloutira tôt ou tard l'Italie entière »....

« En même-temps qu'ils cherchent à inquiéter l'Europe sur l'agrandissement et les prétentions de la France, ils censurent l'administration intérieure. Prêtant aux Français leurs passions, ils accusent le

(1). Ceci rentre dans ce que nous observions plus haut sur l'utilité de la circonspection politique.

gouvernement de détruire toute liberté; ils lui reprochent les mesures pour écarter du Tribunat une opposition sans laquelle il n'y a, disent-ils, que servitude; ils recueillent, d'ailleurs, toutes les dénonciations des agitateurs et des mécontens contre les hommes qui participent à l'autorité; ils critiquent avec empressement le choix des agens qu'il emploie; ils les présentent comme des sujets de haine ou des motifs de mécontentement, et ils prophétisent la dissolution d'un corps composé d'élémens hétérogènes et discordans. Surtout ils se réjouissent des difficultés qui retardent le rétablissement du culte catholique; ils opposent encore la philosophie au vœu de la nation, et ils prennent en pitié les partisans de la religion dont ils craignent le triomphe »....

« Il est tel écrivain, ennemi de la France et de la paix, auquel on pourroit dire: — Vous chéririez la France, vous vous réjouiriez de sa puissance et de sa gloire, vous lui seriez dévoué, si elle étoit gouvernée par les hommes de la révolution que vous avez vantés, si elle étoit soumise au

parti que vous avez caressé, et qui n'est plus pour vous, qu'un objet de regret. — Il est aussi des détracteurs auxquels on répondroit avec justesse : le tort du gouvernement français, à vos yeux, est d'avoir renoncé à vos théories politiques comme à de vaines abstractions ; d'avoir proclamé qu'il considère également toutes les espèces de gouvernement ; d'avoir signalé les funestes effets des révolutions, et de rétablir les autels que vous avez crus renversés pour toujours; *indè ira.* — Mais ce sont des motifs qu'on ne peut guère avoüer; et l'on exhale son humeur en plaintes sur l'aggrandissement de la France, en reproches sur le système politique de son gouvernement, sur ses prétentions, et même sur sa conduite administrative.

» Vous qui vous plaignez de l'aggrandissement de la France, avez-vous déjà oublié la longue et cruelle guerre qu'elle a soutenue ? Cette guerre qui, dans le délire de quelques hommes d'Etat, ses ennemis, devoit être une guerre d'extermination, e qui, dans le rêve ambitieux de plusieur autres, devoit être une guerre de démem

[redacted]

brement et de partage. Reprocher aujourd'hui à la France son aggrandissement, c'est lui reprocher d'avoir été combattue avec acharnement et d'avoir vaincu ; elle ne fait qu'exercer le droit le plus légitime du vainqueur. Ne dites pas que c'est un abus de la victoire. La France, malgré sa position, malgré ses barrières, a été attaquée par une coalition aux efforts de laquelle on a plus d'une fois espéré de la voir céder ; elle a eu à se défendre depuis dix ans, contre toutes les puissances de l'Europe, et son salut est un prodige. *Il est sage de craindre le retour d'une pareille lutte ; il ne le seroit pas de compter sur le même miracle.* La France doit désormais être en sûreté contre toute coalition ; elle n'en redoutera plus dans la position où elle se place, et elle pourra, avec sécurité, travailler à cicatriser les plaies profondes que la révolution lui a laissées et réparer les maux de la guerre.

» En parlant de *la foiblesse qui plie sous l'abus de la force*, est-ce des petits Etats que vous l'entendez ? C'est l'histoire de tous les temps. Est-ce des grands Etats ?

Mais fut-ce par foiblesse que la Prusse fit sa paix à Bâle? Fut-ce par foiblesse que Paul abandonna la coalition? Est-ce par défaut de force que l'Angleterre négocie à Amiens? Parlez-vous de foiblesse morale? Mais si la Prusse étoit restée unie à l'Autriche contre les Français, n'auriez-vous pas vu l'une des deux dupe de l'autre? Si Paul eut laissé ses troupes jointes aux Autrichiens, après les désastres de la Suisse, ne l'auriez-vous pas accusé de démence? Lorsque le cabinet de Vienne a commencé la guerre, malgré ses constans revers, n'avez-vous pas été frappés de son étonnante persévérance? Enfin, lorsque l'Angleterre isolée fait la paix en retenant ses plus précieuses conquêtes, est-ce timidité ou sagesse?...

» Vous regrettez que l'Angleterre n'ait pas profité de ses avantages pour restreindre l'ascendant de la France sur le continent? Celle-ci, après toutes ses victoires, pouvoit-elle rester très-foible sur mer, sans rester très forte sur terre?...

» Vous regardez comme monstrueuse l'union du gouvernement cisalpin et du

Français pour l'aggrandissement de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse.

» Deux années et plus de calme intérieur ne vous ont pas ôté l'espoir de voir la France livrée à de nouveaux troubles. Le gouvernement trouve-t-il quelqu'obstacle, vous le croyez arrêté dans sa marche, et il étoit tout au plus retardé ; ainsi la religion sera rétablie malgré les vœux des philosophes, et les délais dont ils se réjouissent ; il n'en faut d'autre garant que la sagesse avec laquelle le Consul travaille à dénouer les difficultés, au lieu de prétendre les trancher ».

» Vous critiquez ses choix ; vous trouvez dissonnance et contradiction entre les dispositions des agens qu'il emploie ; vous vous étonnez de voir appeler au partage de l'autorité des hommes d'une malheureuse célébrité... Mais qui peut le mieux choisir les instrumens, ou l'ouvrier qui les emploie, ou le spectateur qui en ignore l'usage? Qui peut le mieux voir, le mieux juger, ou celui qui, placé au haut de l'édifice social, en surveille toutes les parties, l'ensemble et les soutiens, ou celui

qui est placé au bas de l'édifice? La providence aussi emploie des élémens opposés par leur nature; mais elle maintient entre eux l'harmonie; elle a créé et nourri des êtres dont nous ne saurions justifier l'existence; est-ce une raison pour calomnier sa sagesse? *Le gouvernement d'une nation est la seconde providence.*

» Vous êtes choqués de voir le Consul repousser l'opposition qui s'étoit formée dans le Tribunat; vous la jugiez nécessaire pour le maintien de la liberté; vous trouvez despotisme dans l'expulsion des opposans, surtout dans sa forme. — Si une opposition est nécessaire, il la faut telle que la nation en soit honorée. Celle qui vient d'être repoussée étoit-elle de ce genre? Elle représentoit les débris des factions; elle entravoit sans éclairer; elle étoit odieuse et inutile. Les formes par lesquelles ont été éloignés des hommes dont plusieurs étoient flétris par l'opinion, sont les conséquences ou le développement de la constitution. C'est par de semblables développemens qu'elle s'adaptera aux besoins de la France; ce ne sera plus par des

secousses, mais par des moyens déduits de la Constitution même, que seront opérés les changemens desirables ; le meilleur garant de l'ordre, du repos, de la durée est dans ce principe d'amélioration progressive.

» La France a été assez longtemps un spectacle pour les étrangers ; quelques-uns d'entr'eux ont vu ce théâtre de sanglantes dissentions, du même œil qu'une arêne où s'agitent des gladiateurs qui n'intéressent que par leur adresse et leur courage. Ils peuvent regretter cette jouissance, mais ils espèrent envain de la retrouver ; la France du moins n'en fera plus les frais ».

Ces sortes d'écrits ont l'inconvénient de toutes les discussions publiques en fait de matières d'Etat, et sont précieux dans l'histoire d'un peuple qui vient d'éprouver la plus terrible secousse révolutionnaire, pour avoir voulu substituer l'opinion à la conscience et aux mœurs, comme principe de gouvernement et d'obéissance.

Si la révolution avoit ouvert des sources de crimes au sein d'une nation civilisée, et

taires et ses décrets incohérents, en cédant à-la fois aux impulsions diverses, mais combinées, de quelques vaniteux Parisiens, qui vouloient, à tout prix, représenter la colonie dans le Corps-législatif de France, et des amis des noirs, qui ne voient encore aujourd'hui que des frères égarés et des victimes du despotisme dans les nègres incendiaires; l'assemblée constituante, malgré les meilleures intentions, n'ayant constitué que le chaos, au-delà des mers comme en France, laissa le soin d'achever le mal à des successeurs qui professèrent plus franchement qu'elle sa doctrine.

Brissot remplaça Robespierre et d'autres philantropes de la même trempe qui se réunirent bientôt dans la convention nationale. En attendant, il fut décrété, le 4 avril 1792, qu'à l'avenir tout homme, de quelque couleur qu'il fût, seroit citoyen actif, aux mêmes conditions qu'ailleurs, dans les colonies. Jamais brandon n'avoit été lancé d'une main plus sûre, sur des matières combustibles mieux préparées pour tout embrâser. L'abolition du veto suspensif, et l'envoi d'une commis-

sion à Saint-Domingue y portèrent les désordres à leur comble.

Le 16 septembre 1792, une escadre française ayant à bord trois commissaires, Santhonax, Polverel et Ailhaud, et six mille hommes de troupes, arrivèrent au Cap. Dès le 12 décembre suivant, les commissaires, en accomplissant, dirent-ils, le vœu du peuple souverain, firent embarquer et conduire en France les officiers militaires et les administrateurs, presque tous propriétaires, qui n'avoient pas adopté le nouveau plan d'opération révolutionnaire ou de régénération de l'île; et après qu'on leur eût donné des saufs-conduits motivés sur des desirs de paix, et qu'ils furent partis sans qu'il eût été rien articulé contre leur innocence, des proclamations leur imputèrent les désastres de la colonie. M. Desparbès, nouveau gouverneur, fut remplacé par M. de Rochambeau qui venoit d'être repoussé avec deux mille hommes par les colons de la Martinique, et qui reçut le gouvernement général dont l'investirent les commissaires.

Quand l'embarquement des proscrits

fut effectué, Santhonax dit aux volontaires qu'ils pouvoient se retirer, et dès que ceux-ci se furent séparés, on tira sur eux par les fenêtres; il y en eut un de tué, quelques-uns de blessés, prélude effrayant d'horreurs inexprimables qui demeurèrent impunies. Ayant reçu des pouvoirs énormes et la faculté de maintenir, recréer ou dissoudre l'assemblée coloniale, les commissaises trouvèrent plus conforme à leurs vues de la réduire à six membres, d'y joindre six de leurs créatures, nègres ou mulâtres, et de faire du tout une commission intermédiaire.

Se sentant protégés, admis à des orgies où le jeu pompoit tout l'or amassé durant les troubles, les mulâtres prennent les armes, tirent sur les blancs qu'ils accusent de projets hostiles, sont poursuivis, s'emparent des postes qui dominent la ville du Cap; et Santhonax refuse d'être médiateur. Ce fut là comme dans la métropole; ceux qu'on vouloit perdre étoient réputés les agresseurs; ceux qu'on soutenoit exerçoient les droits imprescriptibles et sacrés de l'homme et du

citoyen, et ceux qui n'approuvoient pas de tels excès, étoient dénoncés et convaincus d'aristocratie et d'incivisme.

La commission intermédiaire décréta l'emprunt forcé d'un quart en nature des revenus; et à la vue de quatorze mille hommes, se prolongeoit l'incendie successif des plus belles propriétés coloniales. Comme Santhonax passoit divers marchés que ses antagonistes présentoient comme très-onéreux à la colonie, la commission intermédiaire eut la hardiesse d'ordonner que désormais aucun marché ne seroit conclu par les administrateurs qu'ils ne fussent assistés de deux membres de la commune. Santhonax lui enjoignit de ne plus se mêler de finances, lui signifiant que ce seroit attenter à la souveraineté du peuple; et l'embarquement forcé de plusieurs de ses membres suivit de près cet acte de vigueur. Dès-lors la voie commode des embarquemens servit aux commissaires pour se délivrer de tous ceux qui leur déplûrent. Le procureur-syndic de la commune fit un réquisitoire contre

ces embarquemens arbitraires ; il fut embarqué.

Ailhaud part pour la France. Santhonax marche à la conquête du Port-au-Prince, y entre avec ses troupes de mulâtres et de négres, y lève des contributions. De tous côtés les gens de couleur, quoique inférieurs en nombre aux blancs et aux noirs, veulent dominer ; l'ambition les dévore ; on les repousse, et les commissaires les vengent. L'un de ceux-ci exige des sommes, l'autre feint de s'y opposer, et le pays au nom duquel se fait cette opposition concertée, en est puni par une exécution militaire. Deux à trois cents particuliers embarqués laissent le Port-au-Prince à la merci des commissaires. Ces déportations et les meurtres journaliers diminuent la résistance et préparent le triomphe des esclaves. Il se fit cependant une attaque du cordon de l'Ouest, le 6 janvier 1793, sous les ordres du général Rochambeau, mais les commissaires la firent cesser et les incendies recommencèrent.

La convention nationale qui, suivant

l'expression d'un publiciste moderne, *gouvernoit en parlant, et ne voyoit pas que les obstacles étoient dans les choses, parce que cela ne se voit jamais dans les livres*, ordonne un nouvel armement pour la Martinique, et enjoignit au général Rochambeau d'emporter cette île. M. de la Salle, homme très-foible, fut, par intérim, gouverneur au Cap, et M. de Galbaud lui succéda. Les commerçans payèrent à ce dernier un emprunt forcé de cinq-cents mille livres. Alors revinrent dans la ville du Cap, Polverel et Santhonax à la tête de l'armée ou plutôt de la horde qui avoit subjugué le Port-au-Prince, les provinces de l'Ouest et du Sud; qui avoit voulu saccager Jérémie, et dont la route étoit marquée par tous les excès imaginables. Les colons se rangèrent respectueusement en haie pour recevoir ces vainqueurs, que le gouverneur, son frère et l'état-major, attendirent à l'entrée de la grille du gouvernement; mais le char découvert où étoit Santhonax avec un mulâtre, tourna court pour entrer par une porte latérale, et le 16 juin, M. de

Galbaud reçut l'ordre de s'embarquer, comme ayant violé la loi qui défendoit qu'on acceptât aucune place à Saint-Domingue, si l'on y avoit ou des parens ou des propriétés.

Ainsi trois gouverneurs en chef, une assemblée coloniale, la moitié de la commision intermédiaire, trois gouverneurs de provinces, des procureurs-syndics de la commune, et plus de quinze cents autres citoyens furent déportés. Mais M. de Galbaud transmettant son indignation aux témoins, et surtout aux victimes de ces actes arbitraires, ils conçurent le projet de se débarquer, de s'armer, et d'embarquer les deux commissaires. Le 20 juin éclaira cette entreprise la plus mal concertée. Les détenus débarquent, M. de Galbaud s'engage dans une rue, tandis que son frère en prend une autre; leur parti ne sait où se rallier pour marcher au gouvernement qu'ils vouloient attaquer et où étoit Santhonax et Polverel. On repousse M. de Galbaud, et le peu d'hommes qui le suivent; on le force à se jetter dans l'eau, on le ramène, et la nuit se passe sous les armes.

Le lendemain on combat de nouveau ; Santhonax et Polverel gagnent les hauteurs, font entrer douze mille nègres et mulâtres, avides de sang et de pillage, et dans trois heures la ville devient la proie des flammes ; unique moyen qui restât aux commissaires pour la sauver, c'est-à-dire pour y faire triompher les grands principes.

M. de Galbaud, dont le frère étoit leur prisonnier, et un convoi de tout ce qu'il put enlever des magasins et de l'arsenal, quittèrent la colonie et se dirigèrent vers la Nouvelle Angleterre; Santhonax et Polverel, maîtres de tout, firent entasser les cadavres, et déterrer les trésors enfouis par une compagnie de fouilleurs privilégiés, après avoir prononcé peine de mort contre le colon qui seroit surpris cherchant les débris de sa fortune, le crime de la contre-révolution ayant mérité la confiscation de tous les métaux précieux devenus propriété nationale. Les nègres armés n'eurent plus de frein. Sous huit jours les quartiers de la Marmelade, de Plaisance, Dennery, Gonaïves furent en cendres.

Alors fut solemnellement proclamée, le

30 août 1793, la liberté des nègres résolue depuis long-temps, mais contre laquelle Santhonax et Polverel n'avoient, pour leur sûreté, cessé de réitérer les protestations, tant que les colons pouvoient encore s'opposer à l'abolition des décrets précédens et des lois promulguées, en Europe pour les colonies. Il n'y eut plus de mystère, et les philantropes, amis des noirs, eurent la satisfaction de voir s'effectuer leurs vœux pour cette portion de l'humanité. Quant aux colons, anciens propriétaires des nègres, aux défenses de partir, sous peine de séquestre, succédèrent les passe-ports dûment payés.

Polverel étoit au Port-au-Prince, Santhonax avoit promis à ses frères les noirs de vivre heureux et libre comme eux, dans les montagnes, en mangeant des racines; mais toutes réflexions faites, il aima mieux aller jouir à Paris, de ce que d'affectueux négrophiles appellent peut-être encore de bonne foi, les bénédictions des deux mondes, et du bien que son énergie civique avoit opéré, selon eux, dans cette colonie, qu'on l'accusa d'avoir perdue, qu'il sou-

tint avoir sauvée. Pour se soustraire à l'empressement des citoyens de couleur, il envoye ses effets et une escorte au Mole; la ville refuse de les recevoir; il menaçe le Mole; ce Gibraltar des Antilles se livre aux Anglais, du premier au 2 octobre 1793. Vers le même temps ils s'emparoient de la Martinique. Embarqué pour le Port-de-Paix, Santhonax passe au Port-au-Prince, qui réclame aussi la protection des Anglais. Cette circonstance força les deux régénérateurs de Saint-Domingue de s'en retourner en Europe.

Le départ de Santhonax laissa le gouvernement au général Laveaux. Devenus le peuple souverain, occupant toutes les places lucratives, les hommes de couleur et les nègres n'obéirent pas volontiers. Au moment où la guerre éclata entre la France et Sa Majesté Catholique, trois chefs s'étoient emparés du droit de commander, Jean François, Biasson et Toussaint-Louverture; le gouvernement espagnol les avoit décorés de médailles portant l'effigie du roi d'Espagne, et la devise *el Merito*. Huit mille blancs enduroient les

horreurs de la famine dans le Fort Dauphin, où l'on ne leur vendoit du pain que lorsque les mulâtres et les nègres n'en vouloient plus. Les Espagnols prirent cette place, et se disposèrent à attaquer le Cap. Toussaint-Louverture, fâché de ce que l'Espagne donnoit douze mille piastres par mois à Jean François, et formant peut-être déjà le dessein de commander pour son propre compte, entre en négociation avec le général Laveaux, quitte le service espagnol, rattache les colons épouvantés à la défense du pays qui les consume; l'Espagnol renonce à l'attaque du Cap, les mulâtres livrent à Laveaux des paroisses qui s'étoient livrées aux Anglais, et Jean François introduit avec sa troupe dans le fort Dauphin, y massacre sept à huit cents Français sous les yeux de la garnison espagnole, immobile.

Une corvette vient annoncer la paix conclue entre la France et sa majesté Catholique, et la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue à la France; Laveaux reçoit le brevet de gouverneur général de la colonie; Villate et Toussaint-Louverture,

des brevets de gouverneur de province; Saint-Domingue envoie ses députés nègres à la Convention nationale; ils y prennent place parmi les législateurs de la République, y revêtent la pourpre, et s'ils n'y représentent pas les propriétaires, du moins y représentent-ils les propriétés abandonnées au résultat des lois auxquelles va concourir le suffrage de ces nouveaux citoyens. Mais Laveaux n'est pas noir; la couleur blanche devient un signe de réprobation; il est traîné en prison, et n'en sort que pour célébrer les vertus de Toussaint, lui appliquer des passages de l'écriture et la prophétie de Mercier, qu'un nègre seroit le vengeur de son espèce opprimée.

Santhonax a trop dignement rempli sa première mission pour ne pas mériter qu'on lui en donne une seconde. Le Directoire l'envoie au Cap, d'autres agens l'accompagnent. Ils feront embarquer pour l'Europe le citoyen Rochambeau fils; condamneront à six ou neuf mois de prison, suivant un arrêté du 15 prairial an IV, quiconque aura dit, devant deux témoins, que la République française n'a pas irrévocablement

blement rendu la liberté aux noirs, et ces détenus ne recevront aucun secours de personne du dehors. Rigaud fait main basse sur quatre cents blancs aux Cayes; Toussaint-Louverture expulse de l'île le général Hédouville arrivé pour commander, fait de nouvelles protestations de dévoûment à la France; et Santhonax confère toute l'autorité militaire et civile à ce nègre qui déjà exerçoit une puissance absolue.

Toussaint naquit esclave dans l'habitation de Breda, au haut du Cap; il y étoit gardien d'animaux; un soldat lui apprit à lire, et ne se doutoit pas qu'en donnant ce premier degré d'instruction à un jeune nègre, il préparoit de si grands changemens dans le sort de la colonie. Lors de l'insurrection, Toussaint fut un des premiers chefs, l'un des plus ardens libérateurs des esclaves. Après l'élargissement de Laveaux, ce gouverneur sentant que tout le pouvoir passoit aux nègres, le nomma lieutenant-général au gouvernement de l'île, et Santhonax de retour, ayant évincé les généraux blancs, ne fit que reconnoître un fait devenu incontestable, en

déclarant Toussaint-Louverture, gouverneur en chef. Celui-ci reçut des Anglais la ville du Mole, le Port-au-Prince, Jérémie, et du moins l'île fut préservée du joug de ces insulaires.

Quand les Anglais livrèrent le Mole à Toussaint-Louverture, le curé et le clergé allèrent au-devant de lui avec le Saint-Sacrement à plus d'un quart de lieue de la ville. Louverture prit le Saint-Sacrement, se mit sous le dais, se rendit à l'église et entendit la messe avec les démonstrations extérieures de la plus fervente piété. Rigaud et lui rivalisèrent long-tems à qui dépeupleroit le mieux la colonie pour s'en assurer la domination; Toussaint plus fort, arrêta les meurtres que multiplioit une concurrence qui auroit tout détruit; il étancha le sang quand il lui devint nuisible d'en répandre; il fit une constitution, et recommanda les pratiques religieuses par ses exemples et par ses homélies.

Le 15 pluviôse, an IX, (4 février 1801), Toussaint-Louverture écrivit à ses concitoyens de la partie Française: « Je vous

annonce avec une grande satisfaction, que j'ai pris possession de la partie Espagnole au nom de la République Française, et je déclare que les officiers et les soldats ont bien mérité de la patrie ». Neuf mois plus tard, le 17 brumaire an X, (8 novembre 1801, le premier Consul adressa la proclamation suivante aux habitans de Saint-Domingue.

« Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la République. La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère. Mais tout a changé ; tous les peuples ont embrassé les Français, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères. Venez aussi embrasser les Français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe. Le gouvernement vous envoie le capitaine-général Leclerc ; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre

les ennemis de la République. Si on vous dit : *ces forces sont destinées à vous ravir la liberté*, répondez : *la République française ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.* Ralliez-vous autour du capitaine-général. Il vous rapporte l'abondance et la paix. Qui osera se séparer du capitaine-général, sera un traître à la patrie; et la colère de la République le dévorera, comme le feu dévore vos cannes desséchées ».

Une lettre du premier Consul à Toussaint-Louverture, lui rappelle ses promesses faites aux consuls, et ajoute : « Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte du Dieu de qui tout émane. La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion. Les circonstan-

ces où vous vous êtes trouvé, ont rendu légitimes les articles de cette constitution, qui pourroient ne pas l'être aujourd'hui. Vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens. Une conduite contraire creuseroit sous vos pas un précipice, qui, en vous engloutissant, pourroit contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions, avec peine, obligés de punir la rébellion. Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talens, le capitaine-général. Que pourriez-vous desirer ? La liberté des noirs ? Vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avoient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune et les honneurs qui vous attendent.... Songez,

général, que si vous êtes le premier des hommes de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance, et qui se soit distingué par sa bravoure et par ses talens militaires, vous êtes aussi devant Dieu et nous le principal responsable de leur conduite ».

Mais à peine les nègres ont-ils vu s'approcher l'armée française, qu'ils se sont préparés à la défense; forcés dans leurs postes, ils ont la barbarie d'incendier la ville du Cap et de massacrer tous les blancs qui ne peuvent leur échapper. Après une résistance sanglante, leurs généraux capitulent; Toussaint-Louverture est obligé lui-même de se rendre, mais, accusé depuis de trahison, il est conduit à Brest.

Tandis qu'on s'entretuoit au-delà des mers, la religion promettoit de cicatriser les plaies des cœurs dans la métropole. Un concordat signé par les plénipotentiaires respectifs, au nom de sa sainteté Pie VII, et de Bonaparte, premier Consul, le 25 fructidor an IX, (10 septembre 1801), fait loi de la République par le Corps-législatif dans sa séance du 18 germinal an X, (8 avril 1802) statuoit le libre

exercice public du culte catholique, apostolique et romain en France, et une nouvelle circonscription des diocèses et des paroisses. Suivant ce traité solemnel, le premier Consul nommera les archevêques et les évêques, et l'institution canonique leur sera donnée par le Saint-Siège. Tout le clergé prêtera le serment de fidélité à la constitution. Il sera chanté dans les églises au lieu du *Domine, salvum fac regem*, *Domine, salvam fac rempublicam*, et *Domine salvos fac consules*. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux archevêques, évêques, vicaires-généraux et curés; et une nouvelle convention se fera si les successeurs du premier Consul ne sont pas catholiques.

Pendant ces négociations importantes avec le Saint-Siége, Bonaparte s'occupoit de ramener l'ordre et des principes de justice invariables dans l'intérieur. Un décret du 8 nivôse an X, (29 décembre 1801), opposant l'expérience aux faux principes philantrophiques des conventionnels, qui avoient aboli la peine de mort à compter de la paix générale, pro-

roge ce genre de peine indispensable pour effrayer les scélérats. Un projet de code civil avoit été soumis aux débats du Tribunat; mais le 15 nivôse un message des consuls annonce que le gouvernement s'est convaincu que le tems n'est pas venu où l'on portera dans ces grandes discussions le calme et l'unité d'intention qu'elles demandent », et retirent en conséquence le projet. Quelques tribuns en avoient attaqué le premier titre comme incohérent, dangereux, immoral; d'autres l'avoient inutilement disculpé de tous ces reproches. Le lendemain, le *Journal de Paris* contint un article contre « toute opposition ignorante, intempestive, injurieuse, violente »; et le 22 ventôse, (13 mars 1802), un sénatus-consulte décida qu'à compter du premier germinal, 22 mars prochain, les fonctions du Corps-législatif et du Tribunat ne seroient exercées que par les citoyens inscrits sur les listes des réélus, jointes au sénatus-consulte, ce qui élimina la plupart des tribuns qui s'étoient prononcés dans cette discussion d'une manière trop virulente.

Le Corps législatif ainsi renouvelé, un

décret du 11 floréal qui lui fut présenté, organise l'instruction publique en écoles primaires établies par les communes; en écoles secondaires, établies par les communes, ou tenues par des maîtres particuliers, en lycées et en écoles spéciales entretenus aux frais du trésor public; ce décret établit trois inspecteurs-généraux des études; et le 29 floréal, (19 mai), fut créée une *Légion d'honneur* en quinze cohortes, ayant des grands officiers, des décorations, des chefs-lieux, 200,000 fr. de revenus en biens-fonds, pour chaque cohorte, dont 5,000 à chacun des sept grands officiers, 2000 à chaque commandant, 1000 à chaque officier, et 250 à chaque légionnaire; le premier Consul est, de droit, chef de cette institution destinée à récompenser les services militaires et civils.

Pour obvier aux chances désastreuses qu'amèneroit l'instabilité des principes, et le changement fréquent de chef-suprême, pour donner à Bonaparte le temps d'achever ses plans de bien public, on jugea nécessaire d'étendre la durée du Consulat au-delà du terme de dix années qu'avoit fixé la constitution de l'an VIII. Le 10

thermidor, an X, (29 juillet 1802), les consuls de la république française adressèrent le message suivant au Sénat-conservateur.

« Sénateurs, le 16 floréal dernier (5 mai 1802), le tribunat émit le vœu, qu'il fut donné au Premier Consul un gage éclatant de la reconnoissance nationale. Ce vœu fut applaudi par le Corps-législatif et répété par un mouvement spontané des citoyens.

» Le sénat éleva plus haut ses pensées; et dans l'accomplissement de ce vœu, il voulut trouver un moyen de plus, de donner au gouvernement cette stabilité qui seule multiplie les ressources, imprime la confiance au dehors, établit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre.

» Le Premier Consul pensa que les circonstances de sa première nomination lui faisoient une loi de n'accepter cette réélection que quand le peuple français auroit donné par son assentiment une preuve de son attachement et de sa confiance permanente pour le magistrat qui avoit été l'objet de son premier choix.

» Dans cette position, nous crûmes devoir exécuter en entier la pensée du sénat.

» Le peuple français y a répondu; de presque

tous les départemens sont parvenus au gouvernement les actes qui contiennent l'expression de sa volonté. C'est au sénat que nous avons cru, dans cette circonstance nouvelle, qu'il appartenoit de dépouiller et de proclamer le vœu du peuple. Nous avons ordonné au ministre de l'intérieur de mettre à sa disposition les registres où le vœu national est consigné.

» Nous invitons le sénat à prendre, dans sa sagesse, les mesures qu'il croira les plus convenables pour en constater le résultat ».

Le second Consul, *Signé* CAMBACÉRÈS.

Une loi avoit ordonné l'ouverture de deux registres chez tous les notaires, dans tous les tribunaux, dans toutes les préfectures et mairies de France; et les citoyens avoient été invités à y voter par oui ou par non, suivi de leur signature, sur la question : *Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie.* Le 25 thermidor, 3 août 1802, le Sénat-conservateur se rendit aux Thuileries auprès du Premier Consul, au moment où l'audience du Corps diplomatique étoit commencée, et le citoyen Barthélemy, président, porta la parole en ces termes :

» Citoyen Premier Consul, le peuple français reconnoissant des immenses services que vous

lui avez rendus, veut que la première magistrature de l'Etat soit inamovible entre vos mains. En s'emparant ainsi de votre vie toute entière, il n'a fait qu'exprimer la pensée du sénat, déposée dans son senatus-consulte du 18 floréal (8 mai 1802). La nation par cet acte solemnel de gratitude, vous donne la mission de consolider nos institutions.

« Une nouvelle carrière commence pour le Premier Consul. Après des prodiges de valeur et de talens militaires, il a terminé la guerre et obtenu partout les conditions de paix les plus honorables. Les Français, sous ses auspices, ont pris l'attitude et le caractère de la véritable grandeur. Il est le pacificateur des nations et le restaurateur de la France. Son nom seul est une grande puissance.

» Déjà une administration de moins de trois années a presque fait oublier cette époque d'anarchie et de calamités qui sembloit avoir tari les sources de la prospérité publique.

» Mais il reste des maux à guérir et des inquiétudes à dissiper. Les Français après avoir étonné le monde par des exploits guerriers, attendent de vous, citoyen Premier Consul, tous les bienfaits de la paix que vous leur avez procurée.

» S'il existoit encore des semences de discorde, la proclamation du consulat perpétuel de Bonaparte les fera disparoître. Tout est maintenant rallié autour de lui. Son puissant génie saura tout

maintenir

maintenir et tout conserver. Il ne respire que pour la prospérité et le bonheur des Français. Il ne leur donnera jamais que l'élan de la gloire et le sentiment de la grandeur nationale. En effet, quelle nation mérite mieux le bonheur! et de quel peuple plus éclairé et plus sensible pourroit-on desirer l'estime et l'attachement!

» Le sénat conservateur s'associera à toutes les pensées généreuses du gouvernement. Il secondera de ses moyens toutes les améliorations qui auront pour but de prévenir le retour des maux qui nous ont affligés si longtemps, d'étendre et de consolider les biens que vous avez ramenés parmi nous. C'est un devoir pour lui de concourir ainsi à l'accomplissement des vœux du peuple, qui vient de manifester d'une manière si éclatante son zèle et son discernement.

» Le senatus-consulte que le sénat en corps vient vous remettre, citoyen Premier Consul, contient l'expression de sa reconnoissance particulière. Organe de la volonté souveraine, il a cru devoir, pour mieux remplir les intentions du peuple français, appeler les arts à perpétuer le souvenir de ce mémorable événement ».

Après ce discours, le citoyen Barthélemy, président, fit lecture de l'acte suivant :

« SENATUS CONSULTE. *Extrait des registres du Sénat-Conservateur, du 14 thermidor, an 10 de la République.*

« Le Sénat-Conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de la constitution ; délibérant sur le message des Consuls de la République, du 10 de ce mois ; après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale chargée de vérifier les registres des votes émis par les citoyens français ; vu le procès-verbal fait par la commission spéciale, et qui constate que trois-millions cinq-cents-soixante-dix sept-mille-deux cents cinquante neuf citoyens ont donné leurs suffrages, et que trois-millions-cinq-cent-soixante-huit-mille huit-cents-quatre-vingt cinq citoyens ont voté pour que NAPOLEON BONAPARTE soit nommé Premier Consul à vie.

» Considérant que le Sénat établi par la constitution, organe du peuple pour ce qui intéresse le pacte social, doit manifester, d'une manière éclatante, la reconnoissance nationale envers le héros vainqueur et pacificateur, et proclamer solemnellement la volonté du peuple français, de donner au gouvernement toute la stabilité nécessaire à l'indépendance, à la prospérité et à la gloire de la République, decrète ce qui suit :

« ART. I.er Le peuple français nomme, et le Sénat proclame NAPOLEON BONAPARTE Premier Consul à vie.

» II Une statue de la paix, tenant d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le decret du Sénat, attestera à la postérité la reconnoissance nationale.

» III. Le Sénat portera au Premier Consul l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français ».

Signé BARTHÉLEMY *président.*
VAUBOIS et FARGUES, *secrétaires.*

Par le Sénat-Conservateur,
Le secrétaire-général, *signé* CAUCHY.

Le Premier Consul répondit en ces termes:

« Sénateurs, la vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne toute entière lui soit consacrée... J'obéis à sa volonté.

» En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le systême de ses lois sur des institutions prévoyantes.

» Par mes efforts, par votre concours, citoyens sénateurs, par le concours de toutes les autorités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir... Le meilleur des peuples sera le plus heureux, comme il est le plus digne de l'être, et sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.

» Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de celui de qui tout émane, à ramener sur la terre la justice, l'ordre et l'égalité ; j'entendrai sonner ma dernière heure sans regret...., et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures.

» Sénateurs, recevez mes remercîmens d'une démarche aussi solemnelle. Le Sénat a desiré ce que le peuple français a voulu, et par-là il s'est plus étroitement associé à tout ce qui reste à faire pour le bonheur de la patrie.

» Il m'est bien doux d'en trouver la certitude dans le discours d'un président aussi distingué ».

Le 17 thermidor, 5 août 1802, fut publié le troisième sénatus-consulte rendu depuis la création du Sénat-conservateur d'après la constitution de l'an 8. Une note insérée dans le journal officiel, désigne et caractérise ces trois actes comme on le va voir.

« Par le premier, en date du 22 ventôse dernier, 13 mars 1802, le sénat détermina de quelle manière devoient sortir les membres du Corps législatif, et suppléa ainsi au silence de la constitution. Dans ce sens, on a pu l'appeler un sénatus-consulte supplémentaire.

» Le second est celui du 6 floréal, 26

avril 1802, par lequel le sénat a expliqué l'article XCIII de la constitution, relatif aux Emigrés. Ce sénatus-consulte ayant pour but de concilier l'esprit et la lettre de la constitution, en étoit une interprétation.

» Celui d'hier, 16 thermidor, 4 août 1802, tient à-la-fois de la nature du premier et de celle du second. En effet, il est dirigé vers quatre buts principaux et distincs :

» 1.° Rattacher les grandes autorités de l'Etat à la masse de la nation d'où dérive nécessairement toute autorité nationale, et, à cet effet, substituer au système des listes nationale et départementale, qui ne remplissoit d'aucune manière l'objet que s'étoit proposé la constitution, des assemblées de canton et des colléges électoraux d'arrondissement et de département ; 2.° organiser l'article de la constitution qui défère la nomination des Consuls au sénat; 3.° donner au sénat les attributions qui lui sont nécessaires, pour qu'il se trouve vraiment revêtu du pouvoir conservateur. Enfin, le quatrième but a été atteint par

le titre IX, *de la justice et des tribunaux*, qui a organisé la hiérarchie dans l'ordre judiciaire dont l'influence est si grande sur le maintien des propriétés et sur le bonheur des citoyens ».

Nous croyons devoir terminer ce volume par une transcription littérale de ce sénatus-consulte, qui fut en quelque sorte un supplément à la constitution de l'an 8.

« SENATUS - CONSULTE ORGANIQUE DE LA CONSTITUTION.

Extrait des registres du Sénat-Conservateur, du 16 thermidor, an 10.

« Le Sénat-Conservateur réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de la constitution;

» Vu le message des Consuls de la République, en date de ce jour, annonçant l'envoi de trois orateurs du gouvernement chargés de présenter au Sénat un projet de sénatus-consulte organique de la constitution;

» Vu ledit projet du senatus consulte présenté au Sénat par les citoyens Régnier, Portalis et Dessolles, conseillers d'Etat, nommés à cet effet par arrêté du Premier Consul de la République, sous la même date.

» Après avoir entendu les orateurs du gouvernement sur les motifs dudit projet; délibérant sur le rapport qui lui a été fait par sa commission spéciale, nommée dans la séance du 11 de ce mois; decrète ce qui suit :

TITRE I.er

« ART. I.er Chaque ressort de justice de paix, a une assemblée de canton.

» II. Chaque arrondissement communal ou district de sous-Préfecture, a un collége électoral d'arrondissement.

» III. Chaque département, a un collége électoral de département.

TITRE II.

Des assemblées de canton.

» IV. L'assemblée de canton se compose de tous les citoyens domiciliés dans ce canton et qui y sont inscrits sur la liste communale d'arrondissement.

» A dater de l'époque où, aux termes de la constitution, les listes communales doivent être renouvelées, l'assemblée de canton sera composée de tous les citoyens domiciliés dans le canton et qui y jouissent des droits de citoyen.

» V. Le Premier Consul nomme le président de l'assemblée de canton.

» Ses fonctions durent cinq ans; il peut être renommé indéfiniment.

» Il est assisté de quatre scrutateurs dont deux sont les plus âgés, et les deux autres les plus imposés des citoyens ayant droit de voter dans l'assemblée de canton.

» Le président et les quatre scrutateurs nomment le secrétaire.

» VI. L'assemblée de canton se divise en sections pour faire les opérations qui lui appartiennent.

» Lors de la première convocation de chaque assemblée, l'organisation et les formes en seront déterminées par un règlement émané du gouvernement.

» VII. Le président de l'assemblée de canton nomme le président des sections.

» Leurs fonctions finissent avec chaque assemblée sectionnaire.

» Ils sont assistés chacun de deux scrutateurs dont l'un est le plus âgé, et l'autre le plus imposé des citoyens ayant droit de voter dans la section.

» VIII. L'assemblée de canton désigne deux citoyens sur lesquels le Premier Consul choisit le juge-de-paix du canton.

» Elle désigne pareillement deux citoyens pour chaque place vacante de suppléant du juge-de-paix.

» IX. Les juges-de-paix et leurs suppléans sont nommés pour dix ans.

» X. Dans les villes de 5000, l'assemblée de canton présente deux citoyens pour chacune des places du conseil municipal. Dans les villes où il y aura plusieurs justices de paix, ou plusieurs assemblées de canton, chaque assemblée présentera pareillement deux citoyens pour chaque place du conseil municipal.

» XI. Les membres des conseils municipaux sont pris pour chaque assemblée de canton sur la liste des cent plus imposés du canton. Cette liste sera arrêtée et imprimée par ordre du préfet.

» XII. Les conseils municipaux se renouvelleront tous les dix ans par moitié.

» XIII. Le Premier Consul choisit les maires et adjoints dans les conseils municipaux ; ils sont cinq ans en place, et peuvent être renommés.

» XIV. L'assemblée de canton nomme au collége électoral d'arrondissement le nombre de membres qui lui est assigné, en raison du nombre de citoyens dont elle se compose.

» XV. Elle nomme au collége électoral de département, sur une liste dont il sera parlé ci-après, le nombre de membres qui lui est attribué.

» XVI. Les membres des colléges électoraux doivent être domiciliés dans les arrondissemens et départemens respectifs.

» XVII. Le gouvernement convoque les assemblées de canton, fixe le temps de leur durée, et l'objet de leur réunion.

TITRE III.

Des colléges électoraux.

» XVIII. Les colléges électoraux d'arrondissement ont un membre pour 500 habitans domiciliés dans l'arrondissement.

» Le nombre des membres ne peut néanmoins excéder 200, ni être au-dessous de 120.

» XIX. Les colléges électoraux de département ont un membre par 1000 habitans domiciliés dans le département, et néanmoins ces membres ne peuvent excéder 300, ni être au-dessous de 200.

» XX. Les membres des colléges électoraux sont à vie.

» XXI. Si un membre d'un collége électoral est dénoncé au gouvernement, comme s'étant permis quelqu'acte contraire à l'honneur ou à la patrie, le gouvernement invite le collége à manifester son vœu ; il faut les trois quarts des voix pour faire perdre au membre dénoncé sa place dans le collége.

» XXII. On perd sa place dans les colléges électoraux, pour les mêmes causes qui font perdre le droit de citoyen.

» On la perd également lorsque, sans empê-

chement légitime, on n'a pas assisté à trois réunions successives.

» XXIII. Le Premier Consul nomme les présidens des colléges électoraux à chaque session.

» Le président a seul la police du collége électoral, lorsqu'il est assemblé.

» XXIV. Les colléges électoraux nomment à chaque session deux scrutateurs et un secrétaire.

» XXV. Pour parvenir à la formation des colléges électoraux de départemens, il sera dressé, dans chaque département, sous les ordres du ministre des finances, une liste de 600 citoyens les plus imposés aux rôles des contributions foncière, mobiliaire et somptuaire et au rôle des patentes.

» On ajoute à la somme de la contribution dans le domicile du département, celle qu'on peut justifier payée dans les autres parties du territoire de la France et de ses colonies. Cette liste sera imprimée.

» XXVI. L'assemblée de canton prendra sur cette liste les membres qu'elle devra nommer au collége électoral du département.

» XXVII. Le Premier Consul peut ajouter aux colléges électoraux d'arrondissement, dix membres pris parmi les citoyens appartenant à la légion d'honneur, ou qui ont rendu des services.

» Il peut ajouter à chaque collége électoral de département vingt citoyens, dont dix pris parmi les trente plus imposés du département, et les

dix autres, soit parmi les membres de la légion d'honneur, soit parmi les citoyens qui ont rendu des services.

» Il n'est point assujetti pour ces nominations, à des époques déterminées.

» XXVIII. Les colléges électoraux d'arrondissement présentent au Premier Consul deux citoyens domiciliés dans l'arrondissement, pour chaque place vacante dans le conseil d'arrondissement.

» Un au moins de ces citoyens doit être pris nécessairement hors du collége électoral qui le désigne.

» Les conseils d'arrondissemens se renouvellent par tiers tous les cinq ans.

» XXIX. Les colléges électoraux d'arrondissement présenteront à chaque réunion, deux citoyens pour faire partie de la liste sur laquelle doivent être choisis les membres du tribunat.

» Un au moins de ces citoyens doit être pris nécessairement hors du collége qui le présente. Tous deux peuvent être pris hors du département.

» XXX. Les colléges électoraux de département présentent au Premier Consul deux citoyens, domiciliés dans le département, pour chaque place vacante dans le conseil général du département.

» Un de ces citoyens, au moins, doit être pris nécessairement

nécessairement hors du collége électoral qui le présente.

» Les conseils généraux de département se renouvellent par tiers tous les cinq ans.

» XXXI. Les colléges électoraux de département, présentent, à chaque réunion, deux citoyens pour former la liste sur laquelle sont nommés les membres du sénat.

» Un, au moins, doit être pris nécessairement hors du collége qui le présente, et tous deux peuvent être pris hors du département.

» Ils doivent avoir l'âge et les qualités éxigés par la constitution.

» XXXII. Les colléges électoraux de département et d'arrondissement présentent chacun deux citoyens domiciliés dans le département pour former la liste sur laquelle doivent être nommés les membres de la députation au corps-législatif.

» Un de ces citoyens doit être pris nécessairement hors du collége qui le présante.

» Il doit y avoir trois fois autant dec andidats différens sur la liste formée par la réunion des présentations des colléges électoraux de département et d'arrondissement, qu'il y a de places vacantes.

» XXXIII. On peut être membre d'un conseil de commune et d'un collége électoral d'arrondissement ou de département.

» On ne peut être à-la-fois membre d'un col-

lége d'arrondissement et d'un collége de département.

» XXXIV. Les membres du corps-législatif et du tribunat ne peuvent assister aux séances du collége électoral dont ils feront partie. Tous les autres fonctionnaires publics ont droit d'y assister et d'y voter.

» XXXV. Il n'est procédé, par aucune assemblée de canton, à la nomination des places qui lui appartiennent dans un collége électoral, que quand ces places sont réduites aux deux tiers.

» XXXVI. Les colléges électoraux ne s'assemblent qu'en vertu d'un acte de convocation émané du gouvernement et dans le lieu qui leur est assigné. — Ils ne peuvent s'occuper que des opérations pour lesquelles il sont convoqués, ni continuer leurs séances au-delà du temps fixé par l'acte de convocation. — S'ils sortent de ces bornes, le gouvernement a le droit de les dissoudre.

» XXXVII. Les colléges électoraux ne peuvent ni directement ni indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, correspondre entr'eux.

» XXXVIII. La dissolution d'un corps électoral opère le renouvellement de tous ses membres.

TITRE IV.

Des Consuls.

» XXXIX. Les Consuls sont à vie :

» Ils sont membres du sénat, et le président.

» XL. Les second et troisième Consul sont nommés par le sénat sur la présentation du premier.

» XLI. A cet effet, lorsque l'une des deux places vient à vaquer, le Premier Consul présente au sénat un premier sujet; s'il n'est pas nommé, il en présente un second; si le second n'est pas accepté, il en présente un troisième qui est nécessairement nommé.

» XLII. Lorsque le Premier Consul le juge convenable, il présente un citoyen pour lui succéder après sa mort, dans les formes indiquées par l'article précédent.

« XLIII. Le citoyen nommé pour succèder au Premier Consul, prête serment à la République, entre les mains du Premier Consul, assisté du second et du troisième Consul, en présence du sénat, des ministres, du conseil d'Etat, du corps-législatif, du tribunat, du tribunal de cassation, des archevêques, des évêques, des présidens des tribunaux d'appel, des présidens des colléges électoraux, des présidens des assemblées de canton, des grands officiers de la légion d'honneur et des maires des vingt-quatre principales villes de la République.

» Le secrétaire d'Etat dresse le procès-verbal de la prestation de serment.

» XLIV. Le serment est ainsi conçu:

» Je jure de maintenir la constitution, de respecter la liberté des consciences, de m'opposer

au retour des institutions féodales, de ne jamais faire la guerre que pour la défense et la gloire de la République, et de n'employer le pouvoir dont je serai revêtu que pour le bonheur du peuple de qui et pour qui je l'aurai reçu.

» XLV. Le serment prêté, il prend séance au sénat immédiatement après le troisième Consul.

» XLVI. Le Premier Consul peut déposer aux archives du gouvernement, son vœu sur la nomination de son successeur, pour être présenté au sénat après sa mort.

» XLVII. Dans ce cas, il appelle les second et troisième Consuls, les ministres et les présidens des sections du conseil-d'Etat.

» En leur présence, il remet au secrétaire d'Etat le papier scellé de son sceau, dans lequel est consigné son vœu. Ce papier est souscrit par tous ceux qui sont présens à l'acte.

» Le secrétaire d'Etat le dépose aux archives du gouvernement en présence des ministres et des présidens des sections du conseil d'Etat.

» XLVIII. Le Premier Consul peut retirer ce dépôt, en observant les formalités prescrites dans l'article précédent.

» XLIX. Après la mort du Premier Consul, si son vœu reste déposé, le papier qui le renferme est retiré des archives du gouvernement par le secrétaire d'Etat, en présence des ministres et des présidens des sections du conseil d'Etat; l'intégrité et l'identité en sont reconnues, en

présence des second et troisième Consuls. Il est adressé au sénat par un message du gouvernement, avec expédition des procès-verbaux qui en ont constaté le dépôt, l'identité et l'intégrité.

» L. *Si* le sujet présenté par le Premier Consul n'est pas nommé, le second et le troisième Consuls en présentent chacun un ; en cas de non nomination, ils en présentent chacun un autre, et l'un des deux est nécessairement nommé.

» LI. Si le Premier Consul n'a point laissé de présentation, les second et troisième Consuls font leurs présentations séparées, une première, une seconde ; et si ni l'une ni l'autre n'ont obtenu de nomination, une troisième. Le sénat nomme nécessairement sur la troisième.

» LII. Dans tous les cas, les présentations et la nomination devront être consommées dans les vingt-quatre heures qui suivront la mort du Premier Consul.

» LIII. La loi fixe pour la vie de chaque Premier Consul l'état des dépenses du gouvernement.

TITRE V.

Du Sénat.

» LIV. Le sénat règle par un *senatus-consulte* organique,

» 1.° La constitution des colonies ;

» 2.° Tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution, et qui est nécessaire à sa marche ;

» 3.° Il explique les articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

» LV. Le sénat, par des actes intitulés *senatus-consultes*,

» 1.° Suspend pour cinq ans les fonctions de jurés dans les départemens où cette mesure est nécessaire ;

» 2.° Déclare, quand les circonstances l'exigent, des départemens hors de la constitution ;

» 3.° Détermine le temps dans lequel des individus arrêtés en vertu de l'article XLVI de la constitution, doivent être traduits devant les tribunaux, lorsqu'ils ne l'ont pas été dans les dix jours de leur arrestation ;

» 4.° Annulle les jugemens des tribunaux civils et criminels, lorsqu'ils sont attentatoires à la sûreté de l'État ;

» 5.° Dissout le Corps-législatif et le tribunat ;

» 6.° Nomme les Consuls.

» LVI. Les senatus consultes organiques et les senatus-consultes sont délibérés par le sénat, sur l'initiative du gouvernement.

» Une simple majorité suffit pour les sénatus-consultes ; il faut les deux tiers des voix des membres présens pour un sénatus-consulte organique.

» LVII. Les projets de senatus-consultes, pris

en conséquence des articles LIV et LV, sont discutés dans un conseil privé, composé des Consuls, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers-d'Etat, et de deux grands-officiers de la légion d'honneur.

» Le Premier Consul désigne, à chaque tenue, les membres qui doivent composer le conseil privé.

» LVIII. Le Premier Consul ratifie les traités de paix et d'alliance, après en avoir pris l'avis du conseil privé.

» Avant de les promulguer, il en donne avis au sénat.

» LIX. L'acte de nomination d'un membre du Corps-législatif, du tribunat et du tribunal de cassation, s'intitule *arrêté*.

» LX. Les actes du sénat relatifs à sa police et à son administration intérieure, s'intitulent *délibérations*.

» LXI. Dans le courant de l'an 11, il sera procédé à la nomination de quatorze citoyens pour compléter le nombre de quatre-vingt sénateurs, déterminé par l'article XV de la constitution.

» Cette nomination sera faite par le sénat sur la présentation du Premier Consul, qui, pour cette présentation, prendra trois sujets sur la liste des citoyens désignés par les colléges électoraux.

» LXII. Les membres du grand-conseil de la légion d'honneur sont membres du sénat, quelque soit leur âge.

» LXIII. Le Premier Consul peut, en outre, nommer au sénat, sans présentation préalable par les colléges électoraux de département, des citoyens distingués par leurs services et leurs talens, à conditions néanmoins qu'ils auront l'âge requis par la constitution, et que le nombre des sénateurs ne pourra, en aucun cas, excéder cent-vingt.

» LXIV. Les sénateurs pourront être Consuls, ministres, membres de la légion d'honneur, inspecteurs de l'instruction publique et employés dans des missions extraordinaires et temporaires.

» LXV. Le sénat nomme chaque année deux de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires.

» LXVI. Les ministres ont séance au sénat, mais non voix délibérative, s'ils ne sont sénateurs.

TITRE VI.

Des *Conseillers - d'Etat.*

» LXVII. Les conseillers-d'Etat n'excèderont jamais le nombre de çinquante.

» LXVIII. Le conseil-d'Etat se divise en sections.

» LXIX. Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au conseil-d'Etat.

TITRE VII.

Du *Corps-législatif*

» LXX. Chaque département aura dans le

Corps-législatif un nombre de membres proportionné à l'étendue de sa population, conformément au tableau ci joint.

» LXXI. Tous les membres du Corps-législatif, appartenant à la même députation, sont nommés à-la-fois.

» LXXII. Les départemens de la République sont divisés en cinq séries, conformément au tableau ci-joint.

» LXXIII. Les députés actuels sont classés dans les cinq séries.

» LXXIV. Ils seront renouvelés dans l'année à laquelle appartiendra la série où sera placé le département auquel ils auront été attachés.

LXXV. Néanmoins, les députés qui ont été nommés en l'an dix, rempliront les cinq années.

» LXXVI. Le gouvernement convoque, ajourne et proroge le Corps-législatif.

TITRE VIII.

Du Tribunat.

» LXXVII. A dater de l'an 13, le tribunat sera réduit à cinquante membres.

» Moitié des cinquante sortira tous les trois ans; jusqu'à cette réduction, les membres sortans ne seront point remplacés.

» Le tribunat se divise en sections.

» LXXVIII. Le Corps-législatif et le tribunat sont renouvelés dans tous leurs membres, quand le sénat en a prononcé la dissolution.

» Le Premier Consul présente trois sujets pour chaque place vacante.

TITRE X.

Droit de faire grâce.

» LXXXVII. Le Premier Consul a droit de de faire grâce.

» Il l'exerce après avoir entendu un conseil privé, composé d'un grand-juge, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers-d'Etat, et de deux membres du tribunal de cassation.

TABLEAU des départemens de la République divisés en cinq séries, annexé au sénatus-consulte organique de la constitution. On y a joint *le nombre des députés à élire, par chaque département, pour la formation du corps-législatif.*

Première série. Ain, 4 députés. Allier, 2 Eure, 4. Pyrénées-Orientales, 1. Hautes-Alpes, 1. Mont-Tonnerre, 3. Lozère, 1. Ardennes, 2. Marne (haute), 2 Indre-et-Loire, 2 Haute-Saone, 2. Aude, 2. Aveyron, 3. Cantal, 2. Loir-et-Cher, 2. Manche, 4. Cher, 2. Corrèze, 2. Lys, 4. Gers, 3. Creuse, 2. Deux-Sèvres, 2. Gard, 3. Meuse-Inférieure, 2.

Seconde série. Haute-Garonne, 4. Vart 3. Finistère, 4. Seine-et-Marne, 3. Nord, 8. Tarn, 2. Somme, 4. Meurthe, 3. Ille-et-Vilaine, 4. Rhin-et-Moselle, 2. Vaucluse, 2. Hautes-Pyré-

les observateurs les mieux instruits, dans ses principaux détails et dans son ensemble, l'action du nouveau gouvernement, ce qu'il a fait, ce qu'il promet; sans omettre les améliorations qui ne sauroient être l'objet des lois, cette sorte de bien qui ne se commande point, que l'exemple sème, que l'attention cultive, et que l'honneur féconde. Mais le moment où l'on apperçoit, où l'on éprouve de pareils résultats, et même la seule direction qui doit y conduire, nous mettent hors de la révolution, et disent à ses historiens que leur tâche est, si non bien remplie, du moins achevée.

Quant à la politique extérieure, le Monde bénit la paix; et le surcroît de forces qu'une lutte terrible a donné, de l'aveu de toutes les puissances, à celle qui les eut toutes pour ennemies, cet agrandissement dont quelques-unes peuvent s'alarmer, conseille assez aux plus entreprenantes de ne pas courir encore les chances de la guerre. Les coalitions que la France a dissoutes, ont démontré la fragilité des alliances offensives qui ten-

volution, en affinité avec les nouvelles habitudes de la France, attachés par cela même à ses intérêts, engagés dans ses destinées, se sont placés ainsi comme ses avant-postes.

A l'égard de l'intérieur, les Consuls prennent toutes les mesures imaginables pour rétablir le commerce; et sur cette matière, il est plus sûr d'en croire les alarmes des Anglais que d'écouter le bourdonnement de quelques intérêts particuliers qui voudroient que tout fût refait en un jour, et qui restreignent aux bornes de leurs petites vues, et l'avantage commun et les soins consacrés à l'avenir.

Un code présenté à la discussion, retiré, médité de nouveau, donnera bientôt des gages de sécurité civile et morale aux familles honnêtes et laborieuses, et consolidera la véritable liberté; car c'est dans les lois, dans leur application quotidienne à tous les individus qu'elles protègent; à tous les droits réels, personnels, utiles, qu'elles règlent; à toutes les transactions qu'elles garantissent, que se trouve effectivement la liberté du citoyen d'un grand

peuple, non dans des discussions de maximes de droit naturel ou de droit des gens sur lesquelles les plus savans ne seront jamais d'accord, et que la multitude n'a le bonheur de ne pas comprendre que pour qu'elle ait toujours celui de ne pas s'en mêler.

« Les révolutions, disoit Lucien Bonaparte au Corps législatif, le 18 germinal, an X, (8 avril 1802,) ressemblent à ces violentes secousses qui, remuant le fonds de la terre, mettent à nud ses fondemens et l'intérieur de ses entrailles ». Celle dont relève aujourd'hui la France, a fourni, depuis douze ans, plus d'une occasion de voir jusques dans les dernières cavités du cœur humain, jusqu'aux moindres des fibrilles sur lesquelles porte à jamais l'admirable édifice du corps social. Le secret méconnu par une fausse sagesse présomptueuse, le vieux secret de l'art de gouverner les hommes s'est manifesté dans l'explosion de tous les maux et de tous les crimes qu'entraîne l'imprudent mépris des leçons de l'expérience. « Qui sont-ils, s'écrioit le même orateur, qui

sont-ils ces hommes qui voudroient s'opposer au rétablissement de la religion ? Ce sont ceux qui, naguère ensanglantèrent la patrie et la mirent au bord du précipice. Au lieu de revenir de leurs erreurs, ils déclament contre le gouvernement auquel ils ont laissé tout à réparer. Hier, ils jetoient des plaintes amères ; ils demandoient des palliatifs ; ils vouloient qu'on peuplât la Guyanne de vingt mille prêtres ; ils feignent d'ignorer que le peuple ne veut plus de leurs sanglans essais, de leurs noires théories ».

« Les idées d'une perfection chimérique, disoit le président du Corps législatif Lobjoy dans la séance du 16 floréal suivant, (6 mai 1802) ; les vaines théories n'ont servi qu'à tromper le desir du bien. D'ailleurs notre corps politique n'est pas un monde idéal nouvellement sorti des profondeurs de la métaphysique ; c'est un colosse énorme qui gravite fortement sur le globe, et qui demande un régime aussi positif que sa puissance.... Vous avez accompagné ce bienfait (la liberté du culte) d'un système d'instruction publique, tel

que nos plus jeunes enfans recevront, en connoissances et en bonnes mœurs, l'équivalent des palmes que leurs aînés ont été moissonner dans les champs de la victoire. C'est à la paix,* c'est au héros qui l'a conquise, que nous devons les progrès que nous avons faits vers notre régénération sociale. Pour les armées, ce jeune guerrier a vécu l'âge immortel d'Alexandre. L'histoire en les comparant, dira lequel des deux illustra sa carrière par des vertus que l'autre ne connoissoit pas. Pour la paix, ce sont les années de Solon qu'il commence, et notre législasion a reçu l'empreinte de son génie ».

S'il est vrai que l'Angleterre, soit, comme le disent quelques Anglais, la terre classique de la liberté, ce que de véhémentes oppositions lui disputent continuellement au sein même de sa représentation nationale; si la Grande-Bretagne est la métropole du monde commercial, vérité de fait contre laquelle il y a trop de réclamations d'un pôle à l'autre pour qu'on la nie; il est tout au moins aussi vrai que la France rendue à sa situation naturelle,

doit être le centre du goût, et Paris la capitale du monde policé. Les deux pays pourront donc s'offrir réciproquement comme modèles, l'un de grandes combinaisons, d'immenses entreprises et d'énergie d'esprit public; l'autre de fécondité de conceptions dans les sciences, dans les arts utiles et agréables, de charmes dans les communications, d'élégance dans les formes, d'amabilité dans les manières. Aussi le gouvernement s'occupe-t-il de ces dernières parties de la restauration française avec un succès qui met, depuis quelques mois surtout, une distance prodigieuse, on diroit presque un laps de dix années, entre le directoire et le consulat, ce qui prouve le plan le plus fortement conçu, des moyens bien choisis et la flexibilité du caractère français. Déjà la mise plus décente, des cercles, des présentations, des fonctions de dignité, un cérémonial imité de celui qu'une philosophie chagrine dédaignoit ou frondoit sous le nom d'étiquette, rappellent les acceptions peu s'en faut oubliées des mots: convenances, égards, considération, respect, rang, ordre public.

Puissent de vertueux instituteurs remplir la désolante lacune que le malheur des temps apporta dans l'éducation ; les sentimens d'une piété saine et vraie, renaître de la pratique de la religion ; les manières ennoblies tempérer les vanités exaspérées ; le besoin d'estime épurer les mœurs, l'honneur remplacer une cupidité dévorante pour laquelle il n'y avoit plus d'opprobre ; la prudence obvier aux dangers de la trop grande célérité vers le mieux ; et la paix maintenue, amener l'économie dans les finances, l'allégement des impôts, et répandre ses bienfaits sur l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Fin du dix-huitième volume.

TABLE

Des Matières contenues dans le dix-huitième Volume.

passage

Fin de la Table.



